Hameaux de forestage

Vestiges - Vertiges
de la Guerre d'Algérie en France

Frédéric Bouvier

Énoncé théorique du Master d'Architecture, Année académique 2014-2015
SAR ENAC EPFL
Professeur énoncé: Elena Cogato Lanza
Directeur pédagogique: Luca Ortelli
Maître EPFL: Barbara Tirone

Le temps, même passé, n'est jamais acquis

Si la mémoire définit ce dont je me souviens, autrement dit elle établit la permanence de l'individu dans le temps, comment pourrait-elle alors déterminer ce dont nous nous souvenons ensemble? Les hommes sont liés de façon signifiante dans le temps par le partage de repères communs, matériels ou immatériels. Une mise en partage qui crée du commun mais aussi qui produit une ligne de partage, une séparation. Deux dimensions cohabitent dans le même élan. Engageant des enjeux sociaux, culturels et politiques, le partage interroge donc l'adéquation de l'appel à la mémoire comme disposition de faire ensemble, de constituer du collectif. Ainsi conçue, la mémoire est à apercevoir comme participant véritablement d'une façon de vivre: elle s'établit en temps et en lieu.

Porteur de négociations, de coopérations et de relations conflictuelles, un cas d'étude mobilisant comme raisonnement ou comme finalité le concept de mémoire a retenu mon attention: les Harkis. Musulmans partisans d'une Algérie française ayant combattus au sein de l'Armée,

ils fuiront les représailles après l'amnistie du 18 mars 1962, date marquant l'autodétermination de l'Algérie. Ce «grand voyage» de 1962, la plupart des Harkis ne l'ont pas réellement souhaité. Ils n'avaient pas d'autre choix et beaucoup regrettent, à leur arrivée en métropole, de s'être engagés dans cette tourmente. Ils ne maîtrisent pas la langue française et sont incapables de s'intégrer seuls. Ils se sentent isolés: aucune communauté musulmane ne se présente à eux dans les ports de débarquement pour les accueillir, les guider, les conseiller. Seuls les Pouvoirs publics qui les ont rapatriés sont à même de les assister et c'est dans les hameaux de forestage notamment qu'ils vont apprendre la vie métropolitaine. Au nombre de soixante-quinze et disséminés majoritairement dans le sud-est de la France, ils permettent aux Harkis d'être employés dans des chantiers d'entretien des forêts du domaine de l'Etat. En 1975, en réponse notamment à des révoltes, les hameaux sont progressivement fermés et les populations sont reclassées.

Depuis quelques années, suite notamment aux sorties médiatiques et diverses promesses présidentielles, la France veut changer les regards et valoriser la présence des communautés issues de l'immigration sur son territoire en s'interrogeant sur la potentielle valeur testimoniale des hameaux de forestage, jusque-là oubliés du grand public. Souvent déconstruits ou bien abandonnés, présentant un intérêt architectural nul, ces lieux ont toutefois une forte valeur d'évocation, d'émotion ou de restitution, parce que mêlés au quotidien, au terrain, à « la vie » des anciens occupants. Souvent en marge des villes, ils ont été marqués inintentionnellement par l'Histoire. De part leur fonction passée, l'activité qui les recouvrait, ils sont devenus le support d'une mémoire. Entités formalisées, concrètes, inscrites dans un paysage rural ou autre, on leur attribue une signification reliée à une identité, à un passé, et renvoie également à une portée plus symbolique. Les lieux des anciens hameaux de forestage tendent à devenir des lieux de mémoire.

Ils représentent le *«presque rien»* de Patrick Modiano: une relation vertigineuse entre quelques baraquements encore présents sur le sol français et une histoire complexe jouée cinquante ans plus tôt sur le sol algérien, et qui continue de s'écrire aujourd'hui. En effet, bien que les évènements d'Algérie aient officiellement un début et une fin précises, ils ont largement débordé de ce cadre chronologique.

Le constat chaque année de commémorations laisse penser que la mémoire a besoin de s'inscrire, de se spatialiser dans un lieu pour perdurer, dans l'espoir que cette inscription permette de contrer l'oubli. Cette mémoire est façonnée par divers instruments : des institutions, des symboles, des discours, etc. De part la dimension politique de la mémoire, de sa construction à sa transmission, une base identitaire forte se cristallise autour des hameaux de forestage pour la population harki, malgré le passage du temps. Comment s'établit la production et la transmission mémorielle à travers le temps (les générations), les lieux (les hameaux de forestage)?
La démarche proposée ne vise pas à conforter ou contredire l'Histoire, à chercher une véridicité dans les faits passés, mais à plutôt développer une attitude réflexive et critique sur la question de la mémoire, «*ce phénomène toujours actuel, ce lien vécu au présent éternel*» comme dirait Pierre Nora.

Bien que l'énoncé puisse aborder le sort des harkis et de leurs descendants, il ne veut pas s'aventurer sur des enquêtes ethnographiques expliquant les sentiments de traîtrise et d'abandon, d'ostracisme et d'exil. Il n'abordera ni les questions complexes de la politique de reconnaissance nationale, ni les nombreux paradoxes d'une identité forgée par l'indignation, le ressentiment et la soif de justice.

Hameaux de forestage

Vestiges -Vertiges
de la Guerre d'Algérie en France

Première Partie
De l'Algérie à la France 9

la chronologie « d'une guerre sans nom » 11
le rapatriement des Pieds-noirs 21
le « retour de guerre » des Harkis 23
les camps de transit 26
le « recasement » 35
les hameaux de forestage, des espaces réglementés 39

Deuxième Partie
Processus de réappropriation d'un passé 55

Troisième Partie
Le passé face à l'épreuve du présent et l'anticipation du futur 63

une mémoire blessée, du silence coupable à la revendication 65
une mémoire obligée comme thérapie post-traumatique 71
une mémoire formatée 82

Quatrième Partie
La mémoire externe, figurer les temps et les lieux 89

hameaux de forestage, des lieux catalyseurs 91
état des lieux 97
signaler les lieux 214
traces-mémoires 220

Références Bibliographiques 231
Remerciements 233

PREMIÈRE PARTIE

de l'Algérie à la France

La chronologie « d'une guerre sans nom »

Cinquante-deux ans après, l'épisode de la décolonisation cherche difficilement à prendre place dans l'Histoire de la France, alors qu'il semble n'avoir jamais pris fin pour les Algériens. Sur le littoral Nord la Mer Méditerranée, un manque profond de mémoire collective, une amnésie gouvernementale désirée. Sur le littoral Sud, une abondance de commémorations virant à l'obsessionnelle, un passé omniprésent. Paris et Alger se tournent le dos[1], rendant difficile l'écriture d'un savoir historique commun sur les événements de 1954 à 1962. Néanmoins, au sein des deux pays, la considération de cette période essaie de panser des blessures antérieures.

L'Algérie coloniale. Cette histoire commence en 1848. Après la conquête, la colonisation s'organise territorialement par l'établissement de trois départements français d'Algérie: l'Algérois, le Constantinois et l'Oranais. En s'installant, les troupes françaises deviennent alors des colons: elles s'approprient et aménagent les terres algériennes conquises. Déjà ils sont rejoints par des migrants étrangers arrivant par vagues successives des pays méditerranéens frontaliers, espagnols, italiens, mais aussi allemands ou suisses. Mais à peine entamée, l'histoire de l'Algérie française va former une série de contingences et d'ambiguïtés. *«Alger a été prise en 1830 pour tenter de rehausser le prestige d'une monarchie à bout de souffle sous le prétexte d'une affaire d'honneur... La mainmise sur l'ensemble du pays n'est pas le résultat d'une politique à long terme. Les militaires, laissés - déjà - par Paris à leur seule logique, ne répliquent aux soulèvements que par une occupation progressive. La colonisation des meilleures terres est conduite aux dépens d'une population autochtone exclue des responsabilités politiques et économiques[2]».*

Quand bien même les terres aient été proclamées françaises, seuls les «Français d'Algérie», les Européens jouissaient des droits attachés à la citoyenneté. Les Algériens étaient exclus, et régis par le code de

1. *Benjamin Stora, « L'éloignement franco-algérien », Les Grands débats, mis en ligne le 25 mai 2012, consulté le 28 octobre 2014. URL : http://www.lesgrandsdebats.fr/Debats/Algerie-que-commemore-t-on/L-eloignement-franco-algerien*

2. Jean Planchais, « Le peuple pied-noir », Le Monde, Dossiers et Documents, octobre 1992, Reprise d'un article du 15-16 juin 1986

l'indigénat, un code administratif appliqué aux indigènes des colonies françaises. Cette distinction avait déjà été clairement objectivée par un texte du 14 juillet 1865, émanant du Sénat, qui stipulait que même si *«l'indigène musulman est français, il continuera à être régi par la loi musulmane»*[3]. Une minorité d'entre était parvenu à obtenir exceptionnellement une naturalisation, mais était alors rejetée par leur communauté qui les surnommait de *m'tourni*[4]. Malgré tout ce que l'État français a publiquement laissé entendre à la population algérienne, aucune égalité de statut n'a été établie; même si le vocable de «Français musulmans» remplaçait celui d'«indigènes», il conservait absolument le même sens. Du reste, quand le soulèvement s'est emballé en 1958, la volonté forcée que la France a exprimée de considérer pleinement les Algériens comme des individus français, reflétait alors que jusqu'ici ils ne l'étaient vraiment. Même la participation de nombreux Algériens à l'effort de guerre français dans les deux Guerres mondiales ne leur a permis d'améliorer leur statut civique et économique. Il faudra attendre le 28 mai 2010 pour que l'égalité des primes entre les anciens supplétifs algériens et les appelés du contingent français soit régularisée par le Conseil Constitutionnel.

Au début des années 1950, l'Algérie française est peuplée de 8,5millions d'Algériens pour un peu moins d'1million d'Européens. Ces derniers, appelés familièrement les «Pieds-noirs», avaient un niveau de vie bien plus confortable que celui des Algériens: un salaire journalier deux fois et demi plus important pour un ouvrier agricole, et une taille moyenne des exploitations égale à 100ha pour un agriculteur français venu de métropole contre 14ha pour un agriculteur algérien. Dans les villes majeures, la misère s'établit, accentuée par un taux de chômage élevé pour la population indigène. Ajouté à cela une scolarisation de seulement 20% des enfants algériens, contre 100% des jeunes français[5]. Les inégalités entre ces deux populations sont donc partout, et notamment au niveau du pouvoir. Bien que depuis 1947 il existait accessoirement

---

3. Gilles Manceron et Hassan Remaoun, « D'une rive à l'autre: la guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire », Paris, Syros 1993, p.181

4. les retournés, en arabe

5. Kamel Kateb, « Les séparations scolaires dans l'Algérie coloniale », 25-26 | 2004, mis en ligne le 02 septembre 2012, consulté le 28 octobre 2014. URL : http://insaniyat.revues.org/6242

une assemblée algérienne de 120 membres, théoriquement autonome et composée à part égale d'Algériens et de Français, l'autorité sur les trois départements revenait en fait au Gouverneur général et aux autorités françaises. Et la population algérienne ne se reconnaît même pas dans les représentants algériens élus: un grand nombre d'entre eux sont partisans d'une Algérie colonisée, d'une Algérie française. *«Sous-administrés, les Algériens sont les victimes d'une oligarchie coloniale qui joue des fantasmes du petit peuple européen aussi bien que de l'indifférence de la métropole[6]».*

Toujours hypnotisée par sa domination de puissance coloniale du XIXe siècle, la France a «oublié» de réformer politiquement le statut des colonisés, en restant à la situation qu'elle a imposée aux Algériens après la conquête: *«devenir citoyen français, c'était remettre en question son appartenance religieuse. Ce refus de citoyenneté (qui considère pourtant la religion comme une affaire privée), cette application d'un faux modèle de la République, provoqua l'essor d'un mouvement indépendantiste, à base religieuse/communautaire, et la guerre avec le dénouement que l'on connaît[7]».*

Vers l'indépendance. La montée du nationalisme s'exprime le 8 mai 1945: des violences éclatent à Sétif, Guelma et Kerratha lors des défilés fêtant l'armistice de la Seconde Guerre mondiale. Etant assurer d'une certaine audience au vu de la date, les groupements politiques indépendantistes algériens se rassemblent pacifiquement pour crier ouvertement leurs envies patriotiques. La manifestation de Sétif vire cependant à l'affrontement après des échauffourrées entre forces de l'ordre et nationalistes: la rage des manifestants se retourne alors contre les Français d'Algérie. Plusieurs centaines de morts sont dénombrés du coté français. La répression de l'Armée est alors brutale. Le massacre engendré coté algérien fait encore débat aujourd'hui: 15.000 à 20.000 victimes sont estimées dans les dernières recherches[8].

---

6. Jean Planchais, « Le peuple pied-noir », Le Monde, Dossiers et Documents, octobre 1992, Reprise d'un article du 15-16 juin 1986

7. Benjamin Stora, « Le Transfert d'une mémoire, De l'Algérie française au racisme anti-arabe », La Découverte - Cahiers libres, 1999, p.138

8. Charles-Robert Ageron, Jean Leca, Sid-Ahmed Souiah, Benjamin Stora, « Algérie », Encyclopædia Universalis, consulté le 20 octobre 2014, URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/algerie/

Le nationalisme algérien est entretenu par deux partis politiques. D'un coté l'U.D.M.A. (Union de Défense du Manifeste Algérien) qui n'est pas opposée catégoriquement à colonisation française tant que les Algériens participent démocratiquement à une Algérie liée à la France. Et de l'autre, le M.T.L.D. (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) qui requière quant à lui l'autodétermination et le départ de l'Armée française. C'est à partir de ce dernier groupement, que va naître le F.L.N. (Front de Libération Nationale). Ce nouveau parti politique se dote alors d'une branche armée, l'A.L.N. (Armée de Libération Nationale), prête à mener une véritable guérilla contre l'Armée française. Le 1er novembre 1954, le F.L.N. revendique une série d'attentats, appelée l'insurrection de la Toussaint, qui interpelle notamment par la concommitance des attaques proférées contre les sites stratégiques de l'Administration. Si le bilan des exactions est loin des perspectives initiales voulues par ses protagonistes, les consciences sont touchées, en métropole comme en Algérie. Les réactions politiques ne tardent pas se faire entendre, condamnant ses actions militaires. Le président du Conseil, Pierre Mendès France, associé de François Mitterrand, le Ministre de l'Intérieur, intensifient les sorties médiatiques, et réaffirment fermement le 7 novembre: «L'Algérie, c'est la France ».

C'est durant l'été 1955 que les revendications prennent un tournant décisif. Un soulèvement des musulmans du Constantinois encadré par le F.L.N. les 20 et 21 août 1955 entraîne des représailles immédiates et violentes des Européens. Dès lors, les deux populations sont adversaires et la logique de guerre est incoercible. Aucun rapprochement n'est même envisagé entre les représentants de l'État français et les nationalistes modérés. La cohabitation est impossible.

L'Assemblée nationale accorde le 12 mars 1956 les Pouvoirs spéciaux au Gouvernement. Désormais, *«il disposera en Algérie des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle, commandée par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens, et de la sauvegarde du territoire[9]»*. Les «opérations de maintien de l'ordre» commencent. En

9. Article 5 de la loi sur les «pouvoirs spéciaux» réclamés par Guy Mollet, chef du Gouvernement français de l'époque

France, les médias parlent quant à eux discrètement des «événements» d'Algérie. Cependant, deux ans après le conflit indochinois, la France est belle et bien lancée dans une nouvelle guerre coloniale. Plus de 200.000 soldats sont envoyés en Algérie, amenant les effectifs humains déployés à environ 400.000, chiffre qui restera constant jusqu'en 1962. Les troupes françaises font de l'Algérie un réel territoire militaire contrôlé, et bouclent les frontières avec le Maroc et la Tunisie pour stopper les renforts du F.L.N.. Simultanément, l'Armée élabore une campagne de propagande pour «séduire» la population civile. Environ 235.000 musulmans vont combattre au côté de l'Armée française. Il se répartissent comme suit: 85.000 F.S.N.A. (Français de Souche Nord-Africaine), auquel s'ajoutent 150.000 supplétifs. Ces derniers sont divisés en cinq catégories : *«les goumiers des Groupes Mobiles de Police Rurale (G.M.P.R.) transformés ensuite en Groupes mobiles de sécurité (G.M.S.), les mokhaznis chargés de la protection des Sections administratives spécialisées (S.A.S.), les 'assas (gardiens) des Unités territoriales (U.T.), les Groupes d'AutoDéfense (G.A.D.), et enfin, les plus connus, les Harkis, composant les harkas, de l'arabe mouvement, salariés embauchés localement, au départ journalier puis sous contrat d'un mois renouvelable, dont les blessures sont considérées comme des accidents du travail*[10]*».*

Le recours à des soldats «indigènes» n'est pas une première pour la France, mais l'importance de cette mobilisation est jusqu'ici inédite[11]. Ce recrutement à la faveur de la guerre, apparaît non seulement nécessaire mais aussi indispensable aux forces françaises engagées. Nécessaire dans le sens où ces combattants locaux sont alors éloignés de l'emprise «rebelle» du F.L.N. pour être transformés en militant de la cause française, et indispensable parce qu'ils sont aptes à renseigner et à soutenir le «maintien de l'ordre» dans de régions où ils sont originaires. Face aux yeux de la France métropole et du monde, le fait que des musulmans d'Algérie se battent majoritairement d'une

---

10. Abderahmen Moumen, « De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962 », Matériaux pour l'histoire de notre temps, mars 2010, n° 99, p. 63

11. L'Armée française possède une longue tradition de mixité ethnique, avec notamment l'engagement de soldats coloniaux lors des deux guerres mondiales.

Algérie française est essentiel[12]. Selon le général Maurice Faivre, le nombre de soldats indigènes était quatre fois plus important dans le camp français que dans celui du F.L.N.[13] Outre le rendement militaire, l'Armée espère également un effet psychologique, comme le note un officier français *«par l'intermédiaire de leurs parents, de leurs amis, ils (les F.N.S.A.) contribuent soit à entretenir un climat favorable à notre cause dans leurs villages d'origine, soit au minimum à contre-battre la propagande adverse[14]».*

Mais les idées politiques du F.L.N. se précisent pour une République algérienne, unitaire, sociale et démocratique et le quadrillage du territoire par les troupes françaises contre difficilement le terrorisme urbain. En réponse à un contexte d'attentats, d'enlèvements, le Gouvernement français concède alors tous pouvoirs au général Massu, lui permettant alors d'agir librement, afin d'anéantir le F.L.N. C'est le début en janvier 1957 de la «bataille d'Alger», vu comme une gigantesque manœuvre «pacification» de la police, entraînant la population dans des épreuves physiques et psychologiques violentes. Engagée dans une quête aux renseignements, l'Armée française multipliera pendant neuf mois les contrôles, les fouilles, les perquisitions, les arrestations et ira jusqu'à pratiquer la torture pour répondre aux nationalistes. Les possibles négociations entre la France et les représentants algériens sont maintenant oubliées. Ces derniers, ouvertement traqués, se réfugient dans les pays maghrébins voisins. La base tunisienne du F.LN. dans le village de Sakhiet Sidi Youssef sera notamment bombardé par la France. La mort de nombreux civils va notamment saisir la communauté internationale. Cette opération militaire marque l'internationalisation du conflit. Les critiques hostiles de l'ONU et des États-Unis envers la France, qui se font pesantes augmentent de jour en jour.

---

12. François-Xavier Hautreux «L'engagement des harkis (1954-1962)», Vingtième Siècle, Revue d'histoire, février 2006 (No 90), consulté le 28 octobre 2014, URL: www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2006-2-page-33.htm

13. Maurice Faivre, « Harkis : un devoir de mémoire », Mémoire et vérité des combattants d'Afrique du Nord, Collectif, Éditions de l'Harmattant, 2001, p. 151.

14. Ibid

Photographie ci-contre: « Contrôle de la population », été 1960, Archives familiales

Résolution de l'affaire algérienne. Les opérations de ratissage contre-terroriste, menées par les troupes françaises en ville et en campagne, sont un succès militaire mais une bérézina d'un point de vue psychologique. En effet, les menaces constantes et la torture conduiront à une augmentation de l'hostilité des musulmans qui rejoindront les rangs du F.L.N. Pour la France, le conflit s'embourbe, aussi bien stratégiquement sur le sol algérien que politiquement à Paris. En effet, la IVe République, destabilisée depuis le début du conflit, n'entrevoie pas une fin heureuse à ses dirigeants. L'investiture de Pierre Pflimlin en mai 1958, soutenant l'indépendance, soulève la méfiance des Français d'Algérie. Se regroupant en un Comité de salut public, ils appellent alors au retour du général de Gaulle au pouvoir[15]. Ce dernier accepte et est investi par l'Assemblée le 1er juin 1958[16]. Obtenant les pleins pouvoirs trois jours plus tard, de Gaulle se rend à Alger et prononce au balcon du siège du Gouvernement d'Algérie son fameux «je vous ai compris», qui emballe l'engouement de la foule. Mais compris qui? Les Algériens et leur volonté d'indépendance, ou les Français d'Algérie et leur quête de soutien de l'État? Cette phrase ambiguë vise à rassurer tout le monde sans prendre position.

Malgré l'établissement par les autorités françaises d'une politique d'intégration via le Plan de Constantine (1959-1963) en soutien de l'économie algérienne, de Gaulle reste sans réelle solution durable face à la question algérienne. La priorité réelle du général n'était en fait pas l'Algérie mais la restauration des institutions, de l'économie et de la situation du pays à l'international. S'estimant pressé par le temps, contrairement au FLN, il brusqua les choses pour libérer au plus vite la France du «fardeau algérien». Nées en mai 1958, les espérances de la communauté pied-noir, d'une partie de l'Armée et de la communauté

---

15. A la Libération de 1945, de Gaulle dirige la France. Favorable à un exécutif fort, il s'oppose aux projets parlementaires des partis de la IVe République et démissionne en 1946. Son refus de tout compromis l'isole dans une traversée du désert, jusqu'au 13 mai 1958.

16. En premier lieu, de Gaulle se charge de réviser la Constitution: il soumet par référendum aux français de métropole et des colonies, la constitution d'une Ve République, qu'ils approuvent massivement. Les évènements en Algérie deviennent ensuite le problème politique majeur que doit faire face le général de Gaulle à son retour au pouvoir.

musulmane, furent dramatiquement effacées. Face au découragement des Français de métropole et aux tensions avec les instances internationales, de Gaulle ouvrira la voie à l'autodétermination dans un discours prononcé le 16 septembre 1959. Il propose trois issues, au peuple algérien: une sécession, une francisation ou une association. Avançant que la première solution mènerait à la misère, de Gaulle se montre également hostile à la seconde. *«Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine, et de religion chrétienne. Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre. Agitez la bouteille. Au bout d'un moment, ils se sépareront de nouveau. Les Arabes sont les Arabes, les Français sont les Français. Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de Musulmans, qui demain seront peut-être vingt millions et après-demain quarante ? Si nous faisons l'intégration, si tous les Arabes et Berbères d'Algérie étaient considérés comme Français, comment les empêcherait-on de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Eglises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées![17]».* La troisième solution amènerait à la formation d'un gouvernement algérien en étroite relation avec la France qui conserverait alors ses privilèges en matière d'économie et de politique étrangère notamment. Avec ce choix, c'est la première fois que l'indépendance peut être, de fait, envisagée. Le référendum de janvier 1961 sur l'avenir algérien est récolte 72,25 % de « oui » en France métropolitaine et 69,09 % en Algérie. Par ce vote, le peuple français, soutenant initialement la colonisation de l'Algérie et donc son conflit, cherche désormais un retour à la paix, même si elle n'est possible que par l'autodétermination. Toutefois, cette indépendance est improbable tant que la question de la pacification de la colonie n'est pas résolue. En effet, le résultat du référendum et le revers du pouvoir provoquent de violentes protestations de certains soutiens de l'Algérie française, se concrétisant en une tentative de putsch d'un «quarteron d'officier en

17. Propos tenus par Charles de Gaulle le 5 mars 1959, cités par Benjamin Stora, « Le transfert d'une mémoire », Editions La découverte, 1999

retraite»[18] en avril 1961. Mais par le manque du ralliement de l'Armée et de l'opinion française, les dirigeants militaires échouent et forment l'O.A.S., l'Organisation de l'Armée Secrète. Cette dernière, ne pouvant contrecarrer la mise en place de l'autodétermination, exécute une série d'exactions en Algérie et en métropole.

Les accords d'Evian sont finalement conclus le 18 mars 1962, engendrant un cessez-le-feu. La souveraineté de l'État algérien est attestée par la France qui conserve toutefois des relations privilégiées, notamment sur le désert saharien et ses sols riches en hydrocarbures. Le 5 juillet, l'Algérie est indépendante. En échange, la France promet de maintenir l'aide économique via le plan de Constantine de 1958 (construction de logements, partage des terrains cultivables, industrialisation de l'agriculture, etc.). Les accords fixent à trois ans la période donnée aux Français d'Algérie pour choisir leur nouveau pays. Aspirant aussi à l'établissement d'une société démocratique, ils établissent la sécurité et les intérêts de tous. Les assurances des accords, précisément celles se rapportant à la sûreté et à la libre circulation des individus, renseignent : «*nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les évènements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu*[19]».

La défense des populations civiles est donc explicitement mentionnée. Cependant, dépourvues de peine en cas d'éventuelle infraction, ces garanties semblent fictives. L'accalmie est rapidement brisée par l'O.A.S. qui poursuit délibérément ses attentats. Même si la fin de la guerre a été officialisée, les agressions subsistent. En août 1962, l'organisation ira même jusqu'à tenter d'assassiner de Gaulle au Petit-Clamart en France. En Algérie, les Pieds-noirs et Harkis opposés à l'indépendance sont visés.

---

18. Expression utilisée par le général de Gaulle lors d'une intervention télévisée le 23 avril 1961, pour désigner les quatre généraux, Raoul Salan, André Zeller, Maurice Challe et Edmond Jouhaud, responsables du putsch d'Alger

19. Guy Pervillé , « Les Accords d'Evian (1962) - Succès Ou Échec De La Réconciliation Franco-Algérienne (1954-2012) », Armand Collin, deuxième partie, p.87

Le rapatriement des Pieds-noirs

Pour une immense majorité de la communauté pied-noir d'Algérie, les combats fratricides s'ajoutant aux exactions récurrentes des éléments les plus extrémistes du F.L.N., donnent le signal du départ. Les troupes françaises, encore déployées en Algérie, restent muettes et regardent sans intervenir. Les massacres d'Oran du 5 juillet (causant la mort de milliers de personnes), date de l'autodétermination, attiseront les réticences de ceux qui hésitent encore à partir. C'est «*la valise ou le cercueil*[20]». Ainsi, du fait de l'inquiétude grandissante et des menaces, la population se précipite dans un exode de grande ampleur autour de mai et juin 1962. Au total, 700.000 Pieds-noirs, soit environ 70% de la population française d'Algérie, gagneront la métropole grâce à des rotations incessantes de navires entre les deux côtes et à une noria d'avions.

Ces rapatriés ressentent le sentiment acrimonieux de la trahison, fustigeant le comportement des autorités françaises en les accusant d'avoir précipité leur perte. Arrivés en métropole, sol que la plupart d'entre eux n'ont jamais foulé, ils découvrent des Français marqués par la guerre. Un accueil que l'on peut qualifier d'hostile leur est réservé, *«parce que des centaines de milliers de soldats ont été envoyés en Algérie à cause d'eux; parce que l'O.A.S. a commis des attentats en métropole et qu'on les tient pour responsables; et parce que des généraux ont organisé un putsch un an plus tôt contre la République*[21]*»*. Ils eurent donc à faire face aux paroles violentes, notamment du parti communiste, qui les percevaient comme des colons mercantiles, mais aussi des dockers C.G.T. du port de Marseille, et leurs messages clairement orientés «*les Pieds-noirs à la mer*». Le premier élu de la cité phocéenne, Gaston Defferre, déclarera même en juillet 1962 : «*Marseille a 150.000 habitants de trop, que les Pieds-Noirs aillent se réadapter ailleurs*».

Face à cette marée humaine, les Pouvoirs publics sont réduits à l'improvisation, pour ne pas dire l'impuissance. Le Ministère de

---

20. Slogan du Parti du Peuple Algérien (PPA), parti indépendantiste radical

21. Jean-Marc Gonin, « les pieds-noirs, 50 après » article publié dans le Figaro le 27 janvier 2012

ATTENTION AUX
HELICES

l'Intérieur et les préfectures ne sont loin de pouvoir faire face. Le problème est de taille. Il faut intégrer cette population en France métropolitaine arrivés en un peu plus de six mois. Ajoutée à celle de la nourriture, de la scolarisation, de l'emploi, la problématique du logement reste la plus pressante. Or, la France connaît déjà une pénurie au début des années 1960. Les attentes des rapatriés pieds-noirs vont donc grossir le dossier des mal-logés et augmenter la liste de demandeurs de H.L.M. Durant les vacances estivales de 1962, ils sont accueillis dans des établissements scolaires vides, dans des hangars abandonnés ou d'anciens quartiers militaires, voire dans des établissements hôteliers répertoriés par les autorités préfectorales. Nombreuses organisations humanitaires comme la Croix-Rouge ou la Cimade proposent leurs adhérents pour les aider.

Mais les réponses s'avèrent être plus de l'acrobatie ou de la bienfaisance plutôt que du programme de rapatriement pensé et préparé. Des années seront nécessaires pour digérer cet exode prompt et important des Pieds-noirs en France. Dans sa thèse sur l'intégration des rapatriés d'Algérie[22], Yann Scioldo-Zürcher précise toutefois que la France a fait attention que les rapatriés ne finissent pas dans les bidonvilles, pourtant en nombres à cette époque à la périphérie des grandes villes françaises. Cette exode liée à la décolonisation de l'Algérie, a donc été un désordre démographique inattendu en 1962, aussi bien pour son importance que sa concentration dans le temps.

Le « retour de guerre » des Harkis

Si pour les Pieds-noirs d'Algérie, le rapatriement a été la conséquence des violences de l'O.A.S., des menaces générales et de l'indécision de leur statut dans la nouvelle Algérie, il en est de même pour les Harkis. Cependant, leur prise en charge tardive, ou plutôt leur abandon par l'État français, dénote certains comportements coloniaux avec la différence de traitement des rapatriés, troubles persistants de l'Algérie

22. Yann Scioldo-Zürcher, Devenir métropolitain, Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Éditions EHESS, 2010

Photographie ci-contre: « Rapatriés d'Algérie dans la cale ouverte d'un bateau militaire pendant la traversée de la Méditerranée », 1962, Gamma-Keystone

coloniale. Bien qu'à la vieille des accords d'Evian les officiels français avaient multiplié les paroles rassurantes à l'égard des Harkis, ils ont ensuite contredit toutes leurs promesses. Déjà dans son allocution du 16 septembre 1959, évoquant pour la première fois l'indépendance, le général de Gaulle avait mentionné que *«dans l'hypothèse de la sécession, ceux des Algériens de toutes origines qui voudraient rester français le resteraient de toute façon et que la France réaliserait, si cela était nécessaire, leur regroupement et leur établissement[23]»*. Puis, Jean Morin, délégué général en Algérie, annonce le 24 février 1962 dans un télégramme que *«la République française maintiendrait la nationalité française à tous ceux qui, en Algérie, la possèdent actuellement et ne manifesteront pas la volonté de ne plus l'avoir[24]»*. Mais, le 13 mars de la même année, Michel Debré, Premier Ministre de l'époque, réplique que les indigènes perdront systématiquement la citoyenneté française s'ils restent en Algérie et n'auront la possibilité de la récupérer que s'ils viennent en France métropolitaine après l'indépendance. Cette déclaration sera confirmée par une loi un mois plus tard, stipulant que par opposition *«aux Français de statut civil de droit commun d'origine européenne*» qui restent citoyens français*, «les personnes de statut civil de droit local originaires d'Algérie»* perdent la nationalité française. La constitution de la Ve République proclamée par de Gaulle peu de temps après son retour au pouvoir est contredite: la distinction entre citoyens et indigènes resurgit.

En mars 1962, les troupes du contingent, retranchée au sein de ses casernes et laissant la place au F.L.N., procède au désarmement des Harkis. Laissés pour compte, ils vont être la cible de violentes représailles. Les principaux responsables politiques et militaires du F.L.N. appellent ouvertement à la chasse aux Harkis et de leurs familles, présentés sous la seule considération de traîtres. «*Il y a eu une gradation. De mars 1962 à mai, des vexations, des brimades, des rejets. En juin, les premières arrestations et liquidations. Puis,*

---

23. Extrait du discours du général de Gaulle prononcé à la Radiodiffusion-Télévision Française le 16 septembre 1959, cité dans, Jacques Soustelle, « L'espérance trahie, Paris », Éditions de l'Alma, 1962, p.276.

24. Texte cité dans, Maurice Faivre, « Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie », Paris, L'Harmattan, 1995, p.103-104

en juillet-août, les massacres commencent, avec tout le raffinement que permet l'horreur: gens dépecés, énuclés. On leur faisait avaler des médailles militaires françaises, on les brûlait vivant à la chaux, sans parler des massacres d'enfants, des viols, des têtes coupées, des hommes émasculés, des corps brûlés...[25]». A l'heure actuelle, bien que la bataille des chiffres fait encore débat, les spécialistes de cette époque conviennent à estimer entre 50.000 et 60.000 morts Harkis.

Autant de persécutions qui étaient en contradiction formelle avec les accords d'Evian. De Gaulle, pourtant informé des représailles encourues par la population harkie[26], décide de n'opérer aucune actions pour assurer la sûreté de ses supplétifs musulmans, mentionnant le risque de recommencer une guerre. Aucun plan de protection, ni d'évacuation n'est encore mis en place par la France. Au contraire, le Gouvernement, déjà débordé par le débarquement des rapatriés pieds-noirs, fait tout pour éviter et freiner le «transfert[27]» des Harkis: le 12 mai 1962, dans une directive très secrète adressée à l'Armée, le Ministre d'État chargé des Affaires algériennes, menace de réprimandes les soldats français qui organiseraient en secret l'évacuation en métropole des supplétifs ainsi que de leur famille. Quelques officiers français, démissionnaires ou non, soucieux de ne pas abandonner leurs compagnons d'armes, iront en effet à l'encontre des ordres politiques en organisant des filières clandestines. L'obtention de certificats de travail stipulant que ces derniers pourront facilement s'intégrer en France est notamment un moyen utilisé pour faciliter leur embarquement vers Marseille. En dehors de tout contrôle, des réfugiés «non officiels» seront ainsi «dispersés» dans le Sud de la France, et dans la vallée du Rhône. Ces rassemblements familiaux et claniques soutenus par des réseaux

---

25. Jean-Jacques Jordi, « Leur histoire n'a pas été dite », interview de Michel Henry, Libération, 30 août 2001

26. Extrait d'un rapport d'un préfet d'Algérie au ministre chargé des Affaires algériennes: « Les musulmans engagés à nos côtés ne seront pas protégés. La seule protection efficace pour eux sera le transfert en métropole... », dans Maurice Faivre, « Des soldats sacrifiés. Un village de harkis. Des Babors au pays drouais », Paris, L"Harmattan, 1994

27. Emmanuel Laurentin, dans l'émission du 7 mars 2013 «La Fabrique de l'histoire» sur France Culture, consacrée aux harkis, précise que les autorités françaises et algériennes n'utilisaient pas le terme de « rapatriement » mais de « transfert » parce que les supplétifs musulmans étaient considérés comme des réfugiés

subreptices d'expatriation représentent environ 85.000 personnes arrivées en métropole tandis qu'à peine 42.500 passeront par la filière officielle, autrement dit par les camps de transit, entre 1962 et 1965[28].

Les camps de transit, pivots de la redistribution des populations sur le territoire

Ce n'est qu'après les massacres de l'été 1962, qu'un processus officiel d'accueil est établi par décret du 8 août 1962. Confrontées à un afflux imprévu, les autorités militaires établissent des structures spécifiques chargées du *retour de guerre* des supplétifs. Elles ont encadré l'ensemble du dispositif de retour avec, pour la partie logistique, le soutien et les moyens techniques de la marine militaire et, quand cela ne suffisait pas, la réquisition de navires marchands ou de cargos. L'accueil s'est effectué en premier lieu sous l'autorité du Ministère des Affaires Algériennes qui s'est appuyé sur les moyens de l'Armée pour encadrer le flux des nouveaux arrivants. «*De 5.000 à 6.000 Harkis et leurs familles vont arriver à Marseille à la cadence d'un bateau de la Marine Nationale par jour. Il s'agit, d'une action militaire, et par conséquent, l'armée s'occupe de tout*[29]».

Les conditions de rapatriement sont toujours identiques: les rapatriés «officiels», toujours «*entourés d'une chape d'invisibilité*[30]», arrivent au Cap Janet à Marseille, la zone de l'infrastructure portuaire la plus éloignée de la cité phocéenne, le plus souvent tard dans la nuit. Totalement démunis, les Harkis sont alors pris en charge par des militaires et émissaires de la Croix-Rouge qui les ravitaillent. Ils font ensuite le voyage de nuit en direction des centres d'accueil, appelés communément camp de transit et de reclassement, créés dans l'urgence. Une note du Ministère des Rapatriés précise que «*les camps*

---

28. Informations chiffrées tirées de, Michel Roux, « Harkis, les oubliés de l'histoire », Editions la Découverte, Paris, 1991

29. Archive départementale des Bouches-du-Rhône 137W460, citée dans Jean-Jacques Jordi et Mohand Hamoumou, « Les harkis , une mémoire enfouie », Paris, Autrement éditions, 1999

30. Abderahmen Moumen, « Du camp de transit à la cité d'acceuil, Saint-Maurice-l'Ardoise (1962-1976) », dans Gilles Manceron (Auteur), Fatima Benaci-Lancou (Auteur), Jean Lacouture, « Les Harkis dans la colonisation et ses suites », Editions de l'Atelier, 2008, p.131

doivent répondre à un double but: l'hébergement temporaire des familles en attendant leur dispersion vers une destination définitive, et triage des nouveaux débarqués en instance d'acheminement[31]». Destinés à recevoir tous les musulmans, ces centres d'accueils sont très spécifiques. Ce sont le plus souvent des terrains militaires avec des bâtiments désaffectés datant de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale. Le premier camp ouvert au cours du mois de juin 1962 est celui du Larzac, dans l'Aveyron. Entre le 20 et le 26 juin 1962, il accueillera environ 5.500 personnes.

Malgré l'ajout d'un millier de tentes militaires pour contenir l'afflux continuel de réfugiés en plus de la quarantaine de bâtiments en dur déjà existant sur le site, la capacité d'accueil du camp est rapidement saturée. La situation inquiète jusqu'au plus haut niveau de l'État comme l'atteste cet échange entre Pierre Messmer, Ministre des Armées, et Louis Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes: «*Par lettre du 21 juin dernier, je vous informais que l'afflux en métropole des anciens supplétifs, que j'avais accepté d'héberger provisoirement au camp de Larzac, prenait des proportions bien plus importantes que les premières évaluations ne le laissaient prévoir, ce qui m'a mis dans l'obligation de faire procéder de toute urgence à l'ouverture d'un second camp à Bourg-Lastic. Depuis cette date, les arrivées se sont poursuivies à un rythme rapide en sorte que les capacités de ce nouveau camp se trouvent aujourd'hui pratiquement épuisées. Le nombre total des ex-supplétifs et des membres de leurs familles ainsi accueillis s'élève actuellement à 11.485 personnes, dont 5.894 au camp de Larzac, 5.592 à celui de Bourg-Lastic, soit le double du chiffre résultant du recensement initial. Les moyens mis en œuvre, tant du point de vue du personnel, que des locaux et des matériels, pour assurer l'hébergement d'une telle collectivité représente pour les Armées une somme de charges et d'efforts considérables qu'il est malaisé de maintenir et qu'il ne peut être question d'accroître. L'Armée est ainsi arrivée à la limite du concours qu'elle peut accorder au secrétariat d'État aux rapatriés et si de nouveaux supplétifs devaient arriver en métropole, elle ne serait plus en mesure d'en assurer l'accueil, même*

---

31. Michel Roux, « Les harkis ou Les oubliés de l'histoire », Editions la Découverte, Paris, 1991, p.244

à titre provisoire. Il semble d'ailleurs que les intéressés ayant eu le temps et la possibilité d'apprécier les conditions de leur reconversion en Algérie, les options pour la métropole qui pourraient aujourd'hui se manifester, ne devraient être le fait que de quelques rares individus, pourvu que soit vérifiée soigneusement la justification de départ sollicité et que soient déjouées toutes les manœuvres, inconscientes ou mal intentionnées, pour maintenir le courant des départs[32]».

Les conditions de vie y sont rudimentaires, «*les baraquements sont abominables, sales et froids, tentes et baraques voguent sur une mer de boue quand il pleut ou à la fonte de la neige[33]*», la nourriture est rationnée et distribuée par l'Armée. Les tentes militaires comprennent chacune jusqu'à trois familles différentes, soit une moyenne de dix personnes au sein d'une vingtaine de mètres carrés. Les Pouvoirs publics décident alors la dispersion des rapatriés vers d'autres infrastructures à Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, Sainte-Livrade et Bias dans le Lot-et-Garonne, La Rye-Le Vigeant dans la Vienne, Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard. La plupart de ces lieux ont déjà une histoire et n'ont pas été créés spécialement pour les Harkis. Bias avait hébergé des rapatriés d'Indochine quelques années plus tôt. Le camp de Rivesaltes servait pendant l'Occupation à *parquer* les Juifs. Le Larzac et Saint-Maurice-l'Ardoise avaient hébergé des internés politiques (notamment des Espagnols de l'Armée républicaine ou des prisonniers de guerre allemands à la Libération).

Par leur organisation générale, les camps qui accueillaient les Harkis et leurs familles ressemblaient étrangement à des petites portions d'Algérie coloniale implantées en France. «*Les autorités appliquent un mode d'organisation qui a fait ses preuves pendant la guerre d'Algérie et dont l'objectif était de contrôler et de limiter l'influence*

---

32. Lettre du 19 juillet 1962 de Pierre Messmer, ministre des Armées, à Louis Joxe, ministre d'Etat, chargé des Affaires algériennes, citéé dans, François Meyer, « Pour l'honneur...avec les harkis, de 1958 à nos jours », CLD Editions, Tours, 2005, p.169-170

33. Archive départementale du Vaucluse 176W594, citée dans Abderahmen Moumen, « Les Français musulmans en Vaucluse (1962-1991). Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie », L'Harmattan, Paris, 2003, p.136

Photographie ci-contre: « Sainte-Livrade-sur-Lot et son camp de transit », cliché du 13 janvier 1966, http://www.geoportail.gouv.fr

des nationalistes sur la population civile. Ces lieux sont donc utilisés aussi dans cet esprit car les autorités veulent limiter les influences dissidentes sur le territoire de la métropole[34]». Ils s'inscrivent dans un ordonnancement de l'espace habité qui est proche de la prison, de la caserne ou du cantonnement. Un plan d'ensemble en forme de carré permettait d'assurer un contrôle efficace des «résidents», des réseaux d'allées, et des baraquements ou des tentes. Le site, délimité par des grillages et des barbelés était contrôlé en tout point. Ce type d'organisation constitue une constante dans l'encadrement et la surveillance des populations assignées dans un espace réservé. L'empreinte militaire y est omniprésente aussi bien au niveau des hommes qui encadrent que du matériel utilisé par les populations et fourni par les services de l'intendance de l'Armée: vêtements, ustensiles, tentes, etc. «*Le mode de vie est régi de manière militaire: pas de sortie sans laissez-passer susceptible d'être demandé par la gendarmerie locale, les corvées et les repas sont annoncés au son du clairon, le règlement intérieur régit tous les comportements. De l'heure du réveil collectif à l'extinction des feux par coupure d'électricité à 20h, le clairon rythme la vie du camp. Tous les matins et tous les soirs, tous les Harkis du camp doivent être réunis, sous peine de sanction, pour participer à la levée et à la descente du drapeau tricolore. Au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Algérie (C.A.R.A.) de Bias, les résidents n'avaient droit qu'à une douche par semaine : un jour pour les hommes, un jour pour les femmes. Et un tarif unique de cinquante centimes par personne, comme le cinéma*[35]».

L'installation tardive d'un service de santé dans les camps ne pourra que rendre meilleur la prise en charge des familles: un groupe de consultation, des locaux d'infirmerie prendront place, ainsi qu'une maternité afin de supporter le rythme de trois à quatre naissance

---

34. Abdel Kader Hamadi « Mémoire des lieux : les camps ouverts aux harkis dans le sud de la France », dans « Territoires d'exil : les camps de réfugiés », Bulletin de l'Association de géographes français, 83e année, mars 2006, p.110

35. Soraya Nahal, « Les parias de l'Histoire : le problème harki dans la France contemporaine, aspects politiques et juridiques », thèse Sous la direction de Marc Malherbe, p.86

Photographie ci-contre: « Tentes au Camp de Bourg Lastic », 1963, http://www.licra.org

par jour. L'état sanitaire des enfants reste pourtant accablant: «*le plus grand nombre arrive couvert de poux. Rien n'empêcherait une épidémie de typhus. Ils sont affreusement sales, avec des vêtements en loque. Les nourrissons sont enveloppés avec des chiffons. Les pyodermites, les impétigos les recouvrent pour la plupart. Des femmes allaitant sont sorties de l'ambulance pieds nus dans la neige. Tous les enfants présentent, à des degrés divers, des syndromes de dénutrition et de carences: maigreur, anémies, rachitisme, œdèmes par sous-alimentation protidique, syndromes hémorragiques. Certains nourrissons sont arrivés dans des états de dénutrition irréversibles ou presque, états que nous appelons d'ordinaire historiques et qui sont réservés aux pays sous-développés. Le plus grand nombre des enfants présentaient des infections sévères des voies respiratoires. Les formes graves étaient fréquentes, et les formes gravissimes pas rares*[36]».

La gestion militaire des camps, qualifiée de néocolonialiste[37], est secondée par des antennes du Service des rapatriés qui sont chargées de pourvoir aux dépenses de fonctionnement des camps et d'assurer le reclassement des Harkis. Les tribunaux voisins des camps enregistrent les reconnaissances de la nationalité française pour les anciens supplétifs qui le demandent; certains se refusent à le faire pour des raisons de sécurité, parce que leur famille est encore en Algérie. Le Ministère de l'Éducation nationale ouvre quant à lui des écoles au sein même des camps. Considérés comme incapables de suivre une scolarité normale en raison de leur âge ou de l'absence totale de scolarisation, les enfants de Harkis bénéficient d'une sorte de rattrapage scolaire et d'une initiation aux activités manuelles plutôt que d'intégrer les écoles républicaines des communes avoisinantes. Après avoir répondu aux demandes les plus urgentes, c'est-à-dire le logement et la nourriture, l'administration du camp s'est efforcée d'assurer la promotion

36. Archive départementale du Vaucluse 176W594, citée dans Abderahmen Moumen, « Les Français musulmans en Vaucluse (1962-1991). Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie », L'Harmattan, Paris, 2003, p.138

37. Katia Girard Khemache, « Être harki en france : pratiques administratives postcoloniales et parcours identitaires de familles d'anciens supplétifs de l'armée française, au sortir de la guerre d'algérie à nos jours », thèse sous la direction de Guy Perville, p.42

sociale et l'apprentissage professionnel auprès des adultes: des ateliers professionnels sont établis où des formations «manuelles» et «ménagères» sont données respectivement aux hommes et aux femmes en âge de travailler. Mais parallèlement, l'administration n'hésite pas à user du chantage et de la provocation pour assujettir la population harkie: de véritables mesures d'intimidation sont employées. Le courrier est ouvert et commenté en public; les enfants voyant leurs parents humiliés par les chefs de camp. Une censure contrôle les lettres sortant du camp: toute plainte adressée à un ministère est déchirée. Les individus n'obéissant pas aux ordres sont menacés d'être renvoyés en Algérie; un avertissement sans fondement, mais qui terrifie les Harkis sachant le sort qui leur est réservé là-bas.

Chaque camp reçoit une population bien spécifique: après une sélection opérée dans le Larzac, le camp de la Rye est destiné à l'insertion professionnelle en proposant une formation à ceux qui sont capables de travailler, alors que la vocation du camp de Bias est de regrouper les réfugiés jaugés comme «incasables», à savoir les handicapés physiques et mentaux , les invalides, les estropiés de guerre,... La population est donc triée, classée et dispersée sur plusieurs sites gérés par les autorités françaises et surveillés par un personnel d'encadrement spécialisé. Elle reste considérée par le Gouvernement comme «*au dessous du niveau minimum nécessaire à l'adaptation à la vie française*[38]». La situation des Harkis a souvent été décrite comme «un deuxième abandon» succédant à celui dont ils avaient été victimes en Algérie. Regroupés dans des «lieux de relégation» ou encore dans des «réserves d'Indiens[39]» ayant servi à les mettre en quarantaine, les Harkis ont fait l'objet d'une politique de confinement.

La plupart n'y résident que quelques jours ou quelques semaines avant d'être «recasés», selon l'expression de l'époque, dans différents emplois. «*En 1966, une enquête statistique signalait une importante mobilité avec de nombreux départs et arrivées au camp. Si le solde restait positif avec plus d'entrées que de sorties (déménagements,*

---

38. Lettre du Ministre des Armées au Ministre des Rapatriés, 24 septembre 1962, citée dans Michel Roux, « Les harkis ou Les oubliés de l'histoire », éd. la Découverte, Paris, 1991, p.245

39. Tom Charbit, Les harkis, Paris, La Découverte, 2006, p119

MINISTÈRE DU TRAVAIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DE LA DORDOGNE

Cité Administrative
Bâtiment A - 5ème Palier
Tél. 53.10.10

AD/OL N° 772

PERIGUEUX le 10 MAI 1965

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

à

Monsieur le SOUS-PREFET
de BERGERAC

11 MAI 1965
ARRIVÉE

OBJET : Main-d'oeuvre - Reclassement des Ex-harkis .

REFER.: Votre lettre AS/GF N° 01042 du 23 Mars 1965 .

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les possibilités présentes de reclassement des ex-harkis et de tout ou partie de leur famille sont fort limitées car elles sont conditionnées par leur logement .

Les entreprises de bâtiment et de travaux publics, les Ets CHAGNAUD, les fabriques de conserves de BERGERAC et d'EYMET, les Ets PIC, embaucheraient mais il faudrait trouver au préalable des logements, ce dont ces industriels ne se chargeront pas. Il faudrait en outre, que les intéressés acceptent d'occuper n'importe quel emploi compatible avec leurs aptitudes .

Mes Services de l'Emploi se tiendront en rapport avec les vôtres après avoir contacté les arboriculteurs de la Vallée de la Dordogne qui déposent des contrats d'introduction de main-d'oeuvre étrangère .

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL,

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE
Cité Administrative
PÉRIGUEUX

DANDRIEUX .

naissances, décès compris), cela supposait que la cité recevait des populations en situation précaire ou socialement fragiles qui y trouvaient refuge (...) Les sorties correspondaient à des départs après l'obtention d'un emploi, d'un regroupement familial suite à un mariage ou un engagement dans l'Armée. Le camp était ouvert. Outre sa fonction d'espace refuge, il était un pôle social ou familial[40]».

Le « recasement »

Plusieurs difficultés d'ordre social vont perturber le reclassement des anciens supplétifs. Dans un premier temps, le problème de leur sécurité est posé. «*Les Harkis se heurtent en effet à l'hostilité des 500.000 Algériens qui travaillent actuellement dans le pays. Aspirant à la paix, las des désordres de la guerre, les uns et les autres désirent avant tout travailler et faire vivre leur famille. Mais le passé n'est pas pour autant complètement effacé; certains souvenirs demeurent encore vivaces. Dans plusieurs zones industrielles, il ne peut être question de mélanger migrants et rapatriés. La cohabitation des uns et des autres s'avère toujours impossible dans les foyers d'accueil de la région parisienne (...). Il existe un barrage systématique à l'embauche d'anciens supplétifs dans telle ou telle entreprise, une grande marque de véhicules automobiles, par exemple[41]*».

Non moins important, le problème du logement vient s'ajouter. Face aux rapatriés pieds-noirs, les familles harkies ne sont pas prioritaires pour l'obtention d'un logement H.L.M. Outre cela, la plupart des entreprises n'offrent aucune possibilité de logements à leurs ouvriers, sinon l'alternative des dortoirs communs. En plus de plusieurs procédures de réquisition de logements, des subventions débloquées par une série de

---

40. Abdel Kader Hamadi « Mémoire des lieux : les camps ouverts aux harkis dans le sud de la France », dans « Territoires d'exil : les camps de réfugiés », Bulletin de l'Association de géographes français, 83e année, mars 2006, p.112

41. Paul Leboulleux, « Les harkis, rapatriés sans patrie », dans la revue Études, Tome 320, janvier-juin 1964, p.47

Document ci-contre: « Lettre en forme de bilan, du directeur départemental du travail et de la main-d'oeuvre de la Dordogne au sous-préfet de Bergerac, suite à la demande du préfet du 15 mars, portant à sa connaissance les difficultés d'emploi liées à celles du logement », 10 mai 1965, Archives Départementales de Dordogne, 58 W 452

LE MINISTRE DES RAPATRIES

N° 64/19 - AL/LOG

PARIS, le 31 Janvier 1964.

LE MINISTRE DES RAPATRIES

à

Messieurs les PREFETS

Messieurs les DELEGUES REGIONAUX
du MINISTERE des RAPATRIES

OBJET : Attribution de logements H.L.M. aux anciens harkis.

Des difficultés d'interprétation sont apparues concernant l'application de certaines instructions adressées par mes services et concernant le relogement des anciens harkis dans des logements H.L.M.

Je vous rappelle que les anciens harkis sont considérés comme rapatriés et bénéficiaires, à ce titre, de la loi du 26 Décembre 1961.

Toutefois, en raison des avantages particuliers prévus pour le logement des anciens harkis et, notamment, du programme lancé par la SONACOTRA, les conditions suivantes devront être respectées, en cas d'attribution de logements H.L.M. réservés aux rapatriés en vertu de la réservation de 30 % instituée par l'ordonnance du 18 Août 1962 ou construits au titre du programme spécial de 35 000 H.L.M. lancé en 1962.

Vous ne devrez reloger les anciens harkis qu'après avoir relogé tous les rapatriés demandeurs de logement et particulièrement mal logés.

Par conséquent, une priorité absolue doit être donnée aux rapatriés par rapport aux anciens harkis pour l'attribution des logements H.L.M. destinés aux rapatriés.

Toutefois si, après relogement de tous les rapatriés particulièrement mal logés, des logements H.L.M. restent disponibles, ils pourront être attribués aux anciens harkis demandeurs de logement.

A cet effet, vous voudrez bien constituer, à côté de la liste des rapatriés demandeurs de logement, une liste spéciale supplémentaire pour les demandes de logement déposées par les anciens harkis.

.../.

.....

Dans les chiffres que vous me transmettez périodiquement, concernant les demandes de logement déposées dans vos services, vous voudrez bien mentionner séparément le nombre de demandeurs de logement rapatriés et le nombre de demandeurs de logement anciens harkis.

Je vous signale, d'autre part, que la présente circulaire ne modifie en rien l'affectation aux anciens harkis des logements H.L.M. qui ont pu leur être réservés, en vertu de procédures particulières instituées en faveur des seuls anciens harkis.

La présente circulaire complète et modifie toutes instructions antérieures en ce qui concerne l'attribution aux anciens harkis de logements destinés aux rapatriés et elle se substitue à ces diverses instructions en tant qu'elle leur est contraire.

Vous voudrez bien me saisir, sous le présent timbre, des difficultés que pourrait soulever l'application des présentes mesures.

Francois MISSOFFE

mesures législatives et réglementaires, sont versées aux propriétaires faisant rénover des locaux vétustes afin d'y loger les anciens supplétifs. Toutefois, la question du logement va principalement être confiée à la S.O.N.A.C.O.T.R.A.[42], «*une société d'économie mixte qui a passé avec l'État un marché portant sur la construction de quelques 2.700 logements en dur ou en préfabriqué lourd (parfois en préfabriqué léger) pour une somme de 70 millions de francs*[43]». Ainsi dix-sept complexes immobiliers urbains ont été construits exclusivement pour les familles de Harkis, comme la cité des Tilleuls à Marseille ou la cité des Oliviers à Narbonne. Leur construction au contact de la «cité», était censée favoriser l'intégration et l'adaptation des anciens supplétifs.

Le problème de l'emploi est rendu difficile à résoudre par suite d'analphabétisme et du manque de spécialisation de la majeure partie des anciens supplétifs. «*Leur connaissance du monde s'arrête aux collines limitant leurs douars. Ils y ont gardé les troupeaux puis combattus le F.L.N. Du jour au lendemain, ils se trouvent projetés dans une société qu'ils ne connaissent pas. Leur pouvoir d'achat est pratiquement nul*[44]».

A la fin de l'année 1965, un compte-rendu du Gouvernement fait le point sur le reclassement professionnel des anciens supplétifs. Sur les 13.001 Harkis reclassés (soit 41 342 familles au total), 54,2% l'ont été dans le domaine industriel, 16,8% dans des chantiers forestiers, 16,2% dans des professions diverses et seulement 12,6% dans le secteur agricole[45]. Ce dernier chiffre constitue une véritable surprise à l'époque. En effet, il semblait évident pour les Pouvoirs publics français que l'agriculture

---

42. Société Nationale de Construction pour les Travailleurs, appelée SANACOTRAL jusqu'en 1964, avant la suppression du mot «algérien». Elle construisait jusqu'alors des foyers-hôtels pour les musulmans célibataires travaillant en métropole.

43. Ibid, p.48

44. Pierre Baillet, « Les rapatriés d'Algérie en France », La Documentation Française, Notes et études documentaires, Paris, 29 mars 1976, n° 4275-4276, p. 51

45. Informations chiffrées tirées de Soraya Nahal, « Les parias de l'Histoire : le problème harki dans la France contemporaine, aspects politiques et juridiques », thèse Sous la direction de Marc Malherbe, p.91

Documents précédents: « Circulaire n° 64 du ministre des Rapatriés adressée aux préfets leur rappelant que, compte tenu du programme SONACOTRA, une priorité absolue doit être donnée aux rapatriés par rapport aux anciens harkis pour l'attribution des HLM destinés aux rapatriés «, 31 janvier 1964, Archives Départementales de Dordogne, 58 W 452

constituerait le domaine professionnel idéal pour les anciens supplétifs, pour la plupart paysans en Algérie. Recherchant la stabilité, les Harkis ont préféré opter pour un emploi salarié non soumis aux hasards du temps. Après leur passage par les camps de transit, la plupart des ex-supplétifs choisissent donc d'occuper un emploi dans le domaine de l'industrie, des travaux publics ou de la construction. «*Près de 18.000 personnes ont été reclassées dans le secteur secondaire (...) Des zones industrielles comme la Seine-Maritime (Rouen), l'Isère (Grenoble), le Loiret (Orléans), l'Oise, ont déjà absorbé nombre d'anciens Harkis. L'industrie française, manquant à l'heure actuelle de main-d'œuvre non spécialisée, ne peut être qu'extrêmement intéressée par l'embauche des hommes restant encore dans les camps*[46]». Pour d'autres, c'est un travail de déboisement et de forestage qui s'offre à eux dans un environnement qui instaurera, là encore, l'organisation militaire et les conditions de vies d'un camp.

Les hameaux de forestage, des espaces réglementés

Les sites d'installation et la construction. Rapidement, les autorités françaises ont cherché des sites pour héberger les Français rapatriés «de souche musulmane», notamment dans le Sud de la France. La sélection est fonction de différents critères. Les prospections tiennent compte de la viabilité des terrains, des points d'eau, des conditions climatiques, des possibilités de ravitaillement, de la proximité des lieux de travail, de la scolarité des enfants, des problèmes de sécurité.

Les autorités veulent créer des hameaux d'environ 25 familles, vus comme une forme de déclinaison du logement contraint. Entendons par-là des espaces affectés de manière temporaire, pour l'accueil et le regroupement de personnes perçues comme étrangères voire même comme ouvertement rejetées. Ils se situent à mi-chemin entre une forme collective d'hébergement, ou plutôt d'installation, et une forme d'isolement d'un lieu d'internement. La population «accueillie» est donc rassemblée, concentrée dans des espaces clos et maintenue à l'écart des populations autochtones. Cette organisation établie à l'origine pour

46. Paul Leboulleux, « Les harkis, rapatriés sans patrie », dans la revue Études, Tome 320, janvier-juin 1964, p.49

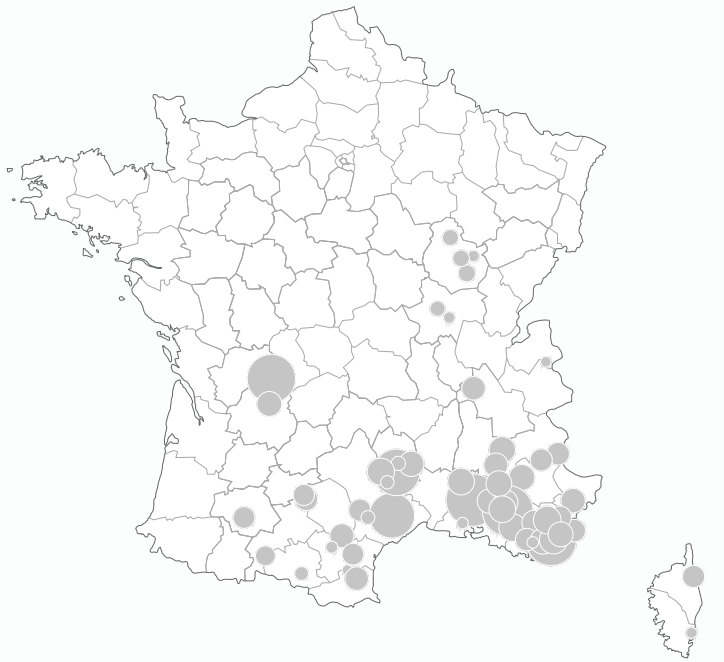
Nombre de personnes
300 - 700
150 - 300
100 - 150
moins de 100
0
100 km

répondre à une situation de crise, et ce pour une durée indéterminée, permettait aux Pouvoirs publics d'appliquer des techniques de contrôle militaire. Cet établissement du logement contraint est perçu par Marc Bernardot comme *«une militarisation de la question sociale. (...) Il s'intègre à la gestion politique des populations concernées d'une part en les situant dans un espace « répulsif » qui matérialise un message d'inhospitalité et d'autre part en ce qu'il permet différents processus d'identification, de différenciation et de hiérarchisation de celles-ci*[47]*».* En d'autres termes, il pérennise une précarité sociale et économique. Pour une installation qui se voulait temporaire, la trace matérielle ou immatérielle qu'elle a produit va s'inscrire dans une toute autre échelle de temps.

Le Ministère de l'agriculture, et en particulier l'Office des Eaux et Forêts, est à l'origine de cette «*forme spatiale d'encadrement surveillé*[48]». Il propose en effet d'employer la population harkie dans les nombreux chantiers forestiers visant à remettre en état les forêts après les violents incendies de l'été 1962. Les hameaux créés seront alors appelés hameaux de forestage. La décision de créer ces structures offrait donc deux avantages majeurs: loger les familles tout en offrant un travail utile pour la collectivité et correspondant aux compétences des intéressés. Les chantiers de forestage s'ouvrent progressivement. A titre d'exemple, en 1963, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dénombre 32 hameaux répartis sur les six départements que compte la région. Au total, les Pouvoirs publics créent 75 hameaux. Même si leur visée première est l'emploi des Harkis, ces structures vont permettre de «revivifier» certaines régions, de repeupler des zones en cours de désertification. Ainsi à Néoules dans le Var, bien que les 250 habitants critiquent vigoureusement l'implantation d'un hameau, l'arrivée de 120

47. Marc Bernardot, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, septembre 2005, consulté le 15 octobre 2014, URL: http://www.reseau-terra.eu/article337.html

48. Abdel Kader Hamadi « Mémoire des lieux : les camps ouverts aux harkis dans le sud de la France », dans « Territoires d'exil : les camps de réfugiés », Bulletin de l'Association de géographes français, 83e année, mars 2006, p.116

Carte ci-contre: « Répartition géographique des harkis dans les hameaux de forestage en 1965 », selon les chiffres de la C.I.M.A.D.E. (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués)

Cabinet
du Préfet
de
la Dordogne

Bureau spécialisé
de la
Défense Nationale

MV/CA 119

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31 JANV. 1963

Périgueux, le 196

Le Préfet du Département de la Dordogne

à Monsieur le SOUS-PREFET de BERGERAC
de SARLAT
de NONTRON

SOUS-PRÉFECTURE DE BERGERAC
-2 FEV 1963
ARRIVÉE

OBJET.- Recasement des anciens supplétifs musulmans -

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le problème du recasement des anciens supplétifs musulmans et notamment des anciens harkis ayant choisi de se replier en France.

Les camps aménagés à RIVESALTES, LA RIE, BIAS, MONTPELLIER, etc... comptent plusieurs milliers de familles qui attendent leur intégration à la vie métropolitaine.

En Dordogne, une vingtaine d'entre elles ont pu être placées chez des exploitants agricoles recherchant de la main-d'oeuvre. En outre, un hameau forestier est en cours de construction et pourra incéssamment accueillir 25 autres familles qui trouveront du travail sur les chantiers des Eaux & Forêts.

Un effort supplémentaire doit néanmoins être tenté afin de ne pas laisser les familles encore contraintes à résider dans les centres d'accueil sans espoir de reclassement.

../..

me faire savoir s'il existe dans votre commune

de, hameaux

Je vous serais, en conséquence, très obligé de bien vouloir ~~rechercher et me signaler les villages ruraux~~ particulièrement affectés par le mouvement de migration vers les villes et qu'un apport de main-d'oeuvre av avec la collaboration des Services compétents serait susceptible de réanimer.

La participation de l'Etat sous forme d'aide financière (mise en état de logements, etc...) assurerait pour une grande part le succès de ces opérations tout en apportant un profit certain ~~aux collectivités intéressées~~.
à vos communes

J'attacherai du prix à recevoir votre réponse dans les meilleurs délais.

LE PREFET,

POUR LE PREFET
Le Chef du Cabinet,

Harkis permettra le maintien de l'école dans le petit village. L'accueil n'a pas toujours été favorable. Plusieurs municipalités se sont même formellement opposées à leur arrivée par des réclamations de villageois ou même en décision en conseil municipal. La peur d'un déséquilibre démographique et ses conséquences administratives et électorales, la crainte de problèmes de sécurité, la méconnaissance totale des Harkis perçus comme des étrangers, la peur d'une dévalorisation de l'image locale dans des régions très touristiques constituent les arguments principaux avancés.

Réaction différente à Ongles (Alpes-de-Haute-Provence) par exemple, où les Harkis ont été accueillis grâce à l'appui favorable du maire et de son conseil. Deux modalités préliminaires ont toutefois été imposées: la venue et l'établissement des familles harkies n'est pas soutenue, d'un point de vue matériel et d'encadrement, par la municipalité et le chantier de forestage sera démonté si la quiétude du village venait à être perturbé. Les élus avaient seulement prévenu les locaux par l'énigmatique expression: «Ils arrivent demain…»

Pour éviter les oppositions, les autorités préfectorales vont décider de ne pas implanter de familles dans les petites communes: «*L'assurance a été donnée par l'autorité supérieure qu'on ne chercherait pas à faire de tels groupements dans les communes dont la population n'excède pas 300 habitants*[49]». Les communes plus importantes étant susceptibles d'assimiler plus facilement ces rapatriés.

La localisation des hameaux dans les communes sont différentes d'un site à l'autre. Le choix des terrains est dicté, entre autres, par des considérations économiques ayant trait aux facilités de raccordement aux voies de dessertes et réseaux de distribution, l'eau et l'électricité.

Les autorités communales se doivent également de tenir compte de la proximité du hameau avec le chantier forestier, avec l'école, et avec l'épicerie du village. Toutefois, ils ont tendance à se situer dans des

---

49. Le Provençal, 28 avril 1963, cité dans « Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991, Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie», Abderahmen Moumen, l'Harmattan, Paris, 2008, p.78

Document précédents: « Lettre du préfet aux sous-préfets de la Dordogne les informant du placement d'une vingtaine d'anciens supplétifs musulmans chez des exploitants agricoles et de la construction d'un hameau forestier », 31 janvier 1963, Archives Départementales de Dordogne, 58 W 452

endroits reculés. Est-ce la volonté de discrétion ou un vague sentiment de culpabilité qui pousse l'administration à implanter les camps loin des regards ? «*C'est un tic administratif qui n'a rien de spécifiquement français: Auschwitz aussi était à l'écart du monde*[50]».

Chaque village a dû contracter un emprunt pour financer l'achat des terrains. «*Elles perçoivent alors un loyer de l'État pour couvrir les annuités qui restent à leur charge. Pour éviter les disparités dans les contrats de bail de location, un contrat type est proposé à chaque collectivité locale, adopté lors d'une séance du conseil municipal*[51]».

Après que les crédits à la construction furent accords par le Ministère des Rapatriés avec le service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans (S.F.I.M.), les travaux sont partagés entre des ingénieurs du Génie rural, des eaux et des forêts, et des entreprises locales privées. Les premiers se chargent des travaux de viabilité (terrassement, électrification, assainissement et alimentation en eau potable) tandis que les seconds s'occupent, après une sélection par appel d'offres, d'édifier les bâtiments préfabriqués pour le logement des familles. Chacun d'entre eux, construits en bois, isolés, équipés de douche et sanitaire, comprend deux logements d'une surface moyenne de 36 m^2.

Le prix total d'un hameau de forestage est fonction des travaux de terrassement principalement: la configuration particulièrement accidentée des terrains choisis dans certaines communes nécessite des travaux importants pour la constitution des plates-formes devant recevoir les baraquements. C'est le cas du hameau de Cucuron dans le Vaucluse (huit préfabriqués) qui aura nécessité des travaux pour une somme de 471.962 francs alors que celui de Sisteron dans les Alpes-de-Haute-Provence (quatorze préfabriqués), édifié sur un terrain plat en sortie de ville, ne coûtera que 15.300 francs[52].

L'organisation des hameaux. «*En arrivant en bas du chemin qui descend en pente douce jusqu'à une source, mes parents s'attendent à voir des tentes à perte de vue. Mais non, La Loubière tranche*

50. Boussad Azni, « Harkis, crime d'Etat : Généalogie d'un abandon », Ramsay, 2001, p.103
51. Ibid, p.79
52. Archives départementales du Vaucluse, 176W592

avec les camps précédents. Nichées dans une clairière couverte de neige et cernée de grands sapins, 25 baraques en bois s'alignent en plusieurs rangées le long d'un ruisseau gelé. Mes parents découvrent un hameau à taille humaine où s'affairent quelques soldats, sans barbelés ni grillages autour. Les logements sont prêts depuis plusieurs jours déjà, ainsi que l'école, l'infirmerie et le foyer. Tout a l'air plutôt bien organisé. Agréablement surpris, malgré le froid vif, mes parents s'installent dans la baraque que le chef du camp leur affecte, située au deuxième rang près du cytise. Autour d'eux, comme une palissade de verdure, la forêt domaniale de Mende dresse ses hauts pins noirs d'Autriche. Le hameau, situé en moyenne montagne, culmine à 1.100 mètres d'altitude[53]».

Si certains hameaux semblent très isolés par rapport au centre du village, ils ne sont pas pour autant repliés sur eux-mêmes et fermés à la circulation. La population des hameaux a souvent été fluctuante. Les mouvements se font donc au rythme de la mobilité des familles. Il y a de nombreux va-et-vient dus aux demandes de mutation vers d'autres hameaux des régions voisines. Toutefois, cette circulation s'effectue sous les directives de l'administration des Eaux et Forêts qui n'accepte de loger que les personnes valides qui peuvent travailler sur les chantiers. Les autres sont reléguées vers les camps de Bias ou de Saint-Maurice-l'Ardoise.

L'établissement des hameaux de forestage est associé à une augmentation des rondes de la gendarmerie et à une surveillance des familles harkies. La sûreté est une des modalités primordiales à l'installation de ces hameaux et conditionne même le succès de l'expérience selon les dires du secrétaire d'État aux Rapatriés. Mais de quels individus s'agit-il de garantit la sûreté? Des familles harkies? Ou alors des villageois? De quoi ont-ils peurs? Les règles de bonne conduite sévère des hameaux de forestage ne devait pas être violer au risque de retourner aux camps. En voici un extrait:

---

53. Dalila Kerchouche, « Mon père, ce harki », Points, 2004, chapitre « Lozère »

Photographie ci-contre: « Baigneux-les-Juifs et son hameau de forestage », cliché du 20 janvier 1968, http://www.geoportail.gouv.fr

« Les habitants des hameaux forestiers ont largement bénéficié de la sollicitude du Gouvernement. Ils bénéficient non seulement des ressources que procure un travail régulier et assuré mais encore d'un logement gratuit que beaucoup de mal-logés souhaiteraient posséder. Par ailleurs, un personnel qualifié leur distribue les soins nécessaires, facilite leurs démarches et leur apporte un appui constant. Ces avantages ont pour contrepartie un certain nombre d'obligations et d'interdictions dont voici les principales :

OBLIGATIONS

- De se soumettre aux règles d'hygiène prescrites par l'autorité médicale.
- De tenir les logements et leurs dépendances dans un état de propreté parfait.
- D'assurer régulièrement et normalement son service sur les chantiers forestiers.
- De se conformer aux instructions des responsables du hameau.
- De n'héberger que les seules personnes prévues par les listes d'affectation (des dérogations peuvent être accordées pour une période de 15 jours aux membres de la famille).
- D'effectuer même pendant les périodes d'intempéries tous les travaux nécessaires à l'aménagement du camp.
- De vider immédiatement et intégralement les locaux quand le chef de famille renonce à travailler sur le chantier.

INTERDICTIONS

- De gêner ses voisins par l'usage d'appareils bruyants.
- De causer habituellement du scandale (ivresse ou violence).
- De jouer aux jeux d'argent.

L'inobservation d'une des règles énoncées ci-dessus entraînera l'éviction immédiatement du contrevenant. Le logement rendu disponible sera mis à la disposition d'un autre rapatrié et de sa famille[54] ».

Dès la fin de l'année 1963, des consignes sont promulguées pour réglementer et encadrer sous le même régime l'ensemble des hameaux forestiers. Cette réglementation est accompagnée de moyens humains spécifiques. Pour exemple, le département du Vaucluse qui comptent quatre hameaux forestiers en 1963, bénéficient d'un personnel et d'un encadrement à plusieurs niveaux. La gestion s'effectue en général à l'échelle du département et sur le site du hameau. Le préfet du Vaucluse est à la tête de la gestion des hameaux. Il a sous ses ordres les inspecteurs responsables du fonctionnement des chantiers de forestage, appelés les chefs de hameaux. L'encadrement administratif et technique est donc assuré par le chef de hameau qui est secondé par un chef de brigade,

54. Extrait des travaux d'Abderahmen Moumen sur le hameau de forestage d'Ongles, Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (MHEMO)

un ex-supplétif désigné par le chef de camp. Au niveau du hameau de Pertuis par exemple, le chef du camp est un ancien des S.A.S.[55] démobilisé qui s'est reconverti dans l'administration civile. Il ne réside pas dans le hameau mais à l'extérieur, et effectue des tournées d'inspection régulièrement dans tous ceux du département pour contrôler et surveiller le déroulement des programmes de chantier.

De 1962 à 1963, le Ministère des Armées nomme directement les responsables des hameaux. Progressivement ils laissent leur place à des agents civils, c'est-à-dire d'anciens officiers ou soldats qui utilisaient des supplétifs dans leurs rangs pendant la guerre. C'est au chef de hameau qu'impute l'ordre, la quiétude et la propreté du camp. De ce fait, comme l'analyse Abderahmen Moumen dans *Les Harkis*, *«ces hameaux dirigés par un chef sont un peu le prolongement d'une certaine gestion coloniale. Le chef de hameau est considéré comme le remplaçant du caïd ou du cadi de jadis, connaissant l'Algérie et la mentalité musulmane, et parlant parfois arabe[56]».* Il est également associé à une monitrice de promotion sociale, déléguée par les services de la D.D.A.S.S.[57] pour assurer le soutien social auprès des rapatriés harkis. Elle se charge notamment de surveiller l'absentéisme scolaire et encadre l'ensemble des activités extra-éducatives et socio-culturelles proposées aux Harkis et à leurs familles. *«Les monitrices de promotion sociale sont choisies le plus souvent parmi les Pieds-noirs, sous prétexte d'une meilleure connaissance des musulmans[58]».* Une observation du service d'accueil et de reclassement du Ministère des Rapatriés énonce les tâches de cette monitrice qui doit «*connaître les grands principes de l'Islam[59]*» et «*gagner la confiance des familles et avant tout du père[60]*». Elle endosse également le rôle d'une «éducatrice»

---

55. Crées en 1955 et dissoutes en 1962, les Sections Administratives Spécialisées (SAS) étaient chargées durant la guerre d'Algérie d'une part de «pacifier» un territoire et d'autre part de promouvoir l'«Algérie française» en servant d'assistance scolaire, sociale, médicale envers les populations rurales musulmanes afin de les gagner à la cause de la France.

56. Fatima Besnaci-Lancou et Abderahmen Moumen, «Les Harkis», Le cavalier bleu, 2008

57. Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

58. Fatima Besnaci-Lancou et Abderahmen Moumen, op. cit.

59. Ibid

60. Ibid

qui aide et prépare les femmes de Harkis dans «*les affaires familiales et ménagères, la puériculture et les soins des nouveau-nés, le langage, les premiers soins à apporter*[61]», les supplée dans la rédaction des différents documents administratifs et prend en charge les enfants. Il s'agit donc d'une monitrice polyvalente qui va «éduquer» ces rapatriés pour leur assurer une prochaine autonomie. Le comportement de l'État français sur ces familles apparaît comme venir directement de la colonisation.

«Les Harkis plantent des arbres, débroussaillent la forêt domaniale, creusent des kilomètres de tranchées, tirent des lignes électriques. Affectés à la protection contre les incendies, ils cassent aussi des cailloux dans la carrière pour empierrer des sentiers destinés aux pompiers[62]*».* Les anciens supplétifs qui sont employés dans les chantiers forestiers n'ont pas le même statut que les autres ouvriers forestiers. Loin d'être vus comme des salariés et n'intégrant pas le code du travail, ils sont embauchés dans des chantiers d'intérêt public. Si l'O.N.F. est en charge de la comptabilité, ce sont les Ministères de l'Agriculture et l'Intérieur qui assurent le versement de leur revenu quotidien, variant suivant les sites. Par exemple à Ongles, les Harkis reçoivent un salaire net de 16 francs par jour, soit 22 francs brut. Cette somme équivaut à celle «des ouvriers agricoles indigènes».

L'inégalité entre les Harkis et les employés de l'O.N.F. provoque une série de réclamations dans les années 1960-70. Ce n'est que quelques mois après les révoltes de 1975 qu'ils acquièrent un vrai statut d'employé mensualisé et ayant droit à une retraite.

L'administration gère les effectifs selon le travail sur place: une fois le chantier forestier terminé, elle ferme le hameau, sans préavis, et envoie les Harkis là où il le faut. Le fonctionnement de certains hameaux ne dure que quelques mois. «*Les considérations humaines de l'Administration sont elles aussi très limitées: pour les fonctionnaires,*

---

61. Fatima Besnaci-Lancou et Abderahmen Moumen, op. cit.

62. Dalila Kerchouche, « Mon père, ce harki », Points, 2004, chapitre « Lozère »

Photographie ci-contre: « A Villefort 220 harkis plantent des arbres et vont à l'école », 28 mars 1964, Archives Départementales de Lozère, 1066 W 317

les Harkis sont des nomades, le déplacement ne les gêne guère, croient-ils[63]».

La révoltes des oubliés de l'histoire. Encore loin d'être perçus comme de véritables Français, les Harkis s'insurgent en 1975 de leur déni d'existence depuis 1962. Ce sont leurs enfants, qui ont passé toute leur jeunesse dans les camps, qui feront connaître aux Français la tragique histoire de l'accueil des supplétifs de leur Armée, que reflète le slogan suivant: «*après la trahison, l'abandon; après l'abandon, l'exil; après l'exil, l'oubli*». La première révolte des réfugiés du camp de Bias le 7 mai 1975, suivie par celle du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise le 19 mai, s'est rapidement propagée aux hameaux de forestage et à nombre d'ensembles immobiliers urbains réservés aux Français musulmans. Auparavant, de nombreuses grèves de la faim dans toute la métropole avaient pourtant tenté d'attirer l'attention, sans succès.
Là, face aux comportement insurrectionnel de ces «rapatriés sans patrie», le Conseil des Ministres du 6 août 1975 adopte des dispositifs d'urgence pour assouvir rapidement les revendications grandissantes des familles harkies. Les camps de Harkis de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise sont démantelés à la fin de l'année 1976, et les populations sont reclassées. Fâcheusement, à défaut d'une vraie considération vis-à-vis de ces rapatriés, les instituions et autres organismes d'aide et de soutien se suivent et se ressemblent, au rythme des changements gouvernementaux, preuve d'une inaptitude à résoudre concrètement le problèmes d'insertion des anciens supplétifs et de leurs familles en métropole.
3.560 familles, soit 28.500 personnes au total, vivent encore en 1981 dans 65 zones à forte concentration de Français musulmans, soit 23 hameaux de forestage et 42 cités urbaines. Ce constat qui ne s'est guère amélioré va provoquer une nouvelle vague de manifestations. Les enfants de Harkis, n'ayant connu pour la plupart ni la Guerre d'Algérie ni le pays natal de leurs parents, se soulèvent une nouvelle fois en juillet-août 1991. L'émeute partant de la cité des Oliviers à Narbonne se propage à toute la métropole.

---

63. Dalila Kerchouche, « Mon père, ce harki », op. cit., chapitre « Lozère »

D’une révolte à l’autre, le malaise est persistant. Les Harkis tentent de comprendre cette relégation au long terme depuis la Guerre d’Algérie, comme *un passé qui ne passe pas* pour reprendre l’expression d’Henry Rousso.

DEUXIÈME PARTIE

processus de réappropriation d'un passé

En France, ce qui s'est passé en Algérie est resté pendant longtemps une guerre sans nom, vue comme un ensemble d'opérations de maintien de l'ordre, tentant d'étouffer les mouvements nationalistes. Aucune *signification positive* ne pouvait donc rassembler la nation dans une mémoire collective comme a pu le faire le dévouement des Poilus dans les tranchées de la Première Guerre mondiale ou bien les réseaux de la Résistance. Dans l'incapacité d'assumer cette période de l'Histoire, la République française a fait le choix, jusqu'à une période récente, d'occulter la Guerre d'Algérie, et donc d'occulter l'histoire des Harkis. Un sentiment de mauvaise conscience, même de honte, ressort aujourd'hui de cette période. Soit parce que certains ne comprennent toujours pas pourquoi ces opérations militaires ont été lancées et que les moyens qui ont permis leurs succès sont peu avouables (la torture notamment), soit parce que l'abandon final de l'État français a rendu ces années d'affrontement insignifiantes, pour ne pas dire «futiles». Tout comme la participation dans la déportation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, les atrocités commises après la fin officielle de la Guerre d'Algérie, font partie, toute proportion gardée, de ces histoires dramatiques et traumatiques que la société arrive difficilement à reconnaître dans sa mémoire nationale, parce qu'elle ne parle pas d'une seule voix: les mémoires des acteurs s'opposent entre ceux qui ont soutenu une indépendance, ceux qui l'ont combattue, et ceux qui ont plus ou moins renoncé à clarifier leurs opinions.

Les accords d'Evian du 18 mars 1962, symbolisant la fin officielle des violences, se traduisent en fait par une série de lois d'amnistie: une volonté d'oubli semble alors avoir été signée dès la fin de la guerre. «*Les archives officielles démontrent même aujourd'hui que ces accords fictifs ont été imaginés, préparés et réalisés par le Gouvernement français, à la demande du général de Gaulle, pour lui permettre de disposer d'un cadre politique et juridique lui permettant de se débarrasser au plus vite du boulet algérien*[1]». Et ceci, au nom de la raison d'État, quelles qu'en soient les conséquences humaines pour les Français d'Algérie de toutes origines, Pieds-noirs ou Harkis. Des

1. Bernard Coll, « 50 ans après les accords d'Évian: un silence d'État pour masquer un crime d'État? », Le Huffington post, le 19 mars 2012, consulté le 22 novembre, URL: http://www.huffingtonpost.fr

conséquences tragiques annoncées par le général de Gaulle lui-même qui, dans son allocution public du 23 octobre 1958, avait avancé: «*Quelle hécatombe connaîtrait l'Algérie si nous étions assez stupides et assez lâches pour l'abandonner*[2]». Et pourtant c'est bien ce qu'il fit. C'est parce que «*la Guerre d'Algérie est au fond insoutenable que cette guerre est incommémorable*[3]». Aucun dispositif commémoratif ne s'est mis en place au niveau national au sortir de la guerre: pas de dates de célébrations, une quasi-inexistence de monuments aux morts d'Algérie, pas de défilés institués en leur mémoire. Quand certains expliquent cette situation par le fait que cette guerre a longtemps été considéré comme faisant partie de l'immédiateté, en d'autres mots du journalisme, d'autres évoquent un silence volontaire de l'État français pour masquer un crime d'État ayant conduit à ce qui pourrait être un crime contre l'humanité[4].

Mais à mesure que cette période s'éloigne, que les années passent, le désir de témoigner, la volonté de reconnaissance semblent grandir en même temps que les réticences de certains paraissent s'estomper. Les obstacles qui pouvaient empêcher les recherches universitaires d'écrire une histoire «scientifique» se lèvent petit à petit: le manque de documents publics, le manque de recul sur les évènements essentiel afin de placer les faits par rapport à leurs origines et à leurs répercutions, et la difficulté de dresser un avis neutre et intègre sur des évènements qui touchent personnellement.

La mémoire de la guerre a donc travaillé dans le temps. La Guerre d'Algérie et ses conséquences en métropole ont fini par s'inscrire tardivement dans l'identité de la France. *«Si des signes publics sont apparus peu à peu, ils ont été tardifs: c'est très récemment que des dates officielles ont été inscrites au calendrier et que les lieux de mémoire liés à la Guerre d'Algérie sont devenus plus nombreux. Ces derniers, dans le Sud de la France en particulier, font la part belle*

---

2. Une du journal l'Echo d'Alger du 24 octobre 1958

3. Jean-Pierre Rioux, « La guerre d'Algérie et les français » dans « Les troubles de la mémoire française », Fayard, 1990, p.607

4. Le 30 aout 2001, neuf harkis dépose une plainte devant le Tribunal de grande instance de Paris pour «crimes contre l'humanité et complicité», une plainte contre X pour des faits commis en France et en Algérie et mettant en cause les autorités françaises et algériennes.

à l'œuvre de la France en Algérie et rendent hommage aux disparus européens, sans mention des autres victimes algériennes du conflit[5]*».*
La première date importante du paysage mémoriel français au sujet de la Guerre d'Algérie est la loi de 1999, soit trente-sept ans après les accords d'Evian, qui reconnaît officiellement l'engagement de la France dans «la Guerre d'Algérie ou les combats en Tunisie et au Maroc», en se substituant ainsi à l'expression «opérations effectuées en Afrique du Nord». Et ce n'est qu'en 2002 que le 5 décembre est choisi pour penser aux victimes civiles de cette guerre. Ces cérémonies militaires et politiques sont autant d'opportunités de consolider une solidarité nationale réglée par l'État. La fréquentation de ces événements de commémoration, pouvant également être perçus comme des évènements de communication de masse, permettent à la population de renforcer la mémoire collective. Ainsi, au niveau national, «*le passé n'est pas préservé comme registre objectif, mais plutôt recréé au présent, sans jamais être dissocié des considérations de pouvoir*[6]».
Que la Guerre d'Algérie et ses suites sur le sol français aient laissé des traces auprès des générations suivantes, française et harkie, est aujourd'hui un acquis. L'établissement de dates de commémoration en témoigne. Si la France et ses enfants se rassemblent annuellement autour des monuments aux morts pour se souvenir des appelés du contingent, qu'en est-il spécifiquement de la population harkie?
En France, le choc engendré par la guerre est outrepassé, sans être pourtant effacé. Mais le cas de ces anciens supplétifs qui furent des dizaines de milliers à être chassés par les soutiens de la nouvelle Algérie, reste l'ultime vestige de l'autodétermination algérienne, même si la France a débuté une démarche de reconnaissance le 25 septembre 2001. Cette journée a été désigné comme date en hommage national aux Harkis et membres des forces supplétives. Une date comme un sursaut de mémoire chaque année pour que les générations suivantes, menées par les enfants de Harkis, n'oublient pas. Pourtant, la plupart de ces générations suivantes ne sont pas directement concernées par cette

---

5. Florence Dosse, « Les héritiers du silence: Enfants d'appelés en Algérie », Stock Editeur, 2012, consulté le 20 octobre 2014, URL: http://www.numilog.com/extrait
6. Maurice Halbwachs, Maurice On Collective Memory. Chicago, University of Chicago Press, 1992, p.40

période d'exode et d'«installation» en France, hormis les quelques-uns qui étaient déjà nés. Alors pourquoi auraient-elles été concernées et le seraient-elles cinquante ans plus tard? Pourquoi même seraient-elles intéressées par ce passé, ce penchant à regarder en arrière? Pourquoi cette idée de relier à leur existence une identité liée à un vécu qui n'est pas le leur mais celui de leurs parents?

Un élément de réponse: *«les héritages qu'on nous lègue nous façonnent autant que les archives que nous trions en fonction du regard que nous portons sur le passé. Autant qu'elles sont façonnées par lui, une famille, une société choisissent leur passé*[7]*».* De ce passé, il convient de distinguer ce que est transmis par les ascendants et qui portent leur marque, et ce qui est dit, ce qui est préservé au titre de la valeur testimoniale. À quoi il faut ajouter que le passé n'est pas un ensemble de discours qui recueille tous les faits; d'ailleurs, s'ils le faisaient, ne serait-il pas insignifiant? C'est donc bien parce que les discours sont sélectifs qu'ils mettent de «*l'ordre dans la temporalité humaine*[8]». Le passé matérialise, trace une voie dans le désordre des agissements humains, simplifie ce qui est embrouillé, propose des itinéraires fléchés pour le présent mais aussi l'avenir.

Ce besoin de regarder en arrière, c'est un besoin de mémoire et de traces historiques. A travers la mémoire et les traces historiques, les Harkis et leurs enfants restés trop longtemps apatrides, cherchent à comprendre qui ils sont. La reconstruction du passé est une construction sociale politisée de ce sentiment de perte, d'incomplétude devant le temps qui passe, et contre qui personne ne peut lutter. Les camps de transit, les hameaux de forestage représentent alors les traces traumatiques, l'objet matériel à partir duquel se fait la reconstruction du passé. Alors que la mémoire est mouvante car construite au fil de la transmission dans le temps, au gré des échanges sociaux, la trace historique est plus stable, endossant le rôle de repère dans l'espace et faisant référence à une autre temporalité. Mémoire et trace ne s'opposent pourtant pas, mais se complètent. Mémoire et trace font partie du travail des Harkis et de leurs enfants sur eux-mêmes.

---

7. Michel Rautenberg, « La rupture patrimoniale », A la croisée, 2003, p.17
8. Ibid, p.18

TROISIÈME PARTIE

le passé face à l'épreuve du présent et l'anticipation du futur

Une mémoire blessée, du silence coupable à la revendication

Définition et base théorique. La mémoire se définit comme une aptitude à se rappeler de faits passés, conservés sous la forme d'image mentale. Au-delà de certaines distinctions fondamentales comme la mémoire à court ou à long terme, il y a schématiquement, trois grandes formes de mémoire: la mémoire individuelle, la mémoire sociale et la mémoire collective. L'explication succincte de ces trois formes de mémoire constituera une base théorique pour comprendre la démarche d'une construction d'une mémoire collective, qui sera ensuite apposée au cas des Harkis.

La mémoire individuelle correspond à la mémoire engagée par une personne en toute occasion donnée. Cette personne qui se souvient individuellement donc seule, se souvient de plusieurs manières. Entendons ici qu'elle ne se rappelle pas seulement de la chose en elle-même, que quelque chose s'est passée, mais aussi de tout ce qu'il y a autour de cette chose: «*not just things but whole environmental complexes, auras, and worlds*[1]». Par conséquent, elle se souvient grâce à la manière dont elle est rappelée, c'est-à-dire en reconnaissant quelque chose en lien plus ou moins direct avec cette chose, et en se remémorant avec les autres personnes. Les traits de la mémoire individuelle ne sont donc pas étrangers aux traits de la mémoire que nous faisons avec et grâce aux autres personnes. Chaque action individuelle menant à se souvenir vient se confronter à des aspects externes: «*each such act is always as interpersonal as it is personal, as much between beings as locked inside my own being. The primary locus of memory is found not only in body or mind (...) but in an intersubjective nexus that is at once social and collective, cultural and public*[2]». La mémoire individuelle dépasse déjà l'idée d'une mémoire limitée à l'esprit individuel.

La mémoire sociale est la mémoire détenue en commun par ceux qui sont affiliés soit par des liens de parenté, soit par la proximité géographique, soit par l'engagement dans un projet commun. «*In other*

---

1. Edward S. Casey, « Public Memory in Place and Time », dans Kendall R. Phillips, « Framing Public Memory », The University of Alabama Press, 2004, p.21
2. Ibid.

words, it is memory shared by those who are already related to each other, whether by way of family or friendship or civic acquaintance or just an alliance between people for a specific purpose[3]». Les personnes d'un groupe donné, vivant dans le même endroit, se souviennent communément de ce qui est arrivé à ce groupe d'une manière globale, et ce qui est arrivé à ce groupe à cet endroit. La mémoire sociale présuppose donc des relations préexistantes entre les personnes qui la partage, et un lieu commun.

Enfin, la mémoire collective se caractérise par la mémoire d'une même chose entre différentes personnes, qui ne se connaissent pas nécessairement entre elles. La mémoire de cette chose ne se fait ni individuellement, ni en compagnie d'autres personnes, mais *severally,* traduisible dans le sens de *séparément-solidairement. «Severally signifies plural remembering that has no basis in overlapping historicitie or shared places but is brought together only in and by a conjoint remembrance of a certain event, no matter where those who remember are located or how otherwise unrelated they are to each other. Nor do they have to remember at the same time. All that matters is commonality of content*[4]».

Quelle que soit sa forme, la question de la mémoire est donc avant tout un travail de mémoire, pour reprendre les termes de Paul Ricoeur. La mémoire est toujours mémoire de quelque chose. A l'origine, elle est individuelle, personnelle. *«Il n'y a pas, dans la mémoire, de vide absolu, c'est-à-dire des régions de notre passé à ce point sorties de notre mémoire que toute image qu'on y projette ne peut s'accrocher à aucun élément du souvenir (...). On n'oublie rien*[5]*».* Or comment cette introspection de la mémoire s'articule avec le partage de la mémoire? C'est la construction collective de la mémoire définie par Maurice Halbwachs, qui sous-entend qu'on ne se souvient jamais seul. Le passé ne se garde pas réellement au sein de la mémoire individuelle, et il ne peut être revécu. Il y subsiste seulement, pour reprendre les termes d'Halbwachs, des bribes ou des représentations ne formant pas de souvenirs entiers. Ce sont seulement les images collectives qui en

3. *Edward S. Casey, « Public Memory in Place and Time », op. cit., p.22*
4. *Ibid, p.23*
5. *Maurice Halbwachs, « La mémoire collective », PUF, Paris, 1950, p.60*

font de véritables souvenirs. «*Si nous examinons d'un peu plus près de quelle façon nous nous souvenons, nous reconnaîtrions que, très certainement, le plus grand nombre de nos souvenirs nous reviennent lorsque nos parents, nos amis, ou d'autres hommes nous les rappellent. On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé. (...) Cependant c'est dans la société que, normalement, l'homme acquiert ses souvenirs, qu'il se les rappelle, qu'il les reconnaît et les localise. (...) Le rappel des souvenirs n'a rien de mystérieux. Il n'y a pas à chercher où ils sont, où ils se conservent, dans mon cerveau, ou dans quelque réduit de mon esprit où j'aurais seul accès, puisqu'ils me sont rappelés du dehors, et que les groupes dont je fais partie m'offrent à chaque instant les moyens de les reconstruire, à condition que je me tourne vers eux et que j'adopte au moins temporairement leurs façons de penser. (...) C'est en ce sens qu'il existerait une mémoire collective et des cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir*[6]».

Ainsi les souvenirs personnels ne suffisent pas. Au lieu de se souvenir du passé, la personne reconstruit le passé. C'est en ce sens qu'Halbwachs parle de travail de mémoire: grâce aux cadres sociaux de la mémoire, véritable boîte à outils mise à disposition, la personne peut recomposer «*une image du passé qui s'accorde avec les nécessités de son présent, de son existence d'être social, de son harmonie existentielle, de l'équilibre de sa personnalité, de son identité*[7]». Pour les Harkis et leurs familles, ce travail de mémoire part d'une multitude de mémoires individuelles blessées.

Un vécu traumatisant. Les anciens supplétifs n'étaient ni des héros de guerre, ni des infidèles, mais des individus communs, fuyant en été 1962 après l'autodétermination de l'Algérie. Ils ne se montraient

---

6. Maurice Halbwachs, « Les cadres sociaux de la mémoire » , Paris, Albin Michel, 1994, p.6

7. Jean-Christophe Marcel, Laurent Mucchielli, « Un fondement du lien social : la mémoire collective selon Maurice Halbwachs », Technologies, Idéologies, Pratiques, Revue d'anthropologie des connaissances, 1999, consulté le 5 novembre 2014, URL: http://laurent.mucchielli.free.fr/memoire.htm

pas nécessairement hostiles à l'autodétermination algérienne, mais ils espéraient surtout un avenir leur conférant plus de droits politiques dans un nouveau pays fédéré à la France. Trahis par le Gouvernement français les livrant aux représailles du F.L.N., les anciens supplétifs ont été frappés par leur avenir. Le traitement qui leur a été infligé s'oppose en tout point à la loyauté dont ils ont fait preuve envers la France. En effet, parmi ceux qui ont pu fuir vers la France, ils n'ont pas eu la moindre attention, pire, ils ont eu l'indifférence et la mise à l'écart. Loin d'avoir donnés la possibilité d'une socialisation convenable au sein de la France métropolitaine, les transferts et séjours des camps de transit aux hameaux forestiers n'ont fait qu'accentuer la rancœur, l'amertume d'une population encore aujourd'hui marquée dans leur mémoire.

Si ces souffrances psychiques ne touchent pas de manière homogène toutes les classes de la population harkie, il est une constatation qui s'avère s'être généralisée: celle de taire leur vécu durant le conflit et ses suites en métropole. Outre le Bachaga Boualam[8] qui relate son histoire personnelle dès 1962, très peu d'anciens Harkis, pour la majorité d'entre eux illettrés, vont parler de leur vécu. Pendant plus de quarante ans, ils vont se murer dans un grand mutisme.

Diverses motifs ont été allégués pour éclaircir ce silence. Le plus manifeste est un besoin de taire cette mémoire individuelle pour essayer d'effacer les atrocités de la guerre. Pour éviter qu'elle ne se crispe sur des traumatismes, les Harkis ont rejeté en bloc. En s'appuyant sur l'étude de Freud, Ricoeur définit cet oubli comme associé à une mémoire empêchée[9]. «*Comment est-il possible de vivre perpétuellement en état de mémoire frénétique, mélancolique, envahissante? Il faut, peut-être aussi, quelquefois oublier pour vivre*[10]». Des raisons socioculturelles et religieuses ont aussi été avancées par le sociologue Laurent Muller, précisant que «*dans leur conception dichotomique du monde et des choses, entre licite et illicite (halâl et harâm), certains pensent avoir*

8. De son vrai nom Saïd Benaisse Boualam, le Bachaga Boualam était un ancien capitaine de l'Armée française, chef de formations paramilitaires composées de harkis, reconverti après la guerre d'Algérie dans la politique française.

9. Paul Ricoeur, « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli », Paris, Le Seuil, 2000, p.580

10. Benjamin Stora, « Devoir de mémoire, droit à l'oubli », Éditions Complexe, 2002, p.75

franchi, dans le domaine de l'illicite, un point de non-retour, sans rédemption possible. (...) Le silence est alors sans doute, l'expression ultime et la plus éloquente, pourrait-on dire, des diverses formes de domination qui ont ponctué leur existence[11]». Ce silence prend également son origine dans la culture musulmane où la discrétion paternelle assure un vecteur important dans la socialisation des petits. A été évoquée la difficulté qu'aurait éprouvée les pères de famille à parler de leurs histoires personnelles, à livrer leurs ressentis à leurs descendants sans fragiliser leur rôle de chef de famille et leur virilité.
En somme, quelles que soient les justifications de ce silence, il semble que les mémoires individuelles n'ont pas été transmises suffisamment ou convenablement au sein même des familles d'anciens supplétifs. «*Il a fallu attendre longtemps avant que je sache que j'étais fils de Harki. Il me faut leur tirer les vers du nez, aux parents, pour savoir ce qui s'est passé et presque toujours ils ne répondent pas. On sait des choses par petits morceaux, par bribes. Ma mère ne m'a jamais raconté l'Algérie et la guerre. Aujourd'hui encore, aucun d'entre-nous ne sait pourquoi et comment mon père et ses deux frères plus agés sont devenus Harkis*[12]». Une mémoire honteuse rôde au sein de certaines familles, comme une «*sorte de secret dont personne ne parle, mais que tout le monde connaît*[13]».
Le fait que ces mémoires individuelles soient restées longtemps silencieuses pourrait laisser croire qu'elles risquent de s'effacer, voire d'être oubliées. Or, l'oubli n'est pas antinomique de la mémoire. Tsvetan Todorov montre même, dans *Les Abus de la mémoire*, que les deux notions sont complémentaires. L'oubli entre dans le travail de mémoire en permettant le travail de deuil: se détacher des objets de haine qui entravent, laisser passer du temps, pour aboutir à une entente du présent avec le passé. La mémoire blessée défaite de son malaise évolue en une « mémoire » débouchant sur une espérance d'avenir meilleur. «*Pour se souvenir, il faut avoir d'abord oublié, sous peine d'être dans la compulsion de répétition de la chose passée. Il faut*

---

11. Laurent Muller, « Le silence des Harkis », l'Harmattan, 1999, p.415
12. Jean-Jacques Jordi, Mohand Hamoumou, « Les harkis, une mémoire enfouie », Autrement, 1999, p. 120
13. Laurent Muller, « Le silence des Harkis », op. cit., p.10

donc accomplir un travail de deuil, il y a un temps du souvenir comme il y a un temps dévolu au deuil[14]». Pourtant, le travail de deuil que l'ensemble de la population harkie devait assumer, individuellement comme collectivement, va être contrer pendant longtemps par ce que Laurent Muller appelle l'impression de supporter la mémoire du «*mauvais choix*[15]».

En s'apercevant qu'ils sont finalement rangés en situation de double exclusion envers les Français d'un côté, peu emprunts à considérer ces témoins gênants de la guerre d'Algérie et leurs enfants, et des Algériens de l'autre, face auxquels ils ne pouvaient apparaître que comme des infidèles et déserteurs, les pères harkis vont se sentir coupable d'avoir choisi l'exil en métropole. «*Aux traumatismes et aux déchirures que représentent l'exil s'ajoutent, pour eux, le motif de leur départ. Ils ont été et sont encore, dans bien des milieux, désignés ou considérés comme des traîtres*[16]». En somme, loin d'être désiré et échafaudé, le départ en plus freiné par les dirigeants français, a concouru à tendre les ententes entre générations: «*c'est l'abandon de la population harkie par l'Armée et le Gouvernement français qui attisent le plus vigoureusement la rancœur des fils à l'encontre de leur pères*[17]».

Si une fraction des Harkis et de leurs descendants est parvenue à s'insérer dans la société au point de s'éclipser des personnes soutenues par les structures institutionnelles, une autre, à l'opposé, s'est lentement enfoncée dans une crise identitaire, cloisonnée dans un système d'exclusion qui ne s'est guère amélioré, au contraire. L'abandon en Algérie s'est transformé en une relégation en France. Relégation, instabilité, incertitude, raideur de la vie en générale, fermeté du personnel, règlement militaire, ne sont sûrement pas les conditions de vie que les pères harkis attendaient pour leurs enfants en France: «*les hameaux forestiers ont ainsi constitué des non-territoires, des zones*

---

14. Paul Ricoeur, « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli », op. cit., p.89

15. Laurent Muller, « Le silence des Harkis », op. cit., p.9

16. Laurent Muller, « Le silence des pères et l'identité problématique des enfants de harkis », dans Ida Simon-Barouh, « Dynamiques migratoires et rencontres ethniques, Groupement de Recherches Migrations Internationales et Relations Inter-Ethniques (Actes des Journées Universitaires d'Automne, Rennes, 15-16-17 septembre 1997), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 411

17. Ibid, p.413

isolées hétérogènes, en discontinuité avec leur environnement. Le provisoire et la précarité ont condamné les Harkis à toujours camper sans habiter[18]*».* A cela se sont ajoutées les difficultés d'intégration auxquelles font notamment face d'autres catégories de migrants: racisme, précarité des emplois attribués, etc.

La guerre et ses suites ont emporté les Harkis, et elles ont aussi emporté leurs descendants. En ce sens, même si le silence des pères peut faire partie d'une phase du travail de mémoire, car considéré comme une façon de se protéger et de protéger la structure familiale, il convient aussi pour les descendants harkis de le dépasser un jour. Ne connaissant pas, ou très mal leurs origines, beaucoup d'enfants et de petits-enfants harkis se sont embarqués dans une recherche identitaire souvent désagréable. Un besoin de renouer avec leur passé a grandi chez bon nombre d'entre eux: ils visent par le biais de l'engagement associatif ou politique, par le recueil de témoignages, l'écriture de récits, à une reconnaissance publique et une mémoire collective.

Ce n'est que lors de manifestations de 1975 et de 1991 que les mémoires silencieuses ont été réveillées. «*Nous étions plus qu'un héritage encombrant pour la France. Si nous étions indésirables, presque parias, étions-nous donc si coupables?*[19]».

Une mémoire obligée, comme thérapie post-traumatique

Une reconnaissance publique. A ces silences individuels s'est cumulé un second silence, celui de la France et de l'Algérie qui, pour des motifs variés, ne pouvaient que dissimuler l'histoire des anciens supplétifs de leur propre histoire. «*En Algérie, reconnaître l'histoire des supplétifs musulmans conduirait à relativiser l'élan spontané et l'enthousiasme permanent suscités par le F.L.N.; ce serait briser le mythe fondateur du peuple uni contre la colonisation. En France, admettre l'existence de ces acteurs d'un drame désormais retiré de*

---

18. Tom Charbit, « Les français musulmans rapatriés et leurs enfants », Migrations Études, octobre-novembre 2003, n°117, p.6

19. Fatima Besnaci-Lancou, « Fille de harki: le bouleversant témoignage d'une enfant de la guerre d'Algérie », Editions de l'Atelier, 2005, p.75

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Secrétaire d'Etat à la Défense
et aux Anciens Combattants

Hubert Falco

Paris, le 02 JUIL 2010
N° 2010/9198
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
09/13097/VS
V/Réf. : Lettre BP/MCG/09-498
du 15 décembre 2009

Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu appeler mon attention sur le courrier que vous a adressé l'association "Génération mémoire harkis" en faveur du devoir de mémoire envers les harkis.

La loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés reconnaît officiellement la tragédie de la guerre d'Algérie et le drame du rapatriement, en même temps qu'elle rend hommage aux victimes civiles, aux disparus et à leurs familles. Elle reconnaît également les massacres de harkis et les exactions commises durant cette guerre et après le 19 mars 1962.

Lors de la journée d'hommage aux harkis, le 25 septembre 2009, j'ai exprimé la reconnaissance de la Nation envers ces hommes qui ont fait le sacrifice de leur vie au cours de la guerre d'Algérie, ces Français musulmans qui ont quitté leur terre natale, leurs amis, leur famille parce qu'ils étaient, avant toute chose, des combattants français.

Cette reconnaissance s'exprime par la mémoire, la gratitude et le respect.

La mémoire est d'abord un devoir de vérité envers les milliers de harkis et de Français musulmans qui sont restés indéfectiblement fidèles à la France. Cette vérité doit être mieux connue de l'ensemble des Français.

C'est l'une des raisons pour laquelle le législateur a souhaité la création d'une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. Ce projet est sur le point d'aboutir.

.../...

Monsieur Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
12, rue Jean Errard
55000 BAR-LE-DUC

37, rue de Bellechasse 75700 Paris 07 SP - Tél. : 01 44 42 10 00

Conçue sur le modèle des fondations qui existent pour la Seconde Guerre mondiale, l'objet de cette fondation ne sera pas d'écrire ou de réécrire l'histoire de la guerre d'Algérie, mais de collecter, d'authentifier tous les témoignages, ouvrages ou documents se rapportant à ce conflit et de les tenir à la disposition des chercheurs, des enseignants, des étudiants ou du grand public. La fondation devra le faire avec rigueur et objectivité, sans rien occulter des événements ni de la façon dont ils ont été vécus par tous les protagonistes, quel que soit le camp auquel ils ont appartenu.

La gratitude envers les harkis s'exprime en termes sociaux et économiques.

La première mesure est le plan emploi en faveur des enfants de harkis, prorogé jusqu'à la fin de l'année 2010, et dont la mise en œuvre permet de donner aux enfants des anciens harkis la priorité à laquelle ils peuvent prétendre pour une meilleure insertion professionnelle, au moyen d'une politique de formation, d'une politique individualisée d'aide à l'emploi, ainsi que d'une politique particulière d'accès à la fonction publique.

La seconde mesure est relative à l'attribution de l'allocation de reconnaissance aux enfants d'anciens supplétifs dont les parents bénéficiaires sont décédés entre le 23 février 2005, date de publication de la loi et la date butoir du 1er octobre 2005, sans avoir pu choisir entre les trois options prévues par la loi. Cette mesure d'équité permettra à ces enfants de bénéficier de l'allocation de 20 000 €.

Le respect envers les harkis se traduit par le refus de les laisser insulter parce qu'ils sont harkis. L'article 5 de la loi du 23 février 2005 a interdit toute injure envers les harkis, mais n'a posé aucune sanction à un tel comportement. La proposition de loi déposée le 4 février 2010 par M. Raymond COUDERC, sénateur de l'Hérault, prévoit d'y remédier.

Une fois la loi modifiée, les tribunaux pourront expressément condamner la diffamation et l'injure formulées de manière générale à l'encontre des harkis, en tant que groupe de personnes. Cette modification de la loi donnera également la possibilité aux associations représentatives des harkis de se constituer partie civile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO

l'affiche, ce serait mettre en accusation le gouvernement du général De Gaulle qui n'a jamais voulu planifier leur départ[20]». Un déni de mémoire qui s'est longtemps traduit par l'absence en métropole d'un lieu et d'un temps de mémoire, et par un enseignement laconique et fort discret sur les exactions commises pendant et après cette guerre. Si l'oubli semble être compris par le refoulement face à des évènements durs à supporter, il existe alors un autre oubli, celui qui est pointé et intentionnellement produit par un pouvoir ayant intérêt à cet oubli: un oubli associé à une mémoire manipulée.

La France, pour ne parler que d'elle, a toujours raconté autrement cette période de l'histoire, en bougeant les accents d'insistance, en interpellant tout autrement les acteurs de ces évènements et par la m^me occasion leurs cadres. En plus de ce comportement de l'État, Ricoeur met également en avant une complicité secrète des concitoyens, qui transforme l'oubli en une conduite semi-passive, semi-active[21]. Il y a comme une sombre envie de la part des gens de s'efforcer ne pas s'efforcer connaître, ne pas vouloir savoir cette histoire. Alors, l'imputation s'étend aussi sur chacun. «*La reconnaissance publique apparaît, aujourd'hui comme une sortie du mépris. (...) Longtemps déconsidérés des deux côtés de la Méditerranée, la reconnaissance par l'État français de leurs massacres les autorise à exister officiellement et non plus officieusement. Après avoir été humiliés, bafoués, niés, la reconnaissance des persécutions dont ils ont été objet, permet aux Harkis de se construire, d'appeler à une réécriture de l'Histoire. En effet, ils n'apparaissent plus comme des témoins gênants en France de la Guerre d'Algérie, mais comme des victimes. C'est pourquoi, la reconnaissance publique, si elle est symbolique n'en demeure pas moins capitale. Elle inscrit les Harkis dans l'Histoire de la société française*[22]». L'action des Pouvoirs publics envers les anciens supplétifs poursuit

---

20. Benjamin Stora, « La Gangrène et l'Oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie », La Découverte & Syros, 1998, p.56

21. Paul Ricoeur, « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli », op. cit., p.580

22. Régis Pierret « Deux maux des harkis », Ecarts d'identité, n°111, 2007, p.84

Document précédents: « Lettre d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, à Bertrand Pancher, député de la Meuse », 2 juillet 2010, consulté le 10 décembre 2014, URL: http://www.bertrandpancher.com

un double objectif. Premièrement établir des décisions contrevenant au droit commun en matière d'éducation, de travail et de logement. Il est question là de remédier aux conditions de vie difficiles des familles dans les hameaux de forestage, divulguées à l'opinion publique au cours de manifestations de 1975, par des indemnisations matérielles. Pourtant ces dernières resteront pour beaucoup de l'ordre du symbolique. Deuxièmement considérer les anciens Harkis comme de véritables soldats français pour leur engagement envers la France. Après la réparation matérielle vient donc la reconnaissance morale.

Historiquement, les politiques de mémoire menées par l'État français visaient à élaborer ce qu'ont appelé les historiens du XIXe siècle, et ensuite popularisé par Pierre Nora, le «roman national». Entendu comme un ensemble de discours fondé sur la grandeur du pays, ses hauts faits, et édulcorant souvent les pages les plus délicates de son histoire, il avait pour fonction d'illustrer l'honneur de la nation par l'évocation d'événements fondateurs et aussi de ses héros. «*L'école, les commémorations, les monuments, les musées-mémoriaux ont été des instruments venus constituer ce roman national (...) qui a favorisé chez les citoyens un sentiment d'appartenance à la Nation*[23]». C'est à travers cet imaginaire patriotique que l'État français rendait hommage aux «morts pour la France», au sens large. «*Pas seulement à ceux qui avaient été tués aux champs d'honneur pour défendre la patrie, mais à tous ceux qui avaient œuvré pour honorer les valeurs nationales. C'est le sens donné par exemple à la panthéonisation de Jean Moulin par de Gaulle en 1964 (...). Tels sont en définitive les termes du contrat politique ainsi établi par l'État entre ses morts, qui ont pour fonction politique d'honorer la Nation, et lui-même*[24]».

Mais dans les années 1970, le roman national va progressivement être remis en cause, au regard des ignominies causées lors de la Seconde Guerre mondiale, et auxquelles l'État français a participé. «*Cette transformation s'est formalisée par la mise en cause du mythe résistancialiste d'une France unie dans le vaillant combat contre l'occupant nazi. La configuration progressive d'un roman postnational*

---

23. Sébastien Ledoux, « Le devoir de mémoire, fabrique du postcolonial? », Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique, n°118, 2012, p.118
24. Ibid

s'est en partie effectuée en intégrant l'histoire du génocide juif, et la dimension antisémite du régime de Vichy[25]». La réparation des traumatismes historiques vient alors remplacer un discours à la gloire de la Nation et des grands hommes l'incarnant qui ne fait désormais plus sens. Les Harkis et la Guerre d'Algérie entrent pleinement dans ce roman postnational. La France est ainsi amenée à commémorer ses anciens supplétifs et leurs familles qui, non seulement, ne peuvent servir à honorer la Nation, mais au contraire qui ont été victimes des décisions politiques et militaires du Gouvernement de l'époque. Cette célébration d'une population meurtrie «à cause de la France» se formalise par l'expression de «devoir de mémoire».

Un devoir de mémoire. En s'opposant à la clause d'amnistie du traité de paix du 18 mars 1962, qui dans un souci d'apaisement imposait l'oubli de tous les griefs passés relatifs au conflit et interdisait aussi de les évoquer, le devoir de mémoire entend aujourd'hui remédier à l'amnésie collective. Il est un devoir de l'État de faire durer le souvenir des douleurs subies dans le passé par les familles harkies, surtout s'il en est responsable. Son invocation peut être comprise comme une volonté de réparer les erreurs du passé par la reconnaissance par les représentants de l'État de la culpabilité historique de la France à l'égard d'une population porteuse d'une mémoire traumatique.

Le devoir de mémoire, c'est donc une idée très morale. Une démarche qui peut s'expliquer facilement en regardant les deux mots de cette expression: devoir et mémoire. Ricoeur s'interrogera sur la juxtaposition intrigante de ces deux mots : pourquoi convenir que «tu te souviendras» ou que «tu dois te souvenir » quand on considère que le souvenir est ce qui apparait impulsivement ou bien entrant dans un processus d'un travail de mémoire et de reconnaissance ? Le «je me souviens» est avant tout très personnel. Alors peut-on obliger quelqu'un à se souvenir? Doit-on imposer une remémoration annuelle à des gens qui n'ont pas vécu les drames? N'est-il pas aberrant d'imposer une douleur? Mais en même temps «*comment une société quelle qu'elle soit pourrait-elle exister, subsister, prendre conscience d'elle-même si*

25. Sébastien Ledoux, « Le devoir de mémoire, fabrique du postcolonial? », op. cit., p.118

elle n'avait pas la faculté de remonter le cours du temps, et de repasser sans cesse sur les traces qu'elle a laissées d'elle-même?[26]»

Le devoir de mémoire est bénéfique, car cette transmission, cet entendement entre les générations sont précieux. De longues argumentations ne sont pas utiles pour s'apercevoir que l'on peut avoir une envie de savoir dans quelle famille on vit, dans quel univers on évolue, de quelles valeurs on est porteur, qu'est ce qu'on a reçu en héritage afin de nous-même comprendre le présent et concevoir l'avenir que l'on veut construire ou ne pas régénérer. La connaissance du passé et des évènements majeurs de son pays, pouvant impacter l'histoire de sa famille, ou même de sa culture d'origine apporte une certaine quiétude car elle nous permet de mieux comprendre qui l'on est, où l'on va et de prendre des décisions en connaissance de cause. Certes, le devoir de mémoire ne permet pas toujours d'effacer une idée préconçue, un préjugé, une vision qui a été entretenue pendant longtemps mais permet d'arranger ce qui se révélait au demeurant inexact.

En Allemagne, il est question d'une culture du souvenir et non pas d'un devoir de mémoire. N'y a-t-il donc pas là une spécificité française à travers cette expression particulièrement utilisée par un État qui exige de ses concitoyens qu'ils se souviennent, notamment après la Seconde Guerre mondiale. La mémoire n'est pourtant pas ordonnée par la loi, il convient plutôt à chaque concitoyen d'élaborer une mémoire ayant pour points de repères la connaissance des faits, en se penchant des sources diversifiées (témoignages, vestiges, histoire officielle, etc), en d'autres termes une obligation faite à nous-mêmes de ne pas oublier les heures tragiques composant l'histoire de notre pays. Bien que certains relèvent que «*le devoir de mémoire est une forme de stigmatisation qui freine toute socialisation véritable et toute symbolisation constructive*[27]», il répond aussi à une intention de justice. Il formule une reconnaissance à l'égard un passé.

Le devoir de mémoire interroge donc la notion de «mémoire» en rapport avec celles de «déni» ou d'«oubli». L'oubli de cet événement sonnerait comme une faute morale et politique qui pourrait faire

26. Maurice Halbwachs, « La mémoire collective », op. cit., p.192
27. Michel Rautenberg, « La rupture patrimoniale », op. cit., p.33

obstacle à l'avenir: il serait dommageable à la société dans sa globalité. «*Cette notion de préjudice collectif est en fait alimentée par la notion juridique d'imprescriptibilité des crimes du passé. Ce préjudice n'est pas tant dans les crimes commis par le passé que dans l'oubli présent dont la collectivité se rendrait coupable. L'oubli devient criminel devant ce nouveau cadre de l'imprescriptibilité*[28]». Mais alors comment peut-il rester légal? Il y a comme une intolérance à l'oubli, à cette indifférence générale sur laquelle se heurtent les mémoires individuelles harkies. Cet oubli, qui obsède et qui envahit l'espace public pour réutiliser les mots de Benjamin Stora, il s'agit d'un oubli pervers: «*un oubli organisé qui vise à dissimuler, à recouvrir, à ne pas assumer, à ne pas reconnaître ses torts ou ses responsabilités*[29]». Il est à distinguer de l'oubli nécessaire: c'est le silence des harkis, un silence pour vivre tout simplement, comme énoncé dans le chapitre précédent. *«Mais peut-être que, derrière l'oubli nécessaire, celui de la sortie d'une guerre, se dissimule l'oubli pervers, qui vise à ne rien reconnaître de la culpabilité, qui s'est niché dans la société française des années 1970».*

Le devoir de mémoire serait alors comme une «*trouvaille sémantique*[30]», une «*nouvelle religion civique*[31]», une formule thérapeutique venant apaiser une rupture de plus en plus grandissante entre le pouvoir politique et une demande sociale guidée par différents acteurs: des mouvements associatifs, des journalistes, des politiques, des historiens, etc. Ces derniers font l'état d'une société française malade, plongée dans de profonds trous de mémoire, une gangrène allant jusqu'au «*pourrissement de la conscience*[32]» comme le souligne Sébastien Ledoux. «*L'oubli n'est plus seulement ce préjudice pour la collectivité, il devient une pathologie spécifiquement française. Le devoir de mémoire apparaît comme une formule thérapeutique. D'abord pour la nation, mais également pour les «communautés» qui sont blessées par*

---

28. Sébastien Ledoux, « Pour une généalogie du devoir de mémoire en France », Centre Alberto-Benveniste, EPHE-Sorbonne, p.5

29. Benjamin Stora, « Devoir de mémoire, droit à l'oubli », op. cit., p.75

30. Sébastien Ledoux, « Le devoir de mémoire, fabrique du postcolonial? », op. cit., p.119

31. Rioux Jean-Pierre, « Les avatars du devoir de mémoire », Le Débat, n° 170, 2012, p. 189

32. Sébastien Ledoux, « Pour une généalogie du devoir de mémoire en France », op. cit., p.6

un déni de mémoire. Les lois pour la mémoire (...) des Harkis et des rapatriés (2005) invoquent systématiquement cette formule dans leurs motifs et/ou dans les débats parlementaires. Elle en devient un «geste national», spécifiquement français, qui permet aux représentants de l'État, de droite comme de gauche, d'affirmer une nouvelle identité nationale autour des valeurs des droits de l'Homme[33]».

Les célébrations collectives s'établissent ainsi via des pensées compassionnelles où les souffrances individuelles des Harkis et de leurs enfants sont prises en compte et mises en scène. Devant l'impossiblité, face à l'importance et la douleur des faits, d'instituer la justice entre victimes et coupables, l'État français s'engage dans une difficile politique du pardon[34]. Cependant, peut-on pardonner quelque chose d'*impardonnable*? Il s'agit là d'un sujet de moral qui porterait trop loin.

Le pardon, littéralement composé par la juxtaposition des mots «par» et «don» est à comprendre comme «*un acte d'intercommunication, où l'un des partenaire donne à l'autre, rend à l'autre, inconditionnellement, son état de partenaire. Le pardon permet au pardonné de redevenir un être libre, celui qui pardonne peut se projeter dans l'avenir en renonçant à poursuivre le cercle vicieux de la vengeance. Purement personnel, le pardon dit à l'autre : Tu vaux mieux que tes actes. C'est le pouvoir dont nous disposons tous de libérer l'autre de ses propres actes et de lui donner la possibilité d'une nouvelle vie*[35]».

Ce rapport à une forme de souffrance qui projette annuellement la France dans son passé, a poussé à une lecture nouvelle de l'histoire. «*On fait valoir sans cesse le devoir de mémoire : mais rappeler un événement ne sert à rien, même pas à éviter qu'il ne se reproduise, si on ne l'explique pas [...]. Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire*[36]».

---

33. Ibid.

34. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., chapitre «Pardon difficile»

35. Marie José Schneider-Ballouhey, « Pourquoi se souvenir? – La politique de la juste mémoire », Réflexions à partir de: « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli » de Paul Ricœur, consulté le 20 décembre 2014, URL: http://www.sfa-auvillar.com

36. Antoine Prost, « Douze leçons sur l'histoire », Editions du Seuil, 2007, p. 306, cité par Sébastien Ledoux, « Écrire une histoire du devoir de mémoire », Le Débat, n°170, 2012, p. 175-185

Un devoir d'histoire. Le temps va passer. Les témoins de cette histoire commune entre la France et l'Algérie vont progressivement disparaître, emportant avec eux leurs mémoires individuelles. Halbwachs parle aussi de mémoires autobiographiques, se référant à la mémoire que l'individu a d'événements dont il a lui-même fait l'expérience. Or le souvenir de l'histoire du parcours des Harkis, des montagnes de l'Algérie française à leur installation difficile en métropole, reste la volonté quasi-unanime de leurs enfants. Une histoire si douloureuse que certains, notamment l'État français, ont déformée, défigurée au gré des intérêts, mais au mépris de la vérité. Or c'est au prix de cette vérité que les consciences pourront être apaisées. Avant de reconnaitre, il convient de connaitre. «*L'hommage national, rendu à toute une communauté que les épreuves n'ont pas épargnée, en mémoire aux centaines de milliers de morts, des veuves et des orphelins réfugiés en France, doit être inscrit non seulement dans le temps, mais également dans les faits*[37]*»*. Les mensonges de la Guerre d'Algérie et ses suites en métropole ne devant pas être transmis aux générations futures, «*la connaissance de l'histoire, de toute l'histoire de la Guerre d'Algérie, en France comme en Algérie, est une condition indispensable à un apaisement des passions. Il n'y a pas de devoir de mémoire sans devoir de vérité*[38]». Ainsi, pour se souvenir de ce passé bientôt orphelin de ses témoins, le devoir de mémoire s'associe d'un devoir d'histoire.

La mémoire et l'histoire sont comme deux représentations du passé. «L*oin d'être synonymes, nous prenons conscience que tous les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle*

---

37. Jean-Paul Bacquet, « Proposition de loi pour une juste reconnaissance du préjudice subi par les harkis », Assemblé nationale, parue le 26 mars 2003, p.1
38. Ibid.

est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire s'en débusque, celle prosaïque toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire qu'il y a autant de mémoires que de groupes; qu'elle est par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartenant à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif[39]*».* Tout opposerait donc histoire et mémoire selon Pierre Nora. Mais les deux termes ne s'opposent pas tant qu'ils ne se complètent, pour paraphraser une célèbre expression de Mao Zedong: c'est-à-dire que les deux termes divergeant se renvoient l'un l'autre ou qu'ils s'affrontent l'un contre l'autre mais aussi, dans des conditions déterminées, s'unissent. La dernière phrase de la citation de Nora est donc à croiser avec l'expression de Lénine qui disait « *il y a de l'absolu dans le relatif* ». Donc normalement, dans une quête d'une lecture officielle du passé, la fidélité des mémoires vérifie donc la véridicité de l'histoire, et inversement.

Mais ici la balance est déséquilibrée: la mémoire prend sa revanche sur les bégaiements de l'histoire en convoquant le souvenir des atrocités du passé. «*Elle a pris une densité sociale proportionnée aux hantises du présent autant qu'à la vivacité d'un passé qui ne passe pas. Le vieillissement des derniers témoins directs intéressés au premier chef, l'entrée en lice de leurs descendants et de leurs proches, l'activisme des médias qui ont cru compenser ainsi la recrudescence d'un présent qu'ils actualisent inlassablement, la crise des valeurs qui bouche l'avenir, les mutations technologiques et sociales qui décrochent culturellement le train des générations, la recherche par les anciens*

---

39. Pierre Nora, « Les lieux de mémoire », Tome 1, Gallimard, Paris, 1997, p. 24-25

combattants d'un relais civique chez les jeunes à l'heure où ceux-ci ne sont plus astreints au service militaire ou civil, le souci des pouvoirs publics de rafraîchir en urgence la citoyenneté: tout s'est mêlé pour faire de ce devoir une occasion favorable, une évidence à bon compte, un substitut à la mise en perspective, un recours contre les désaveux, les pannes et les ruses de l'histoire présente[40]».

La demande sociale actuelle autour de la réactivation de la mémoire vise la reconnaissance et l'écriture d'une l'histoire *scientifique* qui reste à faire. En effet, par une «*opération historiographique*[41]», les bégaiements de l'histoire doivent être repris pour dégager une vérité commune, car les événements passés finissent toujours par refaire surface et questionner. «*L'histoire exige des raisons et des preuves. (...) L'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire, elle doit certes accepter la demande, mais pour la transformer en histoire*[42]», en poursuivant la réflexion, en cherchant du sens, en réfléchissant au choc des images, en examinant les traces polies par le temps, en s'interrogeant sur les témoignages, etc. En d'autres termes, rester fidèle à la nécessité de la connaissance des évènements passés et de leur combinaison, pour permettre ensuite d'envisager, selon la pensée développée par Jean-Pierre Rioux, la part d'indicible que cet abandon et cette relégation des Harkis a si tragiquement inscrite dans l'Histoire de France: «*Contentons-nous, obstinément, de leur apprendre* (sous-entendu les générations futures) *et d'apprendre nous-mêmes, individuellement et collectivement, l'impératif du droit; de faire vivre en nous tous la seule fidélité, la seule identité, le seul héritage dont nous avons la charge: connaître et reconnaître, sans trêve et à raison*[43]».

Une mémoire formatée

La centralité de l'État. En quête de reconnaissance, les groupes mémoriels se tournent vers l'État qui incarne la nation. Tout d'abord parce qu'il convient qu'il reconnaisse la responsabilité directe

---

40. Jean-Pierre Rioux, « Les avatars du devoir de mémoire », op. cit., p.189
41. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., p. 168
42. Lucien Febvre, «Vers une autre histoire (1949)», dans, «Combats pour l'histoire», Armand Colin, Paris, 1965, p. 437
43. Jean-Pierre Rioux, « Les avatars du devoir de mémoire », op. cit., p.191

de l'autorité politique de l'époque dans l'abandon des Harkis, et ensuite parce qu'à lui seul incombe la production d'une légitimité incontestable. En effet, suivant la grande tradition politicienne de la France, le pouvoir centralisé français peut seul institutionnaliser un devoir de mémoire. Alors, face à la pluralité des mémoires du passé, la composition d'une histoire officielle par l'État, qui aspire à devenir un élément d'intégration et de cohésions nationales, traduit une volonté de reconvertir cette pluralité dans le registre du même. La considération du passé, évoluant entre la nécessité de se rappeler et l'impossibilité d'oublier, pousse le pouvoir politique à se confronter à l'histoire des Harkis pour l'incorporer dans sa mémoire nationale. En institutionnalisant la mémoire collective des Harkis, l'État la transforme en mémoire sociale institutionnalisée, forgée à coup de lois mémorielles visant à garantir la permanence dans le temps des faits du passés jugés collectivement importants. Désormais conservée, elle pourra être réutilisée par quiconque, s'exprimant de différentes manières au travers d'individus, d'événements ou d'institutions spécialisées: journées de commémorations officielles, pose de plaques du souvenir, mais aussi attribution de noms de rue, de collèges, etc. Ensuite, l'éducation nationale et ses professeurs d'histoire sont souvent sollicités pour être le relais de ces politiques mémorielles dont les objectifs sont ceux du pouvoir à un moment donné[44].

Une démarche paradoxale. Toutefois, cette mémoire sociale institutionnalisée vient à l'encontre même du concept de mémoire collective. Cette dernière rappelle également le passé, mais contrairement à la mémoire sociale institutionnalisée qui cherche une forme de stabilité dans le temps, la mémoire collective fait preuve d'une certaine fidélité. En effet, elle ne peut exister que s'il y a d'abord une démarche d'appropriation individuelle par les individus concernés, qui elle-même provoquera petit à petit sa modification. Pour Michel Rautenberg, il se discerne là deux statuts différents du passé: ce qui mérite d'être échangé et ce qui mérite d'être conservé. L'auteur illustre son propos en faisant référence à l'étude de Malinowski sur

44. Voir le discours du Premier ministre Manuel VALLS, du jeudi 25 septembre 2014 lors de la journée nationale d'hommage aux harkis au Mémorial du Quai Branly, Paris

la circulation des colliers et des bracelets dans les îles Trobiand, dans l'océan Pacifique. « *Elle (l'étude) a montré que les parures échangées étaient symboliquement transformées par leurs processus successifs, tout en restant matériellement identiques. A chaque nouvel échange, appelé kula, colliers et bracelets demeuraient porteurs de l'histoire de la kula précédente. L'empreinte des kula successives était invisible - les colliers ne changeaient pas d'apparence - et pourtant connues de tous. Ces parures n'avaient aucune valeur marchande, leur valeur n'était que symbolique et sociale, étant liée à leur circulation: si pour une raison quelconque un Trobriandais interrompait leur circulation, elles devenaient socialement inutiles et perdaient leur valeur. Il aurait été absurde de les thésauriser ou de les conserver. Même si elle est plus fluctuante que les objets de la kula, la mémoire collective procède de la même logique: elle s'enrichit à chaque échange, elle porte l'empreinte des échanges précédents qui l'ont sensiblement modifiée. Sans que les protagonistes ne mettent en doute la parole reçue, ils attachent de l'importance au fait que d'autres avant eux l'aient partagée. Pour conserver son sens, elle doit circuler, c'est parce qu'elle circule qu'on lui donne de la valeur. Dans les îles Trobriand, les individus sont pris dans l'échange sans possibilité d'y échapper, sauf à sortir de la société. Dans l'échange de mémoire la sanction est moins grande, il n'empêche que pour participer à la vie du groupe, il vaut mieux écouter et transmettre ce qui fonde la mémoire commune*[45]».

Dès lors, il apparaît paradoxal de vouloir conserver un composant de la mémoire collective sans accepter d'en transformer le sens. Or, l'opération de conservation qui vise à donner une persistance dans le temps, une forme et un contenu fixes, vient contredire la démarche de l'échange mémoriel. Les institutions politiques figent le message mémoriel en instaurant les commémorations: «*elles interfèrent avec l'évolution naturelle de la mémoire en légitimant des modes d'appropriation différents*[46]». L'institutionnalisation, vue par les groupes mémoriels comme l'ultime solution garantissant une procédure de reconnaissance puis de conservation de la mémoire, change pourtant la nature originelle de la transmission, passant de la

45. Michel Rautenberg, « La rupture patrimoniale », op. cit., p.79-80
46. Ibid., p.80

gratuité de l'échange social à un échange formaté. Michel Rautenberg explique cette différence de fond en utilisant une métaphore musicale: «*la mémoire collective est formée par les apprentissages successifs des musiciens à jouer en formation, produisant une harmonie d'ensemble qui sera autant que possible respectée de concert en concert, mais qui évoluera au gré de l'inspiration du chef, de la forme des musiciens ou de l'ambiance de la salle; la mémoire sociale institutionnalisée est plutôt une suite finie de mouvements structurés, reproduits sur une partition, qui rappelle la forme de la sonate*[47]». Il s'est formé un hiatus entre une mémoire collective essentiellement fondée sur des échanges et la mémoire institutionnelle qui s'appuie sur l'histoire. En somme, tant que la mémoire collective demeure encore vive et partagée de tous, le lien entre génération pourra continuer de fonctionner sans être institutionnalisé. Ce n'est point le cas ici. Mais alors l'État peut-il assumer toutes les mémoires? Est-il inéluctable que la mémoire nationale semble injuste pour certains ?

Un abus de mémoire. Comme l'État est au centre de toutes les attentions, il n'est surprenant qu'il soit «*accusé tantôt d'occulter une histoire, tantôt de surinvestir sur une autre (...); non celle des historiens qui, dans une démocratie, travaillent à la marge et ne participent pas à l'élaboration d'une histoire officielle, mais celle de groupes mémoriels de plus en plus nombreux dans une société pluraliste et ouverte où à la souffrance des uns doit répondre la responsabilité des autres*[48]». Depuis les années 1995, les guerres de mémoires s'émissent dans le débat public. Les notions de «repentance» et de «lois mémorielles» sont parfaitement ancrés dans les rouages politiques et la mémoire devient une véritable problématique du présent. La presse, les scientifiques, les sociologues, et les dirigeants politiques se mobilisent et certains parlent même d'un risque de surabondance mémorielle, notamment au sujet de l'histoire coloniale. Entre un trop de mémoire et un trop peu de mémoire, la «*juste mémoire*[49]» demandée par Ricoeur est difficile à établir. Le devoir de mémoire s'aventure vers un trop de mémoire

47. Ibid., p.81
48. Barbara Lefebvre et Shmuel Trigano, «Mémoire et État, état des lieux et perspectives», op. cit., p.13
49. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., p. 676

mais entrevoit aussi la problématique de la finalité de la mémoire. Vers quelle visée la redevance envers le passé débouche t-elle ? Le devoir de mémoire pour Ricoeur devrait parvenir à la fin du processus de deuil. Les célébrations d'hommage devraient porter une «*mémoire heureuse*[50]», produit d'une mémoire délicate renouée avec le passé.

Mais comme le note Pierre Nora, ces demandes mémorielles pressantes sont plutôt un moyen de *«compenser le déracinement historique du social et l'angoisse de l'avenir par la valorisation d'un passé qui n'était pas jusque là vécu comme tel*[51]*»*. Cet engouement actuel pour la mémoire pousse la France dans une commémorite aiguë, que Pierre Nora reprend sous le vocable de «*tyrannie de la mémoire*[52]», de mémoire saturée, signe d'un réel syndrome de la crise identitaire et de la laborieuse capacité à vivre-ensemble.

La mémoire est érigée en objet d'action publique. Perturbés par l'instabilité de leur présent et l'incertitude de leur avenir, nos contemporains auraient besoin de regarder en arrière pour y chercher des repères: à travers les commémorations du passé, plus que la volonté de collecter dans l'urgence des témoignages et de les remobiliser dans le présent, c'est avant tout un besoin d'une «pause» visant à se chercher, d'une part, une identité, et d'autre part, à créer ou recréer un lien social, du vivre ensemble. D'où chaque année la kyrielle de commémorations organisée sur un lieu conservant la mémoire nationale d'un fait de l'Histoire, et engageant l'État en entier: les dirigeants doivent être présents et réunir les concitoyens pour consolider la mémoire collective. Ce recours à la matérialité des lieux dépasse les pratiques symboliques des mémoires: *«tout lieu lié à l'histoire traumatique du siècle se doit d'être conservé, comme si le souvenir ne pouvait s'incarner que dans sa dimension matérielle, patrimoniale, et non plus dans le registre symbolique*[53]*»*. Pour les anciens supplétifs de l'Armée française, les rassemblements le 25 septembre de chaque année se font notamment

50. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., p. 26

51. Pierre Nora, « La mémoire collective », dans Roger Chartier, Jacques le Goff et Jacques Revel, « La nouvelle histoire », Paris, 1978, p. 398

52. Pierre Nora, « De l'archive à l'emblème », Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1993, tome 3 « Les France »

53. Henry Rousso, « Le patrimoine, indice du rapport de la société à l'histoire », Le Monde, 27 novembre 2001

sur les lieux refermant les dernières traces de la Guerre d'Algérie en France: les camps de transits, les citées d'accueil, et *les moins connus ou les plus oubliés,* les hameaux de forestage.

QUATRIÈME PARTIE

la mémoire externe, figurer les temps et les lieux

Les hameaux de forestage, des lieux catalyseurs

Spatialiser la mémoire. Si la commémoration apparaît comme «*un dispositif permettant l'organisation des mémoires et la construction identitaire par le repérage dans le temps*[1]», elle a aussi besoin pour *avoir lieu* de s'inscrire dans une dimension spatiale. Elle suppose donc la création d'espaces spécifiques, de repères visuels, de supports qui permettent de se souvenir, d'inscrire la mémoire des hommes dans le temps. Déjà au sujet de la mémoire individuelle, Freud disait dans une note de 1925 que «*si je n'ai pas confiance en ma mémoire, je puis recourir à la plume et au papier. Le papier devient alors un fragment externe de ma mémoire et il fixe ce qui, autrement, est invisible en moi. En écrivant sur une feuille de papier, je suis sûr de pouvoir disposer d'un souvenir durable (...) échappant aux déformations qu'il aurait peut-être subies dans ma mémoire*[2]». C'est parce que cette notion de mémoire externe prendra une telle ampleur pour l'individu seul, que les individus ressentiront le besoin de pouvoir coucher sur un support externe la mémoire commune d'un passé qu'ils pourraient oublier, pouvant ainsi y avoir accès à n'importe quel moment et le partager avec autrui.

Il existe donc une mémorisation autre que celle du corps, soumettant à une extériorisation des souvenirs: un lieu. Mais pas seulement un lieu comme coordonnées polaires conférant une simple localisation de la mémoire, un lieu comme espace doté d'un «*caractère d'ambiance (...), défini par une substance matérielle, une forme, une texture, une couleur*[3]» qui le distingue, et qui donne aux individus leur «*prise existentielle*[4]». Instrument de mémoire, le lieu dans sa définition la plus théorique, est donc «*un point d'articulation d'un système symbolique d'appartenance, le résidu visible d'un passé devenu invisible, et plus vivant encore de ce qu'il véhicule de mort*[5]». Il se trouve associé à

---

1. Joël Candau, « Mémoire et Identité », Presses Universitaires de France, Paris, 1998, p.225

2. Sigmund Freud, note sur « le bloc-notes magiques », cité par Paul-Laurent Assoun, « Le sujet de l'oubli selon Freud », dans Communications, 49, 1989. p.108

3. Christian Norberg-Schulz, «Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture», Éditions Mardaga, 1997, p.6-7

4. Ibid., p.5

5. Pierre Nora, «Les lieux de mémoire», Tome 1, Gallimard, p.188-89

une image-souvenir, sorte de «madeleine de Proust» qui permet la reviviscence du souvenir. Ainsi, le lieu semble reconnaître et appeler l'individu, comme l'individu le reconnaît et l'embrasse: «*les anciens avaient senti et exprimé ce mystère. Ils disaient genius loci, l'esprit, l'âme du lieu (...) elle y est, elle y parle, elle y pleure, elle y chante, elle s'y réjouit, elle s'y plaint, elle s'y console*[6]». Le lieu est tout à la fois humanisé et révéré car «*son esprit donne vie à des peuples (...), il les accompagne de la naissance à la mort et détermine leur caractère ou leur essence*[7]». Le lieu porte une mémoire.

Parce qu'il est «*impossible d'imaginer aucun évènement sans le référer au lieu*[8]», celui qui est associé au processus de construction mémorielle des Harkis, c'est notamment le hameau de forestage. Par leur présence et ce qu'ils représentent, les Harkis ont marqué ce lieu de leur vécu: des souvenirs, parfois des traces, plus ou moins apparentes sont attachées à ce lieu. Cinquante ans après, ce vécu persiste encore, leur permettant d'être visibles, et d'être modelés par lui en retour. Selon Halbwachs, lieu et mémoire se constituent donc l'un l'autre. La matérialité de l'un cristallise l'immatérialité de l'autre. Le lieu est pour la mémoire comme une image immobile du temps. Le hameau de forestage représente pour les Harkis ce lieu où «*la mémoire collective prend son point d'appui sur des images spatiales où (...) le dessein des hommes anciens a pris corps dans un arrangement matériel*[9]». Il est alors est une trace de la Guerre d'Algérie en France, donc un témoin susceptible de rappeler cette période longtemps occultée.

Des lieux de condensation. Par leur aspect historique, les lieux des anciens hameaux de forestage ont cette spécificité qui les différencie d'autres lieux: une condition d'évocation décuplée, intense qui fait qu'ils ne se contentent pas de signifier un espace concret comme le ferait tout autre lieu, mais ont la capacité, pour reprendre

---

6. Lamartine, « Cours familier de littérature », cité dans Nicolas Courtinat, « Lamartine: autobiographie, mémoires, fiction de soi », Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, p.64

7. Christian Norberg-Schulz, «Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture», op. cit., p.18

8. Ibid., p.6

9. Halbwachs, « La mémoire collective », op. cit.,p.197

une expression de Gaston Bachelard, de résonner dans l'individu lors des pratiques individuelles ou commémoratives. Ce sont des «*lieux de condensation*[10]».

Ils ont la particularité d'avoir été «*identifiés par la société qui se donne à voir à travers eux, qui les utilisent pour se parler d'elle-même, se raconter son histoire; des lieux dont l'efficacité symbolique ne s'épuise pas dans la seule mise en image*[11]». En effet, si tout lieu est une image, le lieu de condensation est image et milieu. Il renvoie à une abstraction de nature idéologique. Il symbolise une chose[12], une idée collective, lui donne une forme, une apparence sensible collectivement établie, alors que sans ce lieu elle n'en a pas.

La forme représente pour l'individu l'expression sensible de la chose désignée: «*en effet, (...) la valeur symbolique de la forme sensible résulte d'un accord implicite des membres d'un groupe; elle lui sert à signifier des choses qui lui sont essentielles, notamment à matérialiser ce qui fait son identité. Mais la valeur du symbole n'est jamais totalement déterminée, car contrairement à ce qui se passe pour un signe, l'individu lui associe une valeur éminemment subjective: (...) le symbole s'impose au sujet conscient en raison de sa charge affective et émotionnelle et non en raison d'une équivalence sémantique assimilée. Le symbole est donc à la fois une forme, un ensemble de significations socialement établies et la source d'une expérience subjective de nature existentielle*[13]».

C'est en ça que le lieu résonne dans l'individu, mais à condition qu'il éprouve le sentiment d'une commune appartenance avec le groupement social qui l'a établi, ou bien qu'il ressente la signification symbolique de ce lieu. «*Les usages rhétoriques du lieu ont donc capacité à différencier les appartenances sociales. Ils ont aussi capacité à spécifier les significations individuellement associées à un*

---

10. Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », Espace géographique, Tome 24, n°2, 1995, p.100

11. Ibid., p.100

12. Dans « Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture », Christian Norberg-Schulz explique, en citant Heidegger, que le terme de chose signifie originellement un rassemblement, et la signification de chaque chose correspond aujourd'hui encore à ce qu'elle rassemble.

13. Bernard Debarbieux, op. cit., p.101

lieu[14]». La déambulation dans les anciens hameaux de forestage n'a pas de signification commune à tous ceux qui la pratiquent.

Des lieux de mémoire. Un lieu est considéré comme lieu de condensation dans la mesure où il signifie quelque chose pour un ensemble d'individus. Un lieu de condensation cristallisant une volonté de mémoire, en d'autres termes inscrit dans la construction délibérée de la mémoire collective d'un fait passé, devient pour Pierre Nora un lieu de mémoire[15]. Mais un lieu ne devient pas lieu de mémoire par le simple fait qu'il s'est passé quelque chose. L'acceptation courante des lieux de mémoire est principalement liée en général à un évènement traumatique intervenu dans un contexte exceptionnel. Qualitativement différent du milieu environnant, le lieu de mémoire se singularise, se détache à l'intérieur de l'espace *profane,* et possède alors une fonction rituelle et ontologique: celle de s'y rendre pour tenter de faire le deuil et comprendre l'événement pas toujours appréhendable, pour se l'approprier et être capable de transmettre la mémoire à la génération suivante. La visite du lieu comme preuve matérielle de l'événement proprement insurmontable, permet alors de réintégrer sa propre histoire personnelle et familiale dans la *grande Histoire*. «*Il est tout autant le cadre spatial dans lequel s'inscrivent les pratiques et les représentations spatiales d'une société que le produit de ces représentations, l'enveloppe symbolique dans laquelle se dessinent les destins individuels et collectifs*[16]». Une double dialectique s'installe, d'une part celle du visible et de l'invisible, et d'autre part celle du local et de l'englobant. «*La thématique du lieu de mémoire donne donc aux représentations incluses dans la notion de lieu (...) un supplément de sens*[17]».

---

14. Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », op. cit., p.102

15. Pierre Nora ne réserve pas cette notion aux seuls lieux topographies: des livres, des monuments, des chants, etc, peuvent être aussi des lieux de mémoire.

16. Bernard Debarbieux, op. cit., p.105

17. Jean-Luc Piveteau, «Le territoire est-il un lieu de mémoire ?», dans Espace géographique, Tome 24, n°2, 1995, p.113

Photographie ci-contre: Emplacement d'un baraquement, hameau de forestage de Jouques - novembre 2014

Par définition, les lieux des anciens hameaux de forestage deviendraient des lieux de mémoire. Ils sont à la fois porteurs de la mémoire des Harkis dans la sphère spatiale publique et porteurs de la spatialité de la relégation des Harkis dans la sphère de la mémoire commune. Les médiations entre ces deux sphères ne se produisent et ne se comprennent que dans le contexte où elles apparaissent, sur le lieu.

Des temporalités emboîtées. Le lieu de mémoire, en offrant un support pour se souvenir, ancre la mémoire collective dans un futur plus ou moins lointain. Mais il condense également ce temps long dans celui de l'instant: en effet, son expérience, qu'elle soit collective lors de commémorations ou bien individuelle lors d'une visite sur place, s'inscrit dans le présent. En somme, pour reprendre un constat de Bernard Debarbieux, «*le lieu de mémoire puiserait son efficacité de l'instant, celui de la pratique, dans des temporalités emboîtées*[18]». Le géographe distingue trois formes de rapport au temps: le fait passé, sa pérennité et l'instantanéité de son expérience.

Tout d'abord, le lieu de mémoire, sujet à un fait passé de nature historique, est érigé par une collectivité le reconnaissant comme fondateur et décisif dans sa destinée de groupement social. Pour acquérir ce *supplément de sens*, le lieu doit échapper à la seule détermination historique: «*Il ne doit pas être seulement le lieu d'un évènement que l'histoire, comme discipline, reconnaît essentiel; il faut que l'événement localisé et le sens qui lui est conféré s'émancipent de la contingence historique. C'est la condition pour que l'événement historique soit exhumé et commémoré*[19]».

Dorénavant, le lieu est chargé de perpétuer la mémoire de l'événement passé alors perçu comme «*l'avènement d'un ordre nouveau, d'un nouvel espace interprétatif identifiable dans le présent et porteur d'avenir*[20]» ; donc une *mémoire heureuse* pour reprendre l'expression de Ricoeur de la partie précédente.

Enfin, le lieu ne vit que par sa pratique dans l'instant: «*il autorise alors la communication entre les échelles de temps et de mémoire: de*

---

18. Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », op. cit., p.105
19. Ibid.
20. Ibid.

temps car la pratique de l'instant, l'expérience, met le sujet en contact avec l'événement passé et la continuité qui les séparent; de mémoire car celle qui naît de l'expérience est mise en contact avec la mémoire collective[21]».

Soixante-quinze anciens hameaux de forestage sont susceptibles d'immerger l'individu dans cette expérience du lieu de mémoire harki.

État des lieux

Repérage. Dans un communiqué du 25 septembre 2014, le Premier ministre Manuel Valls a présenté un plan d'actions en faveur des Harkis. Fort de dix mesures, celui-ci vise une intégration entière des Harkis et de leurs familles à la communauté nationale en leur accordant une pleine reconnaissance et une meilleure réparation. Le gouvernement s'engage notamment à «*transformer en lieux de mémoire les anciens hameaux de forestage qui accueillirent 10.000 Harkis, conjoints et enfants de Harkis après 1962 dans des conditions de vie extrêmement précaires*[22]». Cette «*topologie symbolique*[23]» des anciens supplétifs s'avère prépondérant à l'élaboration de l'identité collective et individuelle, car les lieux de mémoire, au sens où les entend Pierre Nora, expriment généralement l'idée d'une permanence de la mémoire, d'une préservation de ce qui s'y est passé. Ils sont dans le monumental, dans ce que Deleuze désigne comme la verticalité.

Mais que reste-il vraiment de cette période? Les lieux arborent-ils encore les marques du passage de l'Histoire et des histoires? Un inventaire sous la forme d'un état des lieux s'impose. Par confrontation d'une prise de vue aérienne de l'époque et d'une plus récente, les pages suivantes proposent de parcourir la plupart des villes ou villages français ayant accueillis un hameau de forestage.

---

21. Ibid., p.106

22. Source du ministère de la Défense, article publié dans « La voix du Combattant, le magazine de l'union nationale des combattants », n°1799, novembre 2014

23. Pierre Nora voyait dans l'inventaire des Lieux de mémoire en France «une vaste topologie de la symbolique française»

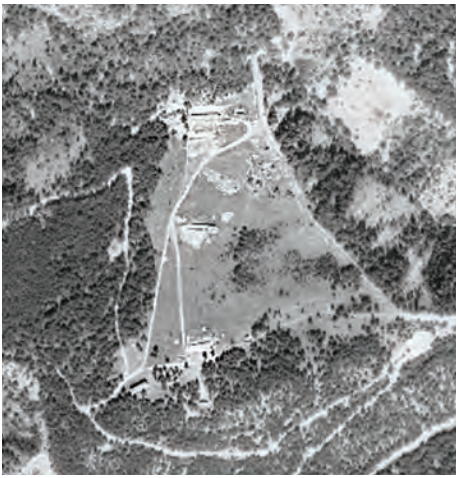

Jausiers, 1970
(Alpes-de-Haute-Provence)

0
100m

Ongles, 1969
(Alpes-de-Haute-Provence)

0
100m

Saint-André-les-Alpes, 1973
(Alpes-de-Haute-Provence)

0
100m

Sisteron, 1970
(Alpes-de-Haute-Provence)

0
100m

Breil-sur-Roya, 1964
(Alpes-Maritimes)

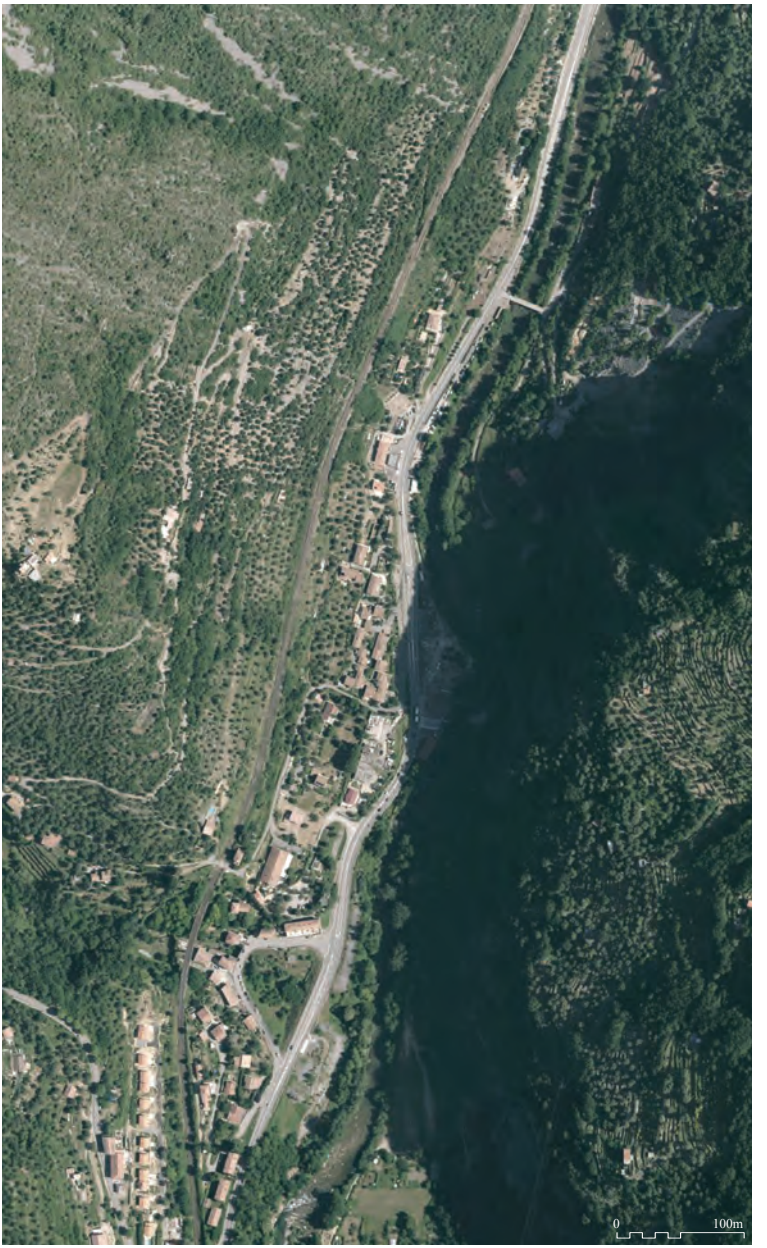
0
100m

L'Escarène, 1965
(Alpes-Maritimes)

0
100m

Mouans-Sartoux, 1968
(Alpes-Maritimes)

0
100m

Roquestéron, 1964
(Alpes-Maritimes)

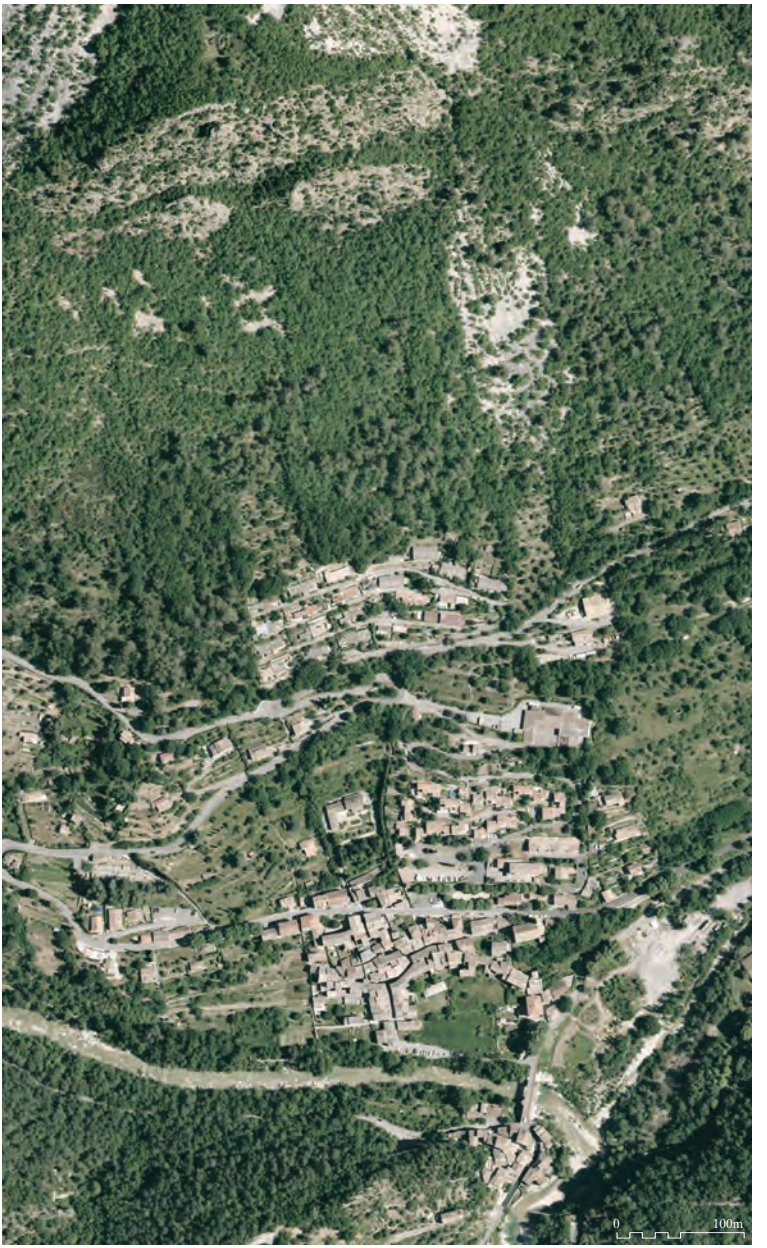
0
100m

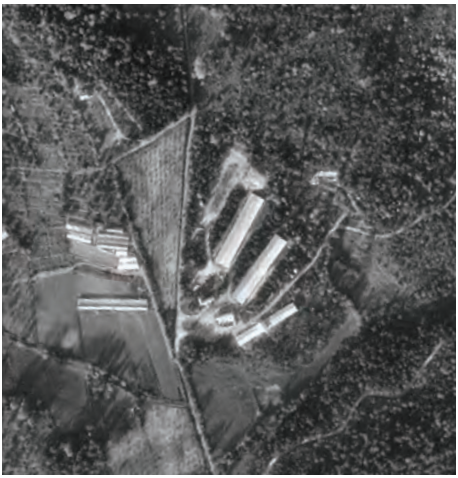

Valbonne, 1964
(Alpes-Maritimes)

0
100m

Largentière, 1969
(Ardèche)

0
100m

Montoulieu, 1968
(Ariège)

0
100m

Saint-Martin-des-Puits, 1971
(Aude)

0
100m

Pujol-de-Bosc, 1971
(Aude)

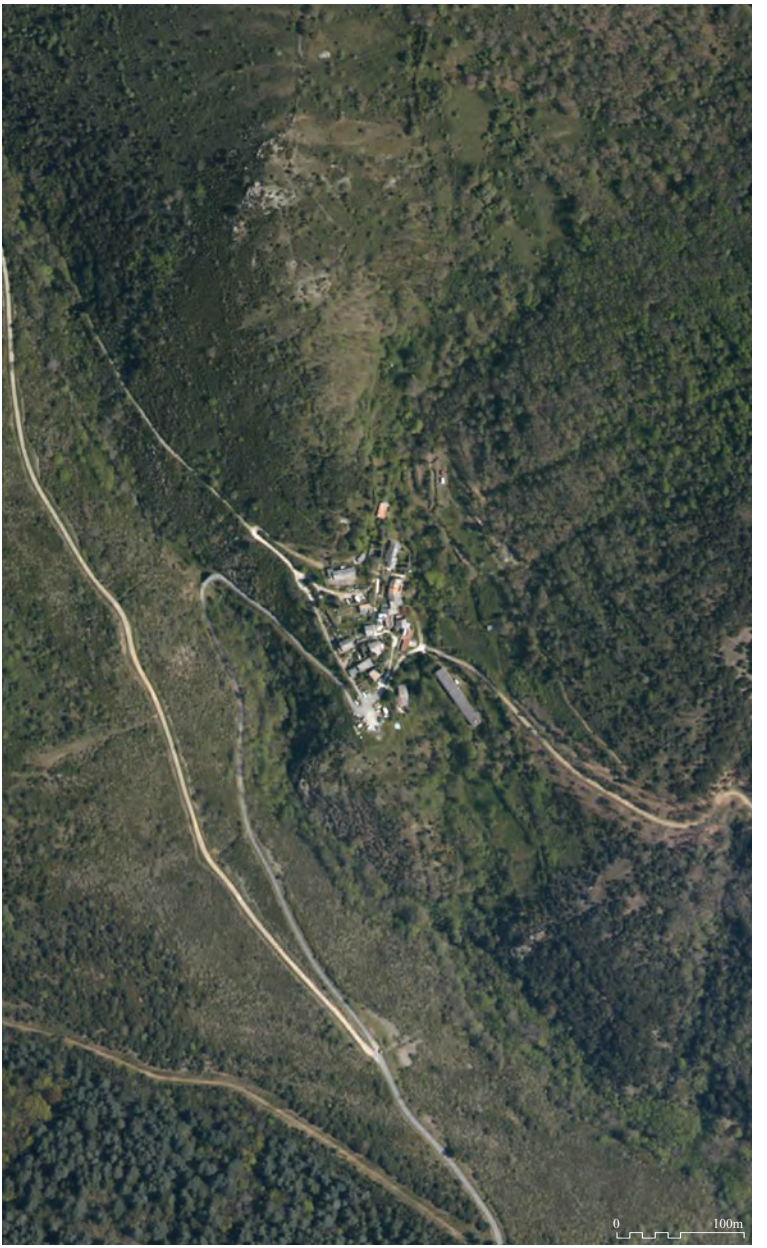
0
100m

Saint-Rome-de-Cernon, 1966
(Aveyron)

0
100m

La Ciotat, 1969
(Bouches-du-Rhône)

0
100m

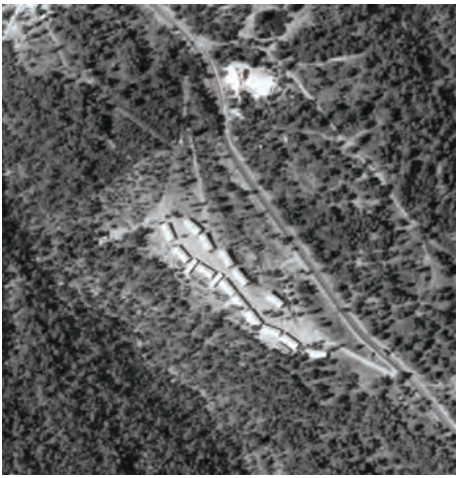

Fuveau, 1965
(Bouches-du-Rhône)

0
100m

Jouques, 1964
(Bouches-du-Rhône)

0
200m

La Roque d'Anthéron, 1970
(Bouches-du-Rhône)

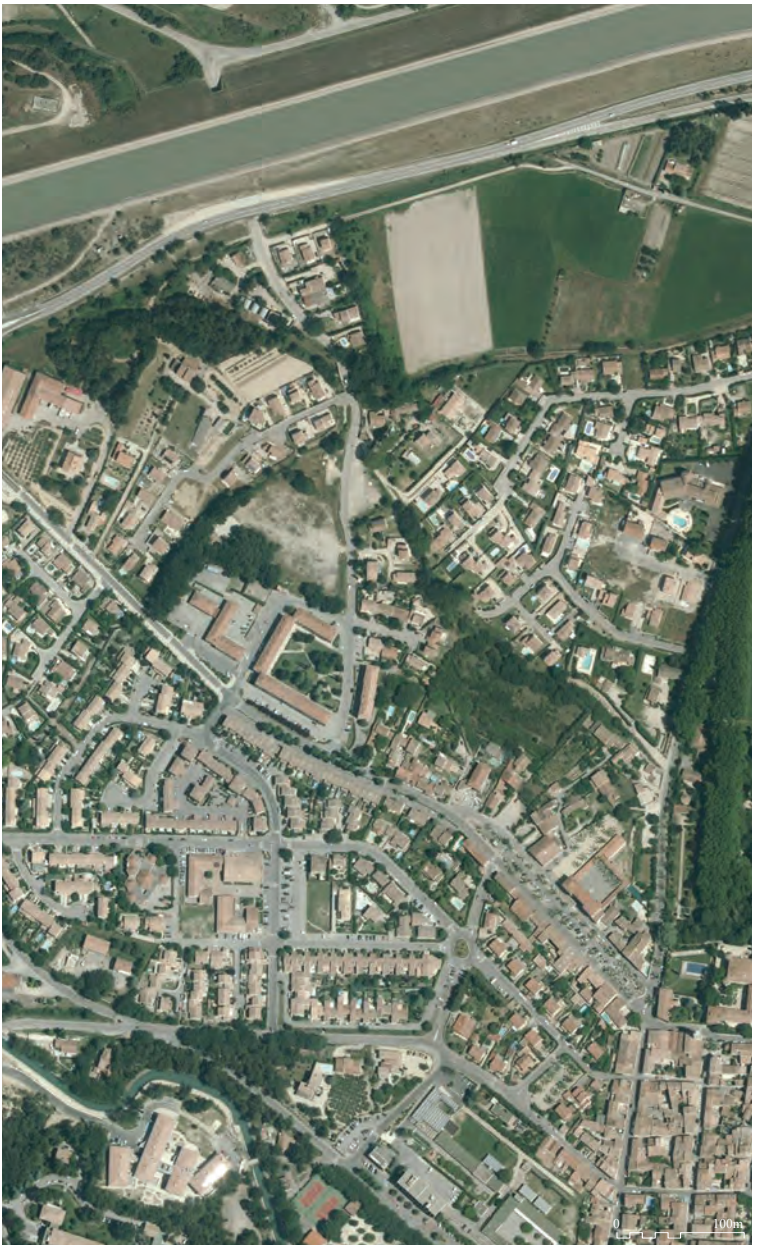
0
100m

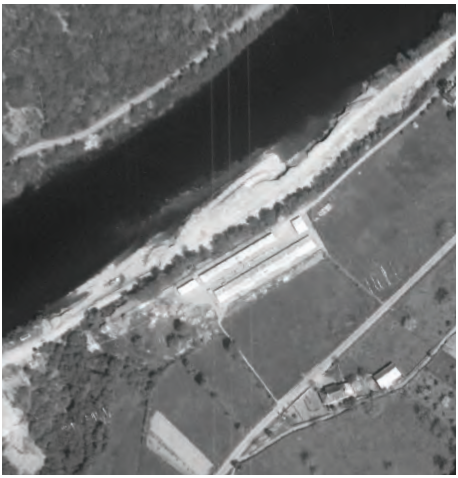

Aynes-Chalvignac, 1967
(Cantal)

0
50m

La Tremblade, 1970
(Charente-Maritime)

0
100m

Zonza, 1975
(Corse-du-Sud)

0
100m

Baigneux-les-Juifs, 1968
(Côte-d'Or)

0
100m

Is-sur-Tille, 1965
(Côte-d'Or)

0
100m

Lanmary, 1966
(Dordogne)

0
100m

Beaurières, 1972
(Drôme)

0
100m

Champclauson, 1970
(Gard)

0
100m

Villemagne, 1970
(Gard)

0
100m

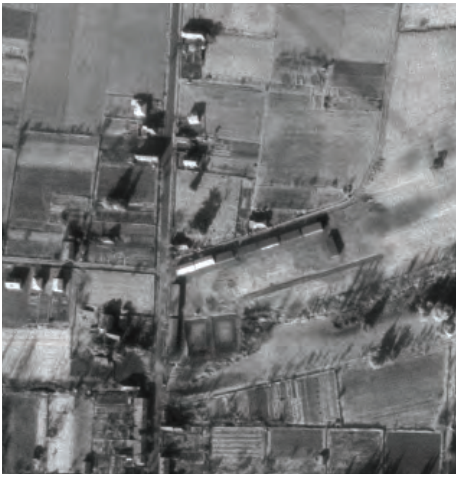

Mirande, 1966
(Gers)

0
100m

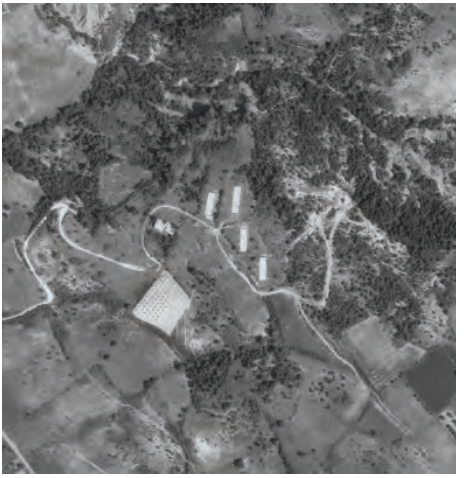

Montmorin, 1971
(Hautes-Alpes)

0
100m

Rosans, 1971
(Hautes-Alpes)

0
100m

Magland, 1973
(Haute Savoie)

0
100m

Truscas, 1971
(Hérault)

0
100m

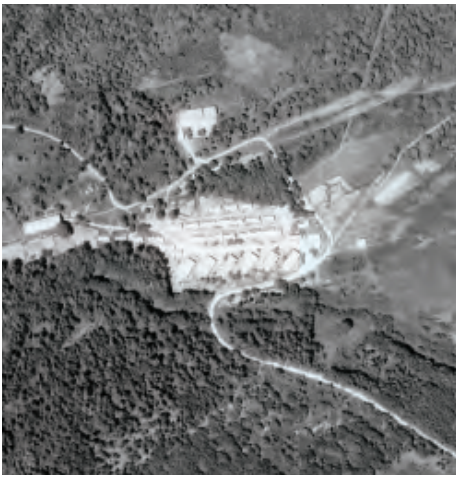

Saint-Pons de Thomières, 1971
(Hérault)

0
100m

Roybon, 1970
(Isère)

0
100m

Pourcharesses, 1963
(Lozère)

0
100m

Roussillon-en-Morvan, 1970
(Saône-et-Loire)

0
100m

Arfons-les-Escudiès, 1964
(Tarn)

0
100m

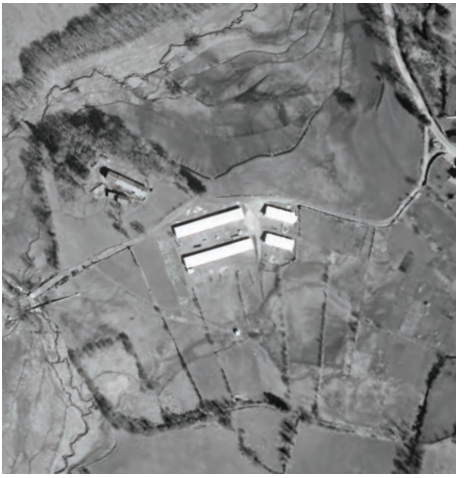

Anglès, 1964
(Tarn)

0
100m

Puycelci, 1964
(Tarn)

0
100m

Vaour, 1974
(Tarn)

0
100m

Collobrières, 1975
(Var)

0
100m

Gonfaron, 1966
(Var)

0
100m

La Londe-les-Maures, 1964
(Var)

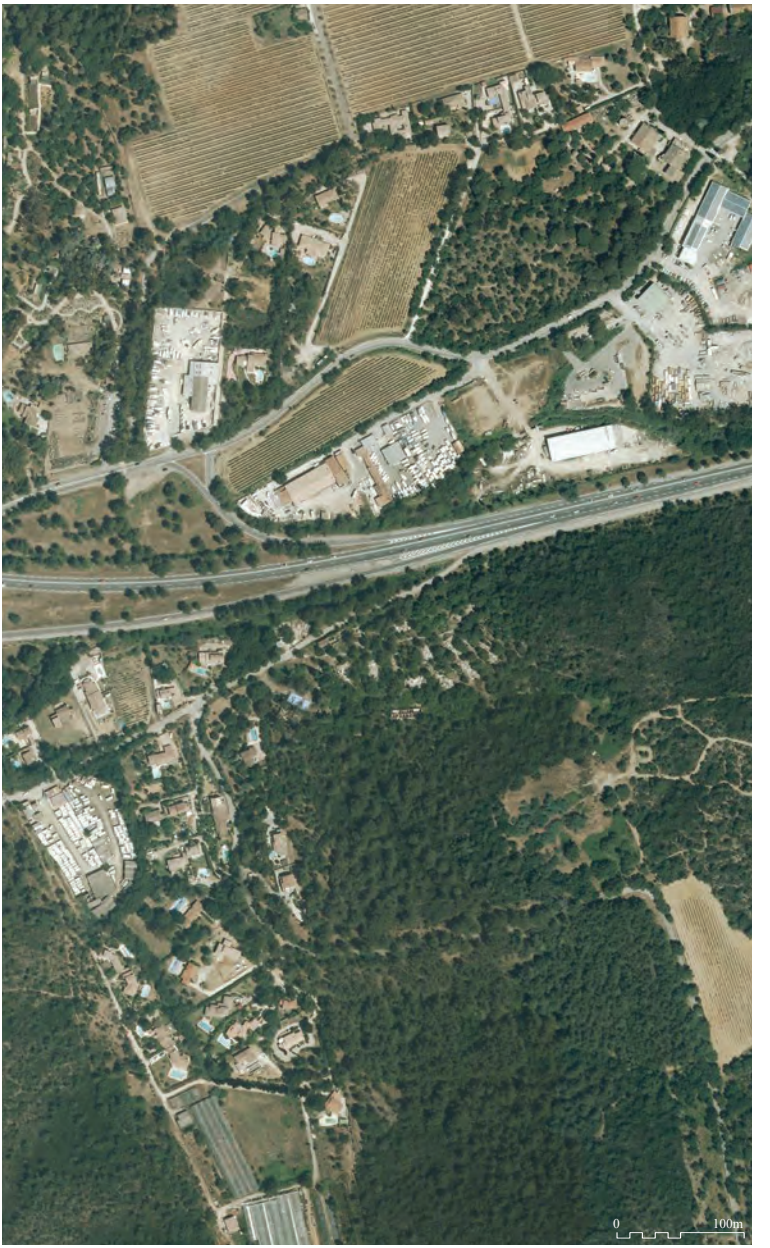
0
100m

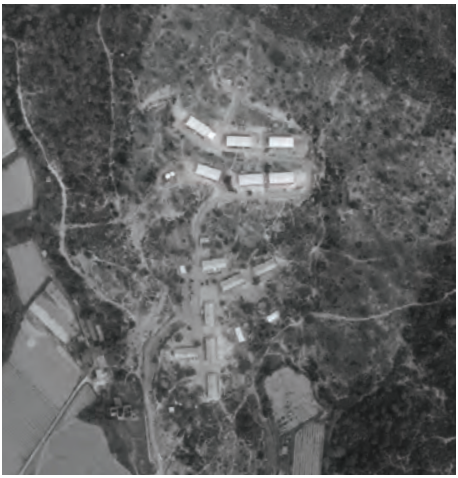

Le Muy, 1969
(Var)

0
100m

Montmeyan, 1979
(Var)

0
100m

Néoules, 1972
(Var)

0
100m

Pignans, 1970
(Var)

0
100m

Rians, 1965
(Var)

0
100m

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, 1964
(Var)

0
100m

Saint-Paul-en-Forêt, 1972
(Var)

0
100m

Aigue-Bonne, 1966
(Var)

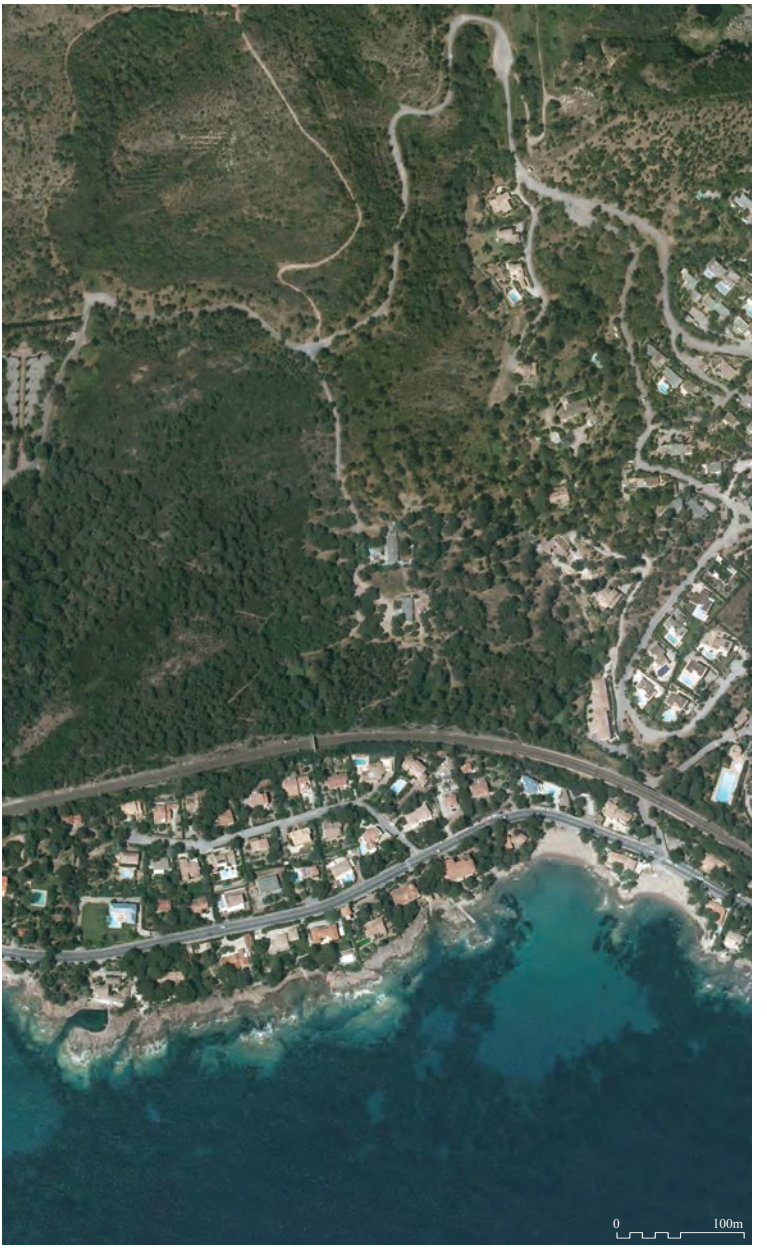
0
100m

Apt, 1969
(Vaucluse)

0
100m

Cucuron, 1973
(Vaucluse)

0
100m

Pertuis, 1964
(Vaucluse)

0
100m

Sault, 1973
(Vaucluse)

0
100m

Bien que le relevé ne soit totalement complet – les hameaux de forestage de Noyant dans l'Allier, La Pradelle dans l'Aude, Casamozza en Haute-Corse, Juzet-d'Izaut en Haute-Garonne, Lodève dans l'Hérault, Bormes dans le Var, et ceux de Cassagnas, Chadenet-La-Loubière, Chanac-Cultures, Mende, Meyrueis, Saint-Etienne-du-Valdonnez en Lozère n'ont pas pu être identifiés à cause du manque de prises de vue aériennes de l'époque – des constations peuvent déjà être avancées.

De rares témoins épars. De cette période il ne reste presque rien, et c'est peut-être ce qui frappe le visiteur à la recherche de vestiges. Dans les régions ayant connues un développement important, les zones pavillonnaires, romancées à l'occasion du joli nom de lotissement, ont envahi inexorablement les abords des villes et des villages. Se reproduisant à l'identique et indifféremment des lieux, elles sont arrivées jusqu'aux hameaux de forestage, initialement à l'écart des centres. Les préfabriqués en bois, qui ont très mal supportés les assauts du temps, ont alors été en majorité rasés dans les années 1970-1980. Les stigmates du passé ont laissé place à des bâtiments en dur dans lesquels les familles harkies encore présentes sur les lieux ont été relogées dignement. En comparaison aux baraquements en bois dans lesquels elles vivaient depuis 1962, les familles ont ainsi pu bénéficier de ce qui ressemblait à leur premier *chez-soi* en métropole.
Aujourd'hui les lieux n'ont pas d'importance particulière dans la vie communale. Seuls les anciens locaux, les Harkis et leurs familles se souviennent encore qu'il y avait un hameau de forestage à ces endroits là. Les nouveaux habitants arrivant dans ces lotissements ne le savent peut-être pas. En même temps rien ne permet de le deviner. «*Pour mettre en place de nouveaux équipements, pour exploiter plus rationnellement certaines terres, il est souvent indispensable d'en modifier la substance de façon irréversible. (...) D'où la nécessité de «recycler», de gratter une fois encore (mais si possible avec le plus grand soin) le vieux texte que les hommes ont inscrit sur l'irremplaçable matériau des sols, afin d'en déposer un nouveau, qui réponde aux nécessités d'aujourd'hui avant d'être abrogé à son tour*[24]». La notion de palimpseste qu'André

24. André Corboz, « Le territoire comme palimpseste », dans Diogène, n° 121, janvier-mars 1983, p.35

Corboz établit ici questionne un point général: peut-on reconstruire n'importe quel programme sur une terre marquée par un fait historique notoire? Y a-t-il une règle éthique à respecter, un *nettoyage* préalable à effectuer comme un dépouillement de son caractère historique, du même ordre qu'il est possible de désacraliser un lieu de culte? Dans les villages ayant accueillis un hameau de forestage, aucun travail de mémoire n'a eu lieu à l'époque: seule l'amélioration des conditions de vies des familles harkies prônait. Construire des logements décents était la seule priorité. Il paraît difficilement envisageable de dire que l'occupation de l'espace par de nouvelles constructions ou de nouveaux équipements se soit accomplie dans le non-respect des lieux.

Dans la campagne profonde, l'exploitation de certains baraquements a permis leur conservation jusqu'à aujourd'hui. Ne voulant pas rejoindre les logements H.L.M. ou pavillonnaires que l'État mettait à leur disposition près des métropoles régionales du Sud de la France, certaines familles harkies ont fait le choix de rester sur place, motivant notamment un attachement à leur lieu de vie et une intégration au village. Des améliorations en terme d'isolation, de chauffage ont alors été apportées.

Quand les baraquements, vidés après la fin du chantier forestier, n'ont pas été investis en débarras ou cagibi par des habitants locaux, ils ont été abandonnés. Non entretenus, ils ont vu la dégradation s'accélérée et les municipalités ont décidé de raser les quelques murs encore debout. Nécessitant des interventions plus lourdes et donc plus onéreuses, les supports béton de l'ossature bois des baraquements n'ont, quant à eux, pas toujours été évacués. Les années sont passées. La végétation a repris ses droits sur les lieux des anciens hameaux de forestage, involontairement ou volontairement délaissés parce que le poids de l'Histoire était trop lourd. L'abandon confère aux lieux un statut résiduel, apparaissant dans certains villages comme une mise à distance d'un passé douloureux. «*Certaines régions, traitées trop brutalement et de façon impropre, présentent aussi des trous, comme un parchemin trop raturé: dans le langage du territoire, ces trous se nomment des déserts*[25]». Des déserts sur lesquels les restes de fondations sont devenus de véritables vestiges.

---

25. Ibid.

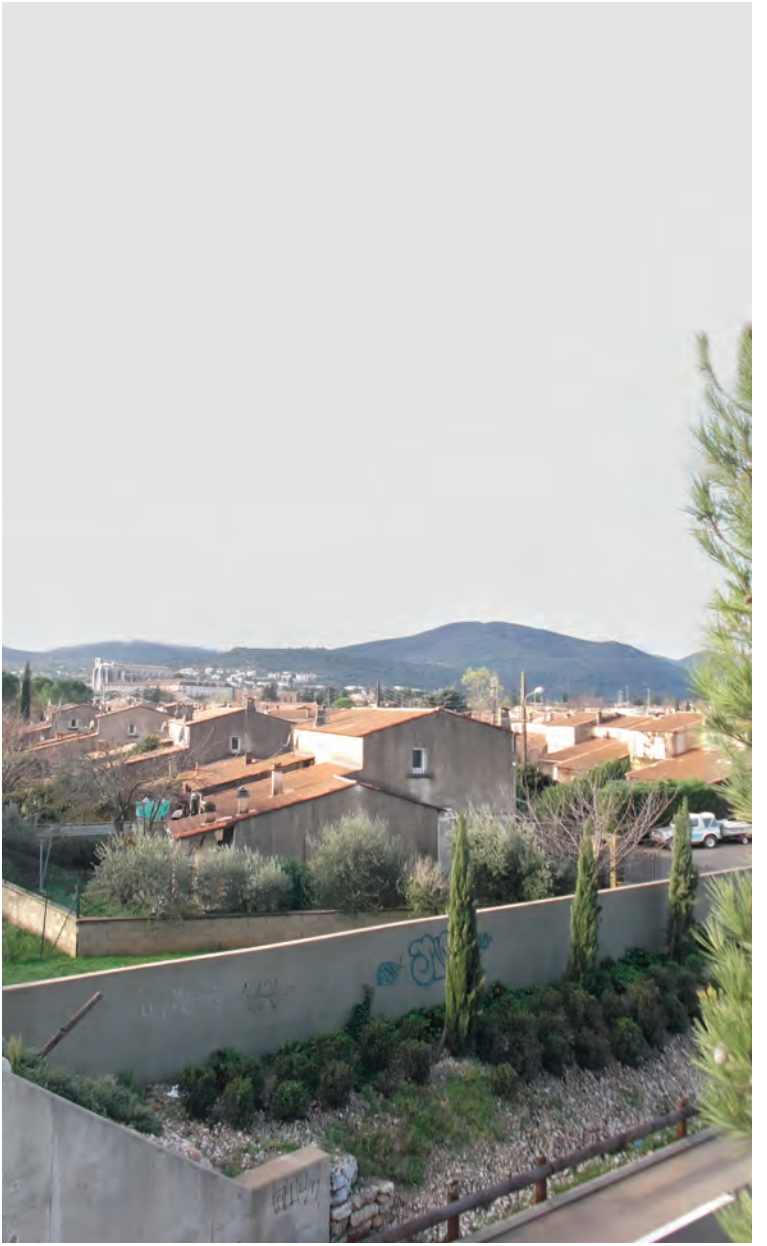

Commentaires. Jamais les lieux des anciens hameaux de forestage n'ont été intégrés dans un plan local d'urbanisme au titre d'une sauvegarde particulière ou d'une mise en valeur. Le statut de lieu de mémoire que l'État veut leur conférer n'a été évoqué que récemment. L'inventaire photographique semble montrer que ce statut dépend entièrement de la façon dont les lieux sont habités ou non, et des individus qui les occupent ou non.

Dans le grand chantier de l'aménagement urbain, les responsables municipaux ont fait des choix, sans que les raisons de ces choix aient toujours beaucoup à voir avec les questions de mémoire ou d'histoire, mais plus peut-être avec les opportunités des politiques sociales ou urbaines: l'implantation de nouveaux espaces urbains a imposé une occupation, une façon d'habiter les lieux qui n'est pas conçue en fonction de la mémoire. En ce sens l'urbanisation, l'accroissement constant de l'espace occupé par les villes, et même les villages, est un phénomène non négligeable. L'élément le plus significatif en ce qui a trait à la ville réside dans le fait qu'elle semble représenter une menace pour la mémoire. À la ville se rattache une conception commerciale, industrielle des paramètres spatiaux, bousculant sans cesse les repères et remodelant les terres sans considération pour le passé.

La destruction puis la reconstruction bouleversent donc la mémoire des lieux, anéantissent la spatialité vécue que Paul Ricoeur aime tant à décrire: «*revenant à la mémoire des lieux, on peut tenter à la suite de Casey de recouvrer le sens de la spatialité sur la conception abstraite de l'espace géométrique. Il réserve pour celle-ci le vocabulaire du site et garde celui du lieu (place) pour la spatialité vécue. Le lieu, dit-il, n 'est pas indifférent à la « chose » qui l'occupe ou plutôt le remplit, à la façon dont le lieu constitue selon Aristote la forme en creux d'un volume déterminé. Ce sont certains de ces lieux remarquables que l'on dit mémorables. L'acte d'habiter, évoqué un peu plus haut, constitue à cet égard le lien humain le plus fort entre la date et le lieu. Les lieux habités sont par excellence mémorables. La mémoire déclarative se plaît à les évoquer et à les raconter, tant le souvenir leur est attaché.*

Photographie ci-contre: Site de l'ancien hameau de forestage de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - novembre 2014

RUE
du SOUVENIR
d'AFRIQUE DU NORD

Quant à nos déplacements, les lieux successivement parcourus servent de reminders aux épisodes qui s'y sont déroulés[26]».
Au sujet de la mémoire collective, si Maurice Halbwachs insistait sur le fait qu'elle soit étroitement liée au lieu, alors est-ce que toute modification de la configuration du lieu entraîne à sa suite une destruction irréversible de cette mémoire? Pour parer ce *risque*, deux stratégies ont été mises en place et ce, quel que soit l'état des lieux.

Signaler les lieux

Toponymie. Par-delà les éventuels changements d'affectation, le terme hameau forestier est resté dans les esprits des habitants locaux pour désigner les lieux même remodelés. Dans certains villages, la voie d'accès, la route traversant l'ancien site harki ont été baptisées d'un nom ou d'un terme faisant allusion au passé des lieux: chemin Le forestage à Cucuron, boulevard du Bachaga Boualem à Le Muy, ou encore rue du Souvenir d'Afrique du Nord à Montmeyan. En ce sens, le toponyme établi n'opère pas uniquement une appellation géographique précise, mais «*dessine des cheminements sémantiques complexes, contingents et parfois originaux, à travers les cadres culturels, identitaires, affectifs et mémoriels d'un sujet ou d'un groupe[27]*». Dire un lieu est évocateur. Le nom donne une consistance à un fait passé. Le périmètre, l'étendue qu'il identifie devient, à son tour, gardien de mémoire. Par une sorte d'inertie inhérente à son caractère d'évocation, il s'est survécu et se survivra à lui-même à travers les vicissitudes du futur, par-delà même les changements urbains et démographiques. Véritable «*agent de transmission[28]*» qui s'inscrit dans les discours au fil des générations, le toponyme peut apparaître comme un lieu de mémoire: le nom du lieu importerait même plus que le lieu lui-même.

26. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., p.50-51
27. Marie-Anne Paveau, «Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel», dans Henri Broyer, Marie-Anne Paveau, « Toponymes, Instruments et Enjeux », ENS Éditions, 2008, p.22
28. Ibid., p.23

Photographies précédentes: Hameau de forestage de Montmeyan - octobre 1964 et novembre 2014

L'objet symbolique de mémoire. Placer un objet symbolique, un monument, est aussi évocateur. «*L'objet matériel, se révèle comme un biais privilégié dans la recherche d'un temps perdu*[29]», mais aussi parfois d'un lieu perdu. L'individu ne peut atteindre la *prise existentielle* par le seul biais de la connaissance. «*C'est peine perdue que nous cherchions à l'évoquer (notre passé), tous les efforts de notre intelligence sont inutiles*[30]» disait Marcel Proust. Il a donc besoin de «*symboles, d'œuvres d'art (...),qui représentent des situations existentielles*[31]». Le pouvoir d'un symbole, perçu comme la concrétisation d'une situation existentielle, est donc de matérialiser l'immatériel, «*d'être le signe visible d'une réalité invisible, de compenser l'irrémédiable absence des choses*[32]».

Stèles, mémoriaux et autres monuments se dressent dans l'espace public. Ils correspondent à deux grands types selon les distinctions de Régis Debray: tout d'abord le monument-forme *«qui est un fait architectural, civil ou religieux, ancien ou contemporain, qui s'impose par ses qualités intrinsèques d'ordre esthétique ou décoratif, indépendamment de ses fonctions utilitaires ou de sa valeur de témoignage (...) la rupture d'échelle qui le distingue de l'environnement suffit à le mettre hors contexte (...) Il se place en point de mire*[33]»; et le monument-message *«qui se rapporte à un évènement passé, réel ou mythique (...) Il n'a pas d'autre usage que symbolique: stipuler une cérémonie, soutenir un rituel, interpeller une posture. C'est une lettre sous enveloppe dûment adressée par une époque à la suivante*[34]».

Les monuments en l'honneur des Harkis sont de cet ordre: ils s'inscrivent dans le temps, marquent l'espace pour signifier et contribuent à écrire l'histoire. Ils font partie d'un discours institutionnel bien défini. Sur ces monuments est apposée la mémoire collective de cette population

---

29. Elise Wiener, « Le palais des ombres, de la ruine architecturale au statut ontologique de la trace », Sociétés, n°120, 2013, p.39

30. Marcel Proust, « A la recherche du temps perdu, du côté de chez Swann », Gallimard, Paris, 1991, p.44

31. Christian Norberg-Schulz, « Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture », op. cit., p.5

32. Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », op. cit., p.108

33. Régis Debray, « Trace, forme ou message », dans Michel Melot « La confusion des monuments », Cahiers de médiologie, n° 7, Gallimard, 1999, p.31

34. Ibid., p.30

MEMORIAL NATIONAL DES HARKIS

dont la trajectoire a été occultée, une mémoire qui n'avait pas fait histoire. Si la mémoire collective est bivalente dans sa temporalité, à la fois fixée sur un fait passé et actant pour en assurer un avenir en se souvenant de ce même fait, le monument incarne aussi cette bivalence. La massivité, les matériaux *solides* utilisés reflètent littéralement une mémoire inscrite pour perdurer. Dans ce cas, la construction de mémoriaux, ou la disposition de stèles, intervient pour garantir le lien intime entre le passé et l'avenir, comme pour dire, à travers la pierre, matériau pure *intemporel*, le fait signalé ici, découlant d'un passé tout à fait particulier, on s'en souviendra. Ainsi, le monument ne se contente pas d'incarner ou de représenter un fait, mais il s'efforce de préserver la mémoire pour les temps incertains à venir. En étant associé à ces objets, l'événement du passé acquiert une crédibilité et une reconnaissance certaine.

Sous une forme stabilisée, la mémoire est fixée et se transforme en patrimoine institutionnel. La patrimonialisation, en décontextualisant l'objet symbolique, met le passé à distance. Le monument est transformé en signes, en repères. «*Comme le discours religieux avant lui, le discours patrimonial réorganise l'espace (...) auquel est assigné de nouvelles fonctions pragmatiques et symboliques*[35]».

Maurice Halbwachs montre d'ailleurs l'importance de cette démarche dans le processus de construction mémorielle: il est convaincu que pour qu'il puisse se rendre compte de ce qui est utile à sa continuité, un groupe d'individus a besoin de se faire l'image la plus simple possible de lui-même. Ainsi se comprend l'étroite relation et attention qu'il perpétue avec des objets matériels dans lesquels il se perçoit. Il croit à leur relative fixité qui lui procure, outre un témoin de son existence, un fondement premier de stabilité. Ce dernier étant selon Christian Norberg-Schulz, une condition nécessaire à la vie humaine[36]. «*Une fois construites, ces formes ont leur dynamisme propre (...), si bien qu'alors que les hommes passent et meurent, la société ne s'éteint pas avec eux.*

---

35. Michel Rautenberg, « La rupture patrimoniale », op. cit., p.149
36. Christian Norberg-Schulz, «Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture», op.cit., p.18

Photographie ci-contre: Mémorial National des harkis, situé le long de la RD96 près de l'ancien hameau de forestage de Jouques. Dessiné par l'architecte Arounthone Phimphavong, il fut inauguré le 29 septembre 2012. Il représente une porte de style oriental - novembre 2014

Elles durent. Elles conservent une autonomie, une existence propre qui leur permet de continuer à s'imposer aux esprits. Les générations se succèdent (...), les monuments persistent[37]». Ils parlent de souffrances. Ils maintiennent des souffrances. Ils sont des lieux de mémoire.
Toutefois, dernier chaînon d'une politique mémorielle, le monument, dont l'efficacité symbolique est bien réelle en «*favorisant une forme de catharsis collective permettant à collectivité de dépasser un traumatisme*[38]», ne fait pas l'unanimité.

Un statut critiqué «*On attendait la mémoire, c'est le mémorial qui est venu… Et comment faire autrement? Pour mobiliser le souvenir, on immobilise ses traces. Pour transmettre, il faut conserver; et conserver, c'est mettre à part. Pour maintenir une vivante mémoire, force est de l'embaumer. Le bizarre alors, c'est que, pour conjurer l'oubli, on va en quelque sorte le provoquer en l'extériorisant et en le matérialisant dans un espace public par exemple, où il va peu à peu se fondre dans le paysage et régresser en habitude visuelle dépourvue de tout pouvoir d'interpellation. Extérioriser un mémorable expose au risque de ne plus avoir à en intérioriser le souvenir. L'invisible doit prendre appui sur le visible (...), le symbolique sur le matériel, avec le danger que le matériel en vienne à manger le symbolique et que la médiation tourne à l'obstacle. Il sort de là un possible alibi. En déléguant le travail du souvenir à un dépôt inerte, je permets aux autres – et à moi-même – de s'en délester. Ce garde-mémoire garde quelque chose, mais on ne sait plus trop quoi*[39]».
Le monument sans l'enseignement est, selon Régis Debray, «*un monument désinvesti, muet, devenu énigme, parce que plus personne n'est là pour le faire parler*[40]». Pour que le symbole proclamé ne devienne pas indice, un apprentissage de lecture doit être effectué : le discours institutionnalisé qui lui est associé, le sens de ses inscriptions doivent être déchiffrés. C'est la cérémonie chaque 25 septembre qui fait vivre le monument avec son lot de protocoles: sonnerie, dépôt de

37. Jean-Christophe Marcel, Laurent Mucchielli, « Un fondement du lien social: la mémoire collective selon Maurice Halbwachs », Technologies Idéologies Pratiques, Revue d'anthropologie des connaissances, 1999, p.75
38. Michel Rautenberg, « La rupture patrimoniale », op. cit., p.153
39. Régis Debray, « Trace, forme ou message », op. cit., p.36
40. Ibid., p.37

gerbes, drapeaux, minute de silence. Il redevient en l'espace d'une journée monument comme mémoire vivante: il se met enfin à *reparler*. Dans ce cas d'un monument érigé en signe de mémoire pour retrouver un lieu perdu, sa signification doit être entretenue, au risque qu'il reperde ce lieu. Même s'ils peuvent faire preuve d'une certaine habileté artistique, les monuments proposés en hommage des Harkis n'ont aucun caractère local, ils se soumettent partout aux mêmes principes. Ils sont des objets parmi les objets. En somme, la mémoire peut certes être une matière artistique, mais la notion de geste créatif peut aussi entrer en confrontation avec l'acte de mémoire lui-même. La standardisation évoquée risque, une nouvelle fois de reperdre le lieu. Cette notion même de lieu comme coordonnée géographique pour un objet de mémoire tendrait à devenir obsolète: si une mémoire s'enracine dans un objet matériel, alors quel que soit l'endroit où il se trouve, il rappellera cette mémoire. En ce sens, si l'objet de mémoire devait être déplacé pour une quelconque raison, le lieu de mémoire se déplacerait aussi. Mais l'objet matériel, qui tire aussi toute sa puissance symbolique dans le lieu où se sont passés les évènements signifiés, perdrait plus vite de sa force et de sa valeur.

Ainsi, pour tenter de lutter contre l'ignorance qui le guette, le monument se *monumentalise*, au sens architectural du terme. Il se met en scène par lui-même par une double élévation dans l'espace: tout d'abord à la verticale en s'exhaussant via un socle, un piédestal, puis à l'horizontal en se dégageant par un terre-plein, une perspective. En ce sens, Régis Debray précise que «*le monumental, c'est une masse mise en valeur par du vide*[41]».

Le Mémorial National des Harkis à Jouques s'affiche le long de la route départementale 96, à l'entrée de l'ancien hameau de forestage du village, comme s'il se donnait en vitrine: il est sur-signifiant. La signalétique dépasse la symbolique: le tape à l'œil ajouté au cérémonial font gonfler la communication au détriment de la transmission.

Mais pourquoi s'obstiner à se renfermer dans la grandeur, dans l'événement? «*Une tristesse du majestueux*[42]» qui pousse sa contemplation de loin, une pratique qui n'a lieu qu'une seule fois

41. Ibid., p.35

42. Régis Debray, « Trace, forme ou message », op. cit., p.41

par an, font que le monument tient à distance l'individu: il n'est pas palpable. Ne vaudrait-il pas mieux s'identifier à quelque chose de plus adéquate à une pratique quotidienne, à quelque chose de l'ordre de la sensibilité de Chateaubriand: «*Dans la nature, hormis le ciel, l'océan et le soleil, ce ne sont pas les immenses objets dont je suis inspiré; ils me donnent seulement une sensation de grandeur, qui jette ma petitesse éperdue et non consolée aux pieds de Dieu. Mais une fleur que je cueille, un courant d'eau qui se dérobe parmi des joncs, un oiseau qui va s'envolant et se reposant devant moi, m'entraînent à toutes sortes de rêves. Ne vaut-il pas mieux s'attendrir sans savoir pourquoi, que de chercher dans la vie des intérêts émoussés, refroidis par leur répétition et leur multitude ? Tout est usé aujourd'hui, même le malheur*[43]». Mais comme l'entend Régis Debray, «*soyons inquiet, mais non chagrin. L'homme sans monument, c'est la barbarie; le monument sans hommes, c'est la décadence. Il n'est pas interdit de rêver pour demain un stade intermédiaire...*[44]»

Les traces-mémoires

Une mémoire involontaire. Placer un monument est certes évocateur, mais ce qui lui est entre autre reproché c'est son association au temps via des dispositifs officiels explicitant trop son rapport à la mémoire: inscrit dans un espace et un discours définis, institutionnalisés, il est le manifeste d'une mémoire décidée et contrôlée. En ces termes, Marcel Proust parle d'une «*mémoire volontaire*[45]», uniquement au service de la personnalité sociale de l'individu. Il l'oppose à «*une mémoire involontaire*[46]*»,* qu'il préfère, une mémoire des sens donnant accès à la personnalité individuelle et profonde de l'individu. La mémoire involontaire fait appel à la puissante «*aura*[47]*»* des objets

43. François-René de Chateaubriand, « Mémoires d'Outre-tombe », Flammarion, Paris, 1997, p.154

44. Régis Debray, op. cit., p.43

45. Gilles Deleuze, « Proust et les signes », cité dans, Emmanuelle Chérel, Jean-Yves Petiteau, « La méthode des itinéraires ou la mémoire involontaire », Colloque Habiter dans sa poétique première, 1-8 septembre 2006, Cerisy-La-Salle, France. Editions Donner Lieu, Paris, p.2

46. Ibid.

47. Walter Benjamin, « Petite histoire de la photographie », 1931

matériels de Walter Benjamin, ou à «*la vertu infuse animant le monde des objets*[48]» de Michel Maffesoli. Le rapport avec la mémoire peut alors aussi émerger de l'expérience quotidienne des objets matériels. Libre de toute symbolique, de toute institution ou de discours susceptibles de lui procurer une historicité, une capacité de témoigner d'une époque passée, l'objet matériel contient tous les signes *naturels* permettant de l'associer au passé. «*Ce n'est plus les idées, ni le langage, mais les choses qui parlent*[49]». Le temps s'affiche sans arrêt en lui. «*Évidente, c'est-à-dire exposée au regard, la chose devient évidence, soit preuve de l'écoulement du temps*[50]». En d'autres termes, elle parle d'elle-même. Alors, «*quand d'un passé ancien rien ne subsiste, après la mort des êtres, après la destruction des choses, seules, plus frêles, mais plus vivaces, plus immatérielles, plus persistantes, plus fidèles, l'odeur et la saveur restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer, sur la ruine de tout le reste, à porter sans fléchir sur leur gouttelette presque impalpable, l'édifice immense du souvenir*[51]».Ce qui est mis en évidence dans ces paroles de Proust, c'est le souvenir involontaire qui rappelle de l'oubli un passé qui semblait mort et enterré. Ce rappel du passé, n'est-il pas le propre du vestige?

Une personnification. Si les vestiges d'une construction reflètent sa destruction, sa possible disparition, ils apparaissent aussi à l'individu qui les observe comme la trace au présent, dans l'instant, de ce qui fut et ne sera plus. Alors, de ces restes matériels, il reste bien quelque chose: une puissance d'évocation se manifeste en eux. La définition du verbe «*évoquer*» proposée par le dictionnaire français Larousse le caractérise comme à la fois «*rappeler quelque chose au souvenir, en parler*» et «*faire songer à quelque chose, le rappeler*». De ce fait, bien que les restes énoncent un passé, ils matérialisent aussi «*une représentation présente du passé absent*[52]». Contrairement à l'événement dont ils

48. Maffesoli Michel, « L'objet subjectif et l'ampleur des relations symboliques », Sociétés, 2008, n° 101, p. 25
49. Honoré de Balzac, «Œuvres complètes », cité dans Pablo Cuartas, « Les objets de mémoire ou la ruine au quotidien », Sociétés, 2013, n°120, p.45
50. Pablo Cuartas, « Les objets de mémoire ou la ruine au quotidien », op. cit., p.46
51. Marcel Proust, « A la recherche du temps perdu. Du côté de chez Swann », 1913
52. Paul Ricoeur, « La mémoire, l'histoire, l'oubli », op. cit., p. 511

sont la conséquence directe et sans lequel ils n'existeraient pas, les restes demeurent encore là, dans le présent, suscitant chez l'individu qui les pratique quelque chose de l'ordre d'un éveil de l'esprit. En ce sens, Mauro Corona compare les restes à des fantômes qui réveillent d'autres fantômes[53], car eux aussi ont une âme[54] et parlent à qui sait les écouter. Des restes, certains lieux des anciens hameaux de forestage en contiennent.

Parole et matérialité. Des lieux peuvent se voir attribuer une habileté supplémentaire à dire la mémoire, plus que les témoins eux-mêmes, plus que les mots, plus que la parole. La terre et ce qui y est encore déposé à sa surface, constitutifs de la spatialité vécue, pourraient donc être ce grand réservoir d'affects, d'émotions, qui aide à traduire ce qui, du passé, demeure douloureux. Il y a des lieux blessés, affligés dont personne ne parle pas, et qui pourtant ont un poids historique indéniable. Ils portent en eux la parole douloureuse des affronts du passé.

De la relation étroite entre cette parole et la matérialité, Patrick Chamoiseau en synthétise la notion de *trace-mémoire*. C'est à travers son étude du Bagne de Guyane, établissement pénitentiaire de travaux forcés d'outre-mer aboli en 1945 et depuis plongé dans l'oubli des hommes, que l'écrivain français ambitionne de donner la parole à ces vestiges historiques d'où émane une émotion paradoxale: des lieux d'emprisonnement et de douleur, mais aussi des lieux d'espoir d'humanité et d'honneur. Chamoiseau explique une trace-mémoire comme *«un espace oublié par l'Histoire et par la Mémoire-une, car elle témoigne des histoires dominées, des mémoires écrasées et tend à les préserver*[55]». Il ajoute qu'elle «*n'est envisageable ni par un monument, ni par des stèles, ni par le document-culte de nos anciens historiens. La trace-mémoire est à la fois collective et individuelle, verticale et horizontale, de communauté et trans-communautaire, immuable et*

---

53. Mauro Corona, « I fantasmi di pietra », Mondadori Libri, 2008

54. Dans « Harmonies poétiques et religieuses » Lamartine se surprend en disant: «Objets inanimés, avez-vous donc une âme Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?»

55. Patrick Chamoiseau, Rodolphe Hammadi, « Guyane, Traces-mémoires du bagne », Caisse nationale des monuments historiques et des sites, p.16

mobile, et fragile. Alors que le monument témoigne toujours d'une force dominante enracinée et verticale[56]».

Tout semble laisser croire que les traces-mémoires servent à pallier le poids écrasant de l'Histoire, du devoir de mémoire, et de l'institutionnalisation de la mémoire par les commémorations, les monuments, etc. Le reste, l'imparfait, le fragmentaire, le *presque rien*, le résiduel, ont autant un poids de vérité, dans la constitution du mémoriel, même plus, que le monumental et majestueux du monument. En ce sens Régis Debray confiait à propos du Mémorial National aux martyrs et héros de la déportation implanté dans le périmètre de l'ancien Camp de concentration de Natzwiller-Struthof1: «*une baraque telle quelle a plus de charge émotive que n'importe quelle colonne votive ou artefact commémorant les camps de concentration. Une humble trace prélevée sur le réel a pour nous plus d'aura que le plus beau des monuments d'art*[57]». Ce qui demeure est plus précieux que ce que ce qui a été greffé : d'un côté c'est l'histoire sous la forme d'un témoin; de l'autre c'est le discours sous la forme de l'institution. *«L'une est positive, même si elle est incomplète; l'autre comble le manque avec des choses plus mortes que le manque lui-même, dans la mesure où elles n'ont jamais eu de vie*[58]». La valeur d'un vestige vient de son potentiel métaphorique ou métonymique: elle ne reflète en rien à une institution mais plutôt une ambiance, dont seul la fréquentation permet de la saisir l'émotion.

A propos des vestiges du bagne de Guyane, Chamoiseau décrit: «*j'ai fréquenté ces objets, ces présences; d'abord illisibles, ils signifièrent de manière progressive. Témoins de trajectoires perdues, ils devinrent pour moi des Traces et des mémoires. La trace est marque concrète: tambour, arbre, bateau, panier, un quartier, une chanson, un sentier qui s'en va... Les mémoires irradient dans la trace, elles l'habitent d'une présence-sans-matière offerte à l'émotion. Leurs associations, traces-mémoires, ne font pas monuments, ni ne cristallisent une mémoire unique : elles sont jeu des mémoires qui se sont emmêlées.*

---

56. Ibid.

57. Régis Debray, « Trace, forme ou message », op. cit., p.42

58. Jean-Michel Leniaud, « Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire », Fayard Éditions, Paris, 2002 p.177

Elles ne relèvent pas de la geste coloniale, mais des déflagrations qui en ont résulté. Leurs significations demeurent évolutives, non figées-univoques comme celles du monument. Elles me font entendre-voir-toucher-imaginer l'emmêlée des histoires qui ont tissé ma terre[59]».
L'écrivain se réfère aux détails des choses encore présentes, à des subtilités qui, comme des forces obscures poussant vers un sens d'interprétation, peuvent facilement échapper à quiconque n'est pas assez attentif aux marques du passé. Ces objets ne renvoient pas à une négative petitesse, mais plutôt à ce qui de la mémoire relève de l'ordre du sensible. Toutes ces petites choses renferment une partie de la mémoire collective, accessible à celui qui possède la capacité de la déchiffrer. Elles sont aussi constitutives des histoires sous l'Histoire, d'une forme de transmission de la mémoire qui n'appartient qu'à ceux qui l'a pratique: «*émotions et hoquets de sensation. Elles font traces-mémoires, car elles ont été durant de longues années abandonnées dans un face à face solitaire avec les fureurs végétales, avec l'emmêlement des racines*».
Ici, en France métropolitaine, sur un terrain vague à la sortie nord de Sisteron ou dans le maquis et la garrigue sèche des hauteurs d'Ongles, la végétation est certes beaucoup moins abondante et verdoyante que celle de la forêt équatoriale de Guyane, mais la problématique de l'abandon est la même. Les vestiges des anciens hameaux de forestage rejoignent parfaitement la notion de traces-mémoires telle que Chamoiseau l'a construit pour le bagne de Guyane. «*De vieux petits objets insignifiants qui ont traîné pendant quarante ans à côté de nous sans qu'on les ait jamais remarqués, et qui, quand on les revoit tout à coup, prennent une importance, une signification de témoins anciens*[60]».
Ce qui peut à première vue sembler déserté et vide abonde d'une capacité mémorielle insoupçonnée. Il faut observer ici non seulement des restes de mémoire, mais aussi une innocence des fragments, l'imperfection: carrés de faïence, escalier, muret, sentier goudronné,

---

59. Patrick Chamoiseau, « Ecrire en pays dominé », Gallimard, Paris, 1997, p.130-131
60. Guy de Maupassant, « Vieux objets », [1882], Contes et nouvelles, t. 1, Paris, Gallimard (La Pléiade), p. 400

Photographie ci-contre: Support béton des baraquements bois de l'ancien hameau de forestage de Sisteron - novembre 2014

passage piéton, banc, cyprès,... Cette collection de détails, que chaque individu se fera, a le pouvoir de s'incruster dans la mémoire, parfois même plus que la globalité des lieux ou des choses.
En effet, ce qui est intéressant de la mémoire, c'est ce qui en reste, la petite chose: celle qui trouve une certaine considération puisqu'elle perdure au fil du temps, «*telles les odeurs, fugaces à la narine, pérennes en la mémoire*[61]». Les traces-mémoires sont maigres, fragiles, et il incombe à chacun d'apprendre à lire ce qui les entoure. «*Parce que l'essentiel ce n'est pas la mémoire et le temps, mais le signe et la vérité*[62]». L'important n'est pas «*de se souvenir, mais d'apprendre. Car la mémoire ne vaut que comme une faculté capable d'interpréter certains signes, le temps ne vaut que comme la matière ou le type de telle ou telle vérité*[63]».
Et quand l'effort pour extraire le secret aux choses, pour pénétrer le mystère enfui en chaque objet reste stérile, Proust évoque le rêve pour suppléer ces défaillances. «*Seules les traces font rêver*[64]», disait Char

La matérialité physique des lieux recouvre donc tout autant leur histoire, l'ambiance qui y existe, les émotions qu'ils transpirent, toutes valeurs immatérielles qui les constituent. Or avec le temps qui passe, les dangers irrémédiables de la dégradation physique apparaissent.

---

61. Patrick Chamoiseau, « Texaco », cité dans Marilou Leblanc « Les traces de la mémoire dans Texaco de Patrick Chamoiseau et Petroleum de Bessora », Département des Littératures, Faculté des lettres, Université laval, Québec, consulté le 12 décembre 2014, URL: http://www.theses.ulaval.ca
62. Gilles Deleuze, « Proust et les signes », cité dans, Emmanuelle Chérel, Jean-Yves Petiteau, « La méthode des itinéraires ou la mémoire involontaire », Colloque Habiter dans sa poétique première, 1-8 septembre 2006, Cerisy-La-Salle, France. Editions Donner Lieu, Paris, p.1
63. Ibid.
64. René Char, « La parole en archipel », cité dans, Danielle Bohler, «Le temps de la mémoire: le flux, la rupture, l'empreinte», Presses Universitaires de Bordeaux, 2006, p.176

Photographie ci-contre: «Escalier qui ne conduit nulle part ailleurs que dans le souvenir», phrase empruntée à Jacques Sigot décrivant les restes de l'ancien camp tsigane de Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire, ancien hameau de forestage d'Ongles - novembre 2014

L'esprit des lieux est menacé. Alors quel avenir pour ces vestiges anonymes ou oubliés?
Déjà, il est certain que sans la connaissance des lieux, le risque d'un oubli définitif de la part de la collectivité est prévisible à la longue. Seul le souvenir cristallisé dans un lieu, dans des objets localisés constitue l'évidence de l'existence. Faut-il entamer une démarche de préservation en s'évertuant à formaliser des lieux de mémoire?
Déjà, ces traces peuvent devenir des signes en rétablissant leur origine et leur signature, qui se sont perdues avec le temps. Elles pourront alors être pleinement considérées par celles et ceux qui se sentent dépositaires d'un tel héritage. Mais à trop chercher de considération en se transfigurant pour exprimer l'essence d'une identité, pour témoigner d'un passé dont la mémoire défaille, elles risquent d'être étiquetées. Quand certains pensent connaissance et reconnaissance, d'autres envisagent aussi patrimonialisation. Les objets et les lieux codifiés comme traces du passé sont sélectionnés et érigés en biens communs à transmettre aux générations. Certes la patrimonialisation intègre le processus de construction mémorielle, assure une préservation in-situ, mais participe aussi à une mise en scène à une théâtralisation des traces. Rendues visibles, compréhensives, et sanctuarisées par la protection, elles sont «mises en tourisme» par une éventuelle politique culturelle de la mémoire. Or, l'exploitation touristique des lieux de mémoire peut parfois être antinomique avec le nécessaire respect mémoriel. Alors quelle est la finalité de la production d'un lieu de mémoire?
S'il fait référence au passé via différentes manifestations mémorielles, le lieu de mémoire vise à produire une «déterritorialisation» et une «délocalisation» du lieu en question, dans l'ordre de la temporalité. Les manifestations mémorielles annuelles sont issues d'un processus de construction mémorielle s'accordant sur une version consensuelle d'un fait passé, qui prend plus d'efficacité, de lisibilité dans l'espace public si elle est portée par un discours officiel et des institutions faisant autorité. Mais rien ne permet d'affirmer que cette représentation du passé est réellement partagée par tous. Il convient alors de distinguer d'une part les dispositifs dictant un devoir de mémoire, et d'autre part les représentations du passé, parallèles au discours officiel, qui naissent en fonction des expériences sensibles et personnelles des lieux.

En ce sens, il apparaît alors important que soit maintenue une médiation physique, une appréhension des lieux à travers le corps et la parole.

Références bibliographiques

Fatima Besnaci-Lancou et Abderahmen Moumen, *« Les Harkis », Le cavalier bleu, 2008*

Pablo Cuartas, *« Les objets de mémoire ou la ruine au quotidien », Sociétés, n° 120, 2013*

Edward S. Casey, *« Public Memory in Place and Time », dans Kendall R. Phillips, «Framing Public Memory», The University of Alabama Press, 2004*

Patrick Chamoiseau, *« Ecrire en pays dominé », Gallimard, Paris, 1997*

Patrick Chamoiseau, Rodolphe Hammadi, *«Guyane, Traces-mémoires du bagne», Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1994*

Tom Charbit, *Les harkis, Paris, La Découverte, 2006, p119*

André Corboz, *« Le territoire comme palimpseste », dans Diogène, n° 121, janvier-mars 1983*

Bernard Debarbieux, *« Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », Espace géographique, Tome 24, n°2, 1995*

Régis Debray, *« Trace, forme ou message », dans Michel Melot « La confusion des monuments », Cahiers de médiologie, n° 7, Gallimard, 1999*

Maurice Faivre, *« Harkis : un devoir de mémoire », Mémoire et vérité des combattants d'Afrique du Nord, Collectif, Éditions de l'Harmattant, 2001*

Maurice Halbwachs, *« La mémoire collective », PUF, Paris, 1950*

Maurice Halbwachs, *« Les cadres sociaux de la mémoire » , Paris, Albin Michel, 1994*

Jean-Jacques Jordi et Mohand Hamoumou, *« Les harkis , une mémoire enfouie », Autrement éditions, Paris, 1999*

Dalila Kerchouche, *« Mon père, ce harki », Points, 2004*

Marilou Leblanc, *« Les traces de la mémoire dans Texaco de Patrick Chamoiseau et Petroleum de Bessora », Département des Littératures, Faculté des lettres, Université laval, Québec*

Sébastien Ledoux, *« Le devoir de mémoire, fabrique du postcolonial? », Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique, n°118, 2012*

Gilles Manceron, Fatima Benaci-Lancou, Jean Lacouture, *« Les Harkis dans la colonisation et ses suites », Editions de l'Atelier, 2008*

Gilles Manceron et Hassan Remaoun, *« D'une rive à l'autre: la guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire », Paris, Syros 1993*

Jean-Christophe Marcel, Laurent Mucchielli, *« Un fondement du lien social: la mémoire collective selon Maurice Halbwachs », Technologies Idéologies Pratiques, Revue d'anthropologie des connaissances, 1999*

Abderahmen Moumen, *« De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962 », Matériaux pour l'histoire de notre temps, mars 2010, n° 99*

Abderahmen Moumen, *« Les Français musulmans en Vaucluse (1962-1991). Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie », L'Harmattan, Paris, 2003*

Laurent Muller, *« Le silence des Harkis », l'Harmattan, 1999*

Pierre Nora, *« Les lieux de mémoire », Tome 1, Gallimard, Paris, 1997*

Christian Norberg-Schulz, *«Genius Loci: Paysage, Ambiance, Architecture», Éditions Mardaga, 1997*

Jean-Luc Piveteau, *«Le territoire est-il un lieu de mémoire ?», dans Espace géographique, Tome 24, n°2, 1995*
Michel Rautenberg, *« La rupture patrimoniale », A la croisée, 2003*
Paul Ricoeur, *« La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli », Paris, Le Seuil, 2000*
Jean-Pierre Rioux, *« Les avatars du devoir de mémoire », Le Débat, n° 170, 2012,*
Michel Roux, *« Les harkis ou Les oubliés de l'histoire », Éditions la Découverte, Paris, 1991*
Anne Sgard, *« Memoires, lieux et territoires », Presses universitaires de Rennes, Rennes, octobre 2004*
Benjamin Stora, *« Devoir de mémoire, droit à l'oubli », Éditions Complexe, 2002*
Benjamin Stora, *« La Gangrène et l'Oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie », La Découverte & Syros, 1998*
Benjamin Stora, *« Le transfert d'une mémoire », Editions La découverte, 1999*
Elise Wiener, *« Le palais des ombres, de la ruine architecturale au statut ontologique de la trace », Sociétés, n°120, 2013*

Remerciements

Equipe enseignante

Elena Cogato Lanza, *professeur énoncé*
Luca Ortelli, *directeur pédagogique*
Barbara Tirone, *maître EPFL*

Centre d'archives

Maïté Etchechoury, *directrice des Archives Départementales de Dordogne*
Catherine Fina-Reversac, *chargée d'études aux Archives Départementales du Vaucluse*
Solange Roussi, *chargée d'études documentaires aux Archives Nationales de Pierrefitte*
Jérôme Sgourdeos, *chargé d'études documentaires aux Archives Départementales des Alpes-de-Haute-Provence*

Administration, Mairie et Collectivité territoriale

Julien Baudelet, *siégeant à la Direction Solidarité et Animation Territoriale de la Mairie de Valbonne Sophia Antipolis*
Sylvie Blanc, *chargée d'étude à la Direction Territoriale Méditerranée de l'Office National des Fôrets*
Renée Dombry, *première Adjointe au Maire du Muy*
Marie-Agnès Fenouillet, *secrétaire à la Mairie de Puycelsi*
Mireille Gaiero, *service d'Urbanisme de la Mairie de Saint-Raphael*
Jean-Paul Jouval, *chargé des Archives Municipales à la Mairie d'Apt*
Pascal Laugier, *maire adjoint de la Mairie de Néoules*
Thierry Michalon, *membre de l'association qui gèrant la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (MHeMO)*
Béatrice Mougel, *chargée d'étude à l'Office National des Fôrets des Alpes-de-Haute-Provence*
Jérome Pailhes, *directeur général des Services à la Mairie de Saint-Maximin*
Sylviane Pasqualini, *directrice générale des Services à la Mairie de Gonfaron*

Historien

Abderahmen Moumen, *docteur en histoire, chercheur associé au Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes, chargé de recherches auprès du Musée-Mémorial du Camp de Rivesaltes*

Appelé du contingent, Harki, Enfant de Harki

Boukhadra Abid, *fils de harki, conseillé municipal à Breil-sur-Roya*
Monsieur Brahmi, *harki, arrivé au hameau forestier de Saint-Maximin en 1963*
Joseph Gaillard, *appelé du contingent en 1960*